



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire du Pays-de-Mortagne**

**date 2021 - 2026**



**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE  
TRANSITION ECOLOGIQUE**

**pour le territoire du Pays-de-Mortagne**



## ENTRE

- **La Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne**

Représentée par son Président, Monsieur Guillaume JEAN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire n°2021-079 en date du 30 juin 2021,

Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

## ET

- **L'État,**

Représenté par Monsieur Benoît BROCART, Préfet du département de La Vendée, représenté par Madame Anne TAGAND, Secrétaire Général de la Préfecture du département de La Vendée, Sous-Préfet de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon,

Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire,**

Représenté par son Président, Madame Christelle MORANÇAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du de la Commission Permanente du Conseil Régional,

Ci-après désigné par « la Région »,

d'autre part,

- **Le Conseil Départemental de La Vendée,**

Représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

Ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,



en présence de Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne :

Maires	Communes
Madame Marie-Thérèse PLUCHON, Maire de La Gaubretière	
Monsieur Guy-GIRARD, Maire de Les Landes-Genusson	
Monsieur Guillaume JEAN, Maire de Mallièvre	
Monsieur Alain BROCHOIRE, Maire de Mortagne-sur-Sèvre	
Monsieur Hervé BREJON, Maire de Saint-Aubin-des-Ormeaux	
Monsieur Eric COUDERC, Maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre	
Monsieur Arnaud PRAILE, Maire de Saint-Malô-du-Bois	
Monsieur Alain LANDREAU, Maire de Saint-Martin-des-Tilleuls	
Monsieur Marcel BROSSET, Maire de Tiffauges	
Madame Nicole BEAUFRETON, Maire de Treize-Vents	
Monsieur Jean-François FRUCHET, Maire de Chanverrie	
<i>Madame Isabelle GREFFIER, Maire délégué de</i>	<i>Commune déléguée de Chambretaud</i>
	<i>Commune déléguée de La Verrie</i>

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Préambule

Dans le prolongement des nouveaux Contrats de Plan Etat-Région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l’État.

Les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l’État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d’un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s’agit d’associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l’investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s’agit d’accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l’ensemble des enjeux du



territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne, le CRTE regroupe les contrats suivants :

*à titre d'exemple :*

- le contrat de plan Etat - Région
- le contrat de ville passé avec la commune de ...
- le contrat de revitalisation bourg-centre passé avec la commune de
- le contrat de transition écologique
- le contrat de station touristique
- le programme action cœur de ville passé avec la commune de
- le programme d'appui petites villes de demain passé avec la Commune de Mortagne-sur-Sèvre ;
- le dispositif France services déployé sur la commune de ...
- le dispositif France Très Haut Débit
- le dispositif France mobilité
- ...

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne, ainsi que le programme



territoire d'industrie, agenda rural, l'opération de revitalisation des territoires passée avec la commune de ...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne a souhaité s'engager dans cette démarche.

## Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (*démographique, écologique, numérique et productive*) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (*SRADDET, SRDEII, SCOT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...*) existants.

SCOT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) du Pays-du-Bocage-Vendéen adopté le 29 mars 2017 ;

PLUIH (*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat*) du Pays-de-Mortagne, adopté le 03 juillet 2019 ;

AVAP de la Commune de Mortagne, adoptée le 13 mars 2014 ;

PVAP de la Commune de Tiffauges en cours d'élaboration faisant suite à l'AVAP ;

SAGE (*Schéma de Gestion des Eaux*) du bassin de la Sèvre-Nantaise, adopté le 29 août 2013 (*actuellement en cours de révision*) ;

PP Risques Inondation de la Sèvre-Nantaise adopté le 05 mai 2004 ;

PP Risques Technologiques, adopté le 18 février 2013 (*en cours de suppression*) ;

PCAET (*Plan Climat Air Energie Territorial*) du Pays-de-Mortagne, adopté le 05 mai 2021 ;

PAT (*Projet Alimentaire Territorial*) du Pays-de-Mortagne, adopté le 15 septembre 2019 ;

Schéma Territorial de Santé présenté le 14 juin 2013 en Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de 1<sup>er</sup> secours (CATS) de l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire ;



Plan Local Unique Santé et Social (PLUSS) du Pays-de-Mortagne en cours d'élaboration ;  
Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays-de-Mortagne en cours de préparation ;  
Stratégie en matière de développement économique du Pays-de-Mortagne en cours d'élaboration ;

Contrat de ruralité avec l'Etat, contrat de relance et de transition écologique ;  
Contrat Vendée Territoires avec le Conseil Départemental ;  
Contrat Territoire Région avec le Conseil Régional ;  
Protocole d'accord « Territoires d'industrie » « Vendée – Est » du 12 janvier 2021 ;  
Contrat Petite Ville de Demain conclu entre l'Etat, la Commune de Mortagne-sur-Sèvre et la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne le 01<sup>er</sup> juin 2021 ;  
Convention en matière d'Ecologie Industrielle Territoriale conclue entre la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et l'ADEME en date du 22 octobre 2019 ;  
Contrat Nature 2050 de la Région des Pays-de-la-Loire ;

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

## Article 1<sup>er</sup> - Objet du CRTE de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne autour de projets concrets.



## Article 2 – Stratégies du territoire

### 2.1 Stratégie de transition écologique

		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Transition énergétique	Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Exemplarité des collectivités publiques :	●	●	●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables :	●		●
	Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Accompagnement des particuliers dans leur rénovation énergétique :	●	●	●
	Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) Accompagnement des entreprises et des industries :	●	●	●
	Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Contribuer à améliorer la qualité de l'air :	●		●
	Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Favoriser la participation citoyenne :	●		●
	Environnement et changement climatique (PCAET) - Energies renouvelables - Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire :	●	●	
	Environnement et changement climatique (PCAET) - Energies renouvelables - Mobiliser les entreprises sur l'énergie et l'économie verte & mobiliser le secteur agricole sur l'énergie et les filières courtes :	●	●	
	Environnement et changement climatique (PCAET) - Maintien de la biodiversité et du stockage de carbone :	●	●	●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) (PCAET) - Gestion responsable et durable de la ressource en eau :	●		●
	Environnement et changement climatique (PCAET) - Réduire la production de déchets :	●		●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques :	●		●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature :	●		●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Maintenir de l'élevage dans les prairies inondables :	●	●	
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Prendre en compte du risque de retrait / gonflement des argiles, plus sensible aux abords des cours d'eau :	●		●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Préserver le maillage bocager :	●		●
	Environnement et changement climatique (PLUIH) - Protéger des sites, des milieux et paysages naturels :	●		●



	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Environnement et changement climatique (PLUIH)</b> - Préserver dans les opérations d'aménagement des principaux bourgs les espaces naturels participant au bon fonctionnement de la biodiversité :	●		●
	<b>Environnement et changement climatique (PLUIH)</b> - Gérer la co-visibilité avec installations agricoles dans les paysages de collines :	●	●	●
	<b>Environnement et changement climatique (PLUIH)</b> - Maîtriser les émissions de polluants sur les axes fréquentés :	●		●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Développer l'accès aux services numériques (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Organiser le commerce local dans une logique intercommunale (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Permettre le développement des énergies renouvelables tout en limitant les nuisances, notamment depuis la voie publique (PADD - PLUIH)	●	●	
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Accorder le développement avec les capacités des réseaux (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Poursuivre et affiner la gestion durable des déchets à l'échelle intercommunale (PADD - PLUIH)	●	●	
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - <b>Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles</b> - Protéger les espaces naturels remarquables (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - <b>Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles</b> - Améliorer la qualité des milieux aquatiques (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - <b>Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles</b> - Préserver les espaces boisés et la trame bocagère (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - <b>Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles</b> - Maintenir et restaurer les continuités vertes et bleues (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - <b>Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants</b> - Accentuer l'effort de limitation de l'extension des bourgs (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - <b>Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants</b> - Soigner les lisières de bourgs (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - <b>Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants</b> - Composer avec une urbanisation dispersée pour permettre son évolution en préservant les richesses du socle naturel et agricole et les coupoles paysagères (PADD - PLUIH)	●		●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Préserver le patrimoine bâti et paysager</b> - Rechercher la préservation des haies en adéquation avec leurs rôles multiples et en lien avec les besoins de l'activité agricole ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●	●	●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Encadrer les installations humaines</b> - Améliorer la qualité de l'eau ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Encadrer les installations humaines</b> - Garantir l'exemplarité du territoire en matière de maîtrise de la consommation énergétique ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●		●



## 2.2 Stratégie de développement économique

		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Développement économique	Accompagner la responsabilité sociétale et l'éco-conception (EIT) :	●	●	
	Préserver la biodiversité dans les ZAE (EIT) :	●	●	
	Valoriser les matières premières (EIT) Animer des groupes de travail thématiques sur l'optimisation des matières premières en fin de chaîne de production, Ils réunissent un écosystème local qui s'organise et met en place des projets de valorisation des matières. Le principal atout de ces écosystèmes est de réunir autour d'un projet commun des structures très variées qui ont peu l'habitude de travailler ensemble : industries, TPE, artistes, écoles, chercheurs etc. et qui sont représentatives de la diversité des organisations qui font la richesse du territoire de Mortagne :		●	
	Favoriser une économie plus « circulaire » - Faciliter le réemploi (PCAET) (EIT) :	●	●	
	Favoriser une alimentation locale de qualité (PCAET) (PAT) :	●	●	●
	Encourager l'agriculture à une adaptation à de meilleures pratiques (PLUIH) (PCAET) :	●	●	
	Maintien de la biodiversité et du stockage de carbone :	●	●	●
	Favoriser la mise en relation des différents acteurs et créer des synergies (PAT) :		●	●
	Favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	●
	Faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	●
	Accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	●
	Accélérer les procédures administratives (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	●
	Affirmer la marque destination "Vendée Bocage" devenue "Vendée Vallée" en s'appuyant sur l'offre la plus qualitative, la plus valorisante pour le territoire et la plus génératrice en termes de retombées (Pôle Touristique du Bocage-Vendéen) :		●	
	Aller en avant du client en lui proposant une offre adaptée à ses envies en évitant toute politique de communication à spectre trop large, peu différenciatrice et n'incitant pas à l'acte d'achat (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	
	e - transformer la stratégie marketing en mettant internet au centre au centre des actions (un seul site internet tourisme sur Vendée Bocage) avec une approche prenant en compte la demande (opérations de séduction, information, fidélisation) et rationalisant encore la politique d'éditions (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	



	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Développer l'attractivité "4 saisons" et la compétitivité de sites touristiques et équipements majeurs du Pays-du-Bocage-Vendéen (« Territoire d'industrie Vendée Est ») & Allonger les séjours touristiques (PLUIH) :		●		
Favoriser une offre vitrine d'animations et d'évènements marqués "Vendée-Bocage" : l'évènementiel comme vecteur d'images et de développement des nuitées touristiques (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●		
Valoriser le rôle d'interface du territoire - Orienter le développement économique productif sur les principaux axes de circulation (PADD - PLUIH)	●	●	●	
Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Renforcer l'hospitalité du territoire (PADD - PLUIH)		●	●	
Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Mettre en réseau l'offre touristique du territoire (PADD - PLUIH)		●	●	
Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Mettre en avant l'histoire du territoire dans le projet touristique (PADD - PLUIH)		●	●	
Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Encourager l'activité commerciale en centre-bourg (PADD - PLUIH)		●	●	
Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Accompagner l'activité tertiaire et le petit artisanat en cœur de bourg (PADD - PLUIH)	●	●	●	
Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Renuveler l'activité économique en cœur de bourg (PADD - PLUIH)		●	●	
Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Accompagner l'activité agricole et ses évolutions (PADD - PLUIH)	●	●	●	
Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Soutenir l'exploitation de la carrière (PADD - PLUIH)	●	●	●	
Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Encadrer les installations humaines - Prendre en compte l'existence de risques (PADD - PLUIH)	●	●	●	



## 2.3 Stratégie de cohésion du territoire

	Axes stratégiques	Transversalité des axes stratégiques		
		Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Cohésion du territoire	Garantir des événements éco responsables (EIT) : Les festivals du territoire sont accompagnés pour monter en compétence sur leurs démarches RSE. L'action collective s'appuie sur le référentiel REEVE :	●		●
	Sensibiliser la population au « bien manger pour tous » (PAT) : Favoriser la mise en relation des différents acteurs et créer des synergies (PAT) :	●		●
	Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économies (PCAET) :	●		●
	Mobilités (PCAET) Développer les modes de déplacements doux:	●	●	●
	Mobilités (PCAET) Limiter les usages de la voiture individuelle:	●	●	●
	Animer un tiers-lieu (EIT) :		●	●
	Gérer les « tiers » dans les hameaux (PADD du PLUIH) :	●	●	●
	Prévenir les conflits d'usage (passage d'engins, parcelles en lisière de champ) (PADD du PLUIH) :	●	●	●
	Utilisation économe des espaces naturels - Modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels (PLUIH) :	●		●
	Rénover, améliorer l'efficacité énergétique, des écoles et établissements scolaires, des bibliothèques :	●	●	●
	Rénover, améliorer l'efficacité énergétique, les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes ou non, les Maisons d'Accueil Spécialisées :	●		●
	Création de Maison(s) de Services Au Public (MSAP) :			●
	Organisation territoriale des professionnels libéraux (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Mise en place de démarches proactives pour attirer et accueillir de jeunes professionnels de santé sur le territoire (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Echanges d'informations dématérialisées entre professionnels (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Continuité des soins et coordination des tours de garde de médecine générale et de pharmacie (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Mise en place de pratiques coopératives (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Prévention et prise en charge du surpoids et de l'obésité (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Prise en charge des personnes âgées sur le territoire (Schéma territorial de santé 2013) :			●
	Renforcer l'attractivité résidentielle de Mortagne-sur-Sèvre (PLUIH) :			●
	Prendre en compte de la forte diminution du nombre de personnes par ménage (PLUIH) :			●



	Axes stratégiques	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Offrir des logements adaptés aux ménages à faibles revenus (PLUIH) :</b>			●
	<b>Offrir des logements adaptés au vieillissement progressif de la population (PLUIH) :</b>			●
	<b>Renforcer l'attractivité du territoire pour les bailleurs (PLUIH) :</b>			●
	<b>Réhabiliter le parc locatif social ancien (PLUIH) :</b>			●
	<b>Maîtrise publique des opérations de logements (PLUIH) :</b>	●	●	●
	<b>Maintenir un taux de vacance « fonctionnel » du parc de logements, néanmoins en augmentation (PLUIH) :</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Conforter l'armature urbaine à travers l'objectif en logements Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Conforter l'armature urbaine à travers l'objectif en logements Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Développer un habitat mixte de qualité (PADD - PLUIH)</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Permettre l'installation de jeunes ménages en déployant une offre foncière et immobilière adaptée (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Maintenir et développer une offre d'habitat adaptée et diversifiée pour les seniors (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Améliorer l'accès au logement en renforçant le lien intergénérationnel (PADD - PLUIH)</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Veiller à maintenir et développer Une offre d'habitat accessible aux personnes mal-logées ou défavorisées (PADD - PLUIH)</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Rechercher des solutions d'hébergement aux besoins spécifiques (PADD - PLUIH)</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Accompagner l'amélioration de l'ensemble du parc, et notamment des logements locatifs (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●



	Axes stratégiques	Transversalité des axes stratégiques		
		Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Produire près de 10% de logements aidés en s'appuyant sur les pôles structurants (PADD - PLUIH)			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Consolider l'offre d'équipements locaux en s'appuyant sur l'armature, les vocations des Communes (PADD - PLUIH)			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale</b> - Améliorer les liaisons entre les Communes (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - Faciliter les connexions vers l'extérieur (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Développer le covoiturage (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Faciliter l'Usage des transports en commun (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Sécuriser les abords des axes passants (PADD - PLUIH)		●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire</b> - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Valoriser les abords de la Sèvre-Nantaise et de ses affluents (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs (PADD - PLUIH)		●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Concilier la recherche de densité au sein des bourgs avec la qualité du cadre de vie ainsi remodelé (PADD - PLUIH)		●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Adapter l'objectif de densité aux spécificités des Communes (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Renouveler les quartiers pavillonnaires des années 1960-1970 (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Organiser le traitement continu de l'espace public - Faciliter la continuité des circulations piétonnes et cyclistes (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Organiser le traitement continu de l'espace public - Mettre en place des dispositions pour la rénovation des façades (PADD - PLUIH)	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Organiser le traitement continu de l'espace public - Soigner les clôtures privatives à proximité d'ensembles bâti d'intérêt patrimonial et sur les axes les plus fréquentés (PADD - PLUIH)			●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne</b> - Organiser le traitement continu de l'espace public - Articuler l'aménagement des bourgs autour d'espaces naturels (PADD - PLUIH)	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Préserver le patrimoine bâti et paysager - Accompagner la prise en compte des spécificités du patrimoine architectural local (PADD - PLUIH)	●	●	●



## Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Transition énergétique	Transversalité des axes stratégiques			
	<b>Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Exemplarité des collectivités publiques :</b>	●	●	●
	<i>Patrimoine des Communes : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;</i>	●	●	
	<i>Optimisation des consommations énergétiques pour les besoins de la piscine intercommunale ;</i>	●	●	
	<i>Optimisation des consommations énergétiques pour les bâtiments publics dévolus au développement économique ;</i>	●	●	
	<i>Animer un réseau intercommunal de référents "énergie" afin de mutualiser des outils ou des actions (ex. label "Territoires Villes et Villages étoilés") ;</i>	●	●	●
	<i>Sensibiliser et former les élus et services de la Communauté de Communes et ses Communes :</i>	●	●	●
	<b>Environnement et changement climatique (PLUiH) - Lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables :</b>	●		●
	<i>Prendre en compte les conditions climatiques (ensoleillement, précipitations, vents dominants) dans la conception et l'implantation des nouveaux bâtiments ;</i>	●		●
	<i>Autoriser un urbanisme novateur en termes de performances énergétiques et de construction durable, intégrant la sensibilité paysagère, environnementale et patrimoniale ;</i>	●		●
	<i>Permettre l'installation des moyens de productions individuelles d'énergies renouvelables compatibles avec la sensibilité paysagère et environnementale ;</i>	●		●
	<i>Accompagner l'évaluation des performances énergétiques des constructions existantes ;</i>	●		●
	<i>Mettre à disposition des citoyens une information objective sur l'énergie et développer le conseil individualisé ;</i>	●		●
	<b>Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Accompagnement des particuliers dans leur rénovation énergétique :</b>	●	●	●
	<i>Etude pré - opérationnelle pour mise en place ultérieure PTREH et OPAH ;</i>	●		
	<i>Mettre en place une plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;</i>	●	●	



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Mettre en place une nouvelle OPAH 2020 - 2024 :</i>	●	●	
	<i>Soutien aux primo - accédants achetant un logement ancien et entreprenant des travaux de performance énergétique « Ecopass » et passeport accessibilité ;</i>	●	●	●
	<b>Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) Accompagnement des entreprises et des industries :</b>	●	●	●
	<i>Groupement d'acteurs ou profils ou préoccupations énergétiques similaires (achats, services, ...);</i>	●	●	
	<b>Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Contribuer à améliorer la qualité de l'air :</b>	●		●
	<i>Sensibiliser à l'exposition au radon ;</i>	●		●
	<b>Devenir un territoire plus autonome en énergie (PCAET) - Efficacité énergétique - Favoriser la participation citoyenne :</b>	●		●
	<i>Organiser un évènement Développement Durable ;</i>	●		●
	<i>Accompagner le réseau Citoyens Actifs ;</i>	●		●
	<i>Adhésion aux plateformes d'échanges et associations spécifiques ;</i>	●		●
	<b>Environnement et changement climatique (PCAET) - Energies renouvelables - Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire :</b>	●	●	
	<i>Favoriser l'usage du bio GNV pour les véhicules ;</i>	●	●	
	<i>Bâtiment siège de la Communauté de Communes Développer les énergies renouvelables Générateur énergie électrique Photovoltaïque en auto-consommation ;</i>	●	●	
	<i>Patrimoine intercommunal - Développer la production d'énergie électrique photovoltaïque sur le nouveau bâtiment du service de collecte des déchets ;</i>	●	●	
	<i>Patrimoine intercommunal - Développement des EnR sur l'espace aquatique le Triton Générateur énergie électrique Photovoltaïque en auto-consommation</i>	●	●	
	<i>Accompagnement pour la création d'une filière locale Bois - Energie (action sur l'offre) ;</i>	●	●	
	<i>Promouvoir et développer les approches participatives à la production d'énergies renouvelables ;</i>	●	●	
	<b>Environnement et changement climatique (PCAET) - Energies renouvelables - Mobiliser les entreprises sur l'énergie et l'économie verte &amp; mobiliser le secteur agricole sur l'énergie et les filières courtes :</b>	●	●	
	<i>Accompagner les agriculteurs dans les projets de méthanisation agricole (action sur l'offre) ;</i>	●	●	
	<b>Environnement et changement climatique (PCAET) - Maintien de la biodiversité et du stockage de carbone :</b>	●	●	●
	<i>Préserver la biodiversité en luttant contre les espèces invasives (frelons asiatiques, RAE) ;</i>	●	●	●
	<i>Maintenir les puits de carbone naturels ;</i>	●	●	●
	<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) (PCAET) - Gestion responsable et durable de la ressource en eau :</b>	●		●
	<i>Sensibiliser aux bons usages de l'eau et optimiser les usages de la ressource ;</i>	●		●
	<i>Schéma directeur et zonage des eaux pluviales ;</i>	●		●
	<i>Favoriser une gestion plus écologique des eaux pluviales ;</i>	●		●
	<i>Limiter l'imperméabilisation des sols dans les futurs aménagements ;</i>	●		●
	<i>Reconquête de la qualité des eaux des cours d'eau (GEMAPI) ;</i>	●		●
	<i>Maîtriser les ruissellements agricole, urbain et routier ;</i>	●		●
	<i>Rechercher un écoulement naturel en conservant autant que possible les fossés, notamment à proximité des axes routiers ;</i>	●		●
	<i>Préserver les captages d'alimentation en eau potable des pollutions diffuses et accidentielles ;</i>	●		●
	<i>Prendre en compte des risques de crue ;</i>	●		●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Préserver les zones d'expansion des crues ;</i>	●		●
<b>Environnement et changement climatique (PCAET) - Réduire la production de déchets :</b>	<i>Tarification incitative pour la collecte et le recyclage des déchets (CMR, EML, papiers, verres, et déchetteries) ;</i>	●		●
	<i>Déploiement du compostage collectif ;</i>	●		●
	<i>Création et animation d'un défi "Famille zéro déchet" ;</i>	●		●
	<i>Lutte contre le gaspillage alimentaire diffus ;</i>	●		●
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques :</b>	<i>Préserver les cours d'eau, les zones humides et leurs abords en limitant leur imperméabilisation ;</i>	●		●
	<i>Encadrer l'implantation de nouvelles constructions de manière à prévenir la pollution des eaux superficielles ;</i>	●		●
	<i>Pérenniser les dispositifs de bandes enherbées et végétalisées ;</i>	●		●
	<i>Protéger les haies et alignements d'arbres ayant un rôle hydraulique majeur ;</i>	●		●
	<i>Compenser les atteintes aux zones humides et aux haies n'ayant pu être évitées ;</i>	●		●
	<i>Opter pour des principes d'aménagement limitant l'impact du recours aux pesticides, en particulier au sein des périmètres de captage d'eau potable ;</i>	●		●
	<i>Restaurer les continuités écologiques en favorisant le maintien et la création de haies, de bandes enherbées, etc ;</i>	●		●
	<i>Limiter la constructibilité dans les corridors écologiques ;</i>	●		●
	<i>Réduire l'impact des éléments fragmentant et des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques en stoppant le développement linéaire des espaces urbanisés au profit d'une urbanisation dans l'existant ou en profondeur et en intégrant la dimension trame verte et bleue lors des réflexions concernant la création ou le réaménagement des voies de circulation ;</i>	●		●
	<i>Favoriser le développement du bocage autour des affluents ;</i>	●		●
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature :</b>	<i>Intégrer les risques technologiques notamment liés à la présence d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et au Transport de Matières Dangereuses (TMD) dans la réflexion sur l'aménagement du territoire ;</i>	●	●	●
	<i>Intégrer le risque inondation dans les choix d'aménagement et dans la construction notamment par l'intégration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ;</i>	●		●
	<i>Prendre en compte le risque de pollution du cours d'eau du fait du réaménagement des anciens sites industriels en bords de Sèvre-Nantaise ;</i>	●		●
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Maintenir de l'élevage dans les prairies inondables :</b>		●	●	
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Prendre en compte du risque de retrait / gonflement des argiles, plus sensible aux abords des cours d'eau :</b>		●		●
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Préserver le maillage bocager :</b>		●		●
<b>Environnement et changement climatique (PLUIH) - Protéger des sites, des milieux et paysages naturels :</b>		●		●
	<i>Protéger les coeurs de biodiversité en y limitant strictement les occupations du sol ;</i>	●		●



Transversalité des axes stratégiques			
Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Préserver les vallées humides comme celle de la Sèvre-Nantaise ;	●		●
Préserver dans les opérations d'aménagement des principaux bourgs les espaces naturels participant au bon fonctionnement de la biodiversité ;	●		●
Préserver les principaux boisements ayant un rôle environnemental, économique et paysager ;	●		●
Veiller globalement au maintien d'un réseau de haies suffisamment dense en adaptant le degré de protection selon l'enjeu environnemental et paysager et en lien avec l'activité agricole ;	●		●
Maintenir et créer des haies le long des chemins doux existants sur le territoire ;	●		●
Structurer le développement du bourg en prenant en compte les inclusions naturelles remarquables telles que les coulées vertes, les boisements ;	●		●
Ménager des franges non constructibles aux abords des bourgs, afin de limiter les conflits d'usage ;	●		●
Permettre la culture de jardins collectifs ;	●		●
Organiser les futures opérations autour d'espaces publics communs ;	●		●
Privilégier le recours au végétal dans les aménagements d'espace public ou privatif : plantation en pied de mur, haies végétales, etc ;	●		●
Environnement et changement climatique (PLUIH) - Préserver dans les opérations d'aménagement des principaux bourgs les espaces naturels participant au bon fonctionnement de la biodiversité :	●		●
Environnement et changement climatique (PLUIH) - Gérer la covisibilité avec installations agricoles dans les paysages de collines :	●	●	●
Environnement et changement climatique (PLUIH) - Maîtriser les émissions de polluants sur les axes fréquentés :	●		●
Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Développer l'accès aux services numériques (PADD - PLUIH)	●		●
Faciliter l'amélioration des performances de réseaux (4G et technologie ultérieure, très haut débit).	●		●
Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Organiser le commerce local dans une logique intercommunale (PADD - PLUIH)	●	●	●
Implanter préférentiellement le grand commerce (achats exceptionnels et hebdomadaires) dans les pôles structurants de Mortagne-sur-Sèvre et La Verrie.	●	●	●
Localiser de manière préférentielle les commerces d'achat hebdomadaire sur les pôles d'appuis.	●	●	●
Permettre l'évolution des structures commerciales existantes.	●	●	●
Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Permettre le développement des énergies renouvelables tout en limitant les nuisances, notamment depuis la voie publique (PADD - PLUIH)	●	●	
Rechercher les effets de masque pour limiter les nuisances visuelles, auditives, des installations individuelles.	●	●	
Maintenir la centrale photovoltaïque au sol à Treize-Vents et permettre son extension.	●	●	
Identifier des sites stratégiques pour la production d'énergies renouvelables.	●	●	
Permettre l'implantation de fermes photovoltaïques dans des espaces de friche totalement ou partiellement imperméabilisés et n'ayant pas vocation à retourner à l'agriculture.	●	●	
Accorder la valorisation du potentiel de méthanisation avec le gabarit des infrastructures routières.	●	●	



		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Accorder le développement avec les capacités des réseaux (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	Veiller à la cohérence entre les capacités d'acheminement d'eau potable et les velléités de développement.	●	●	●
	Intégrer en amont des projets les capacités réelles d'assainissement et les capacités du milieu récepteur.	●		●
	Permettre l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées existants.	●		
	Permettre les projets de création de nouvelles stations d'épuration pour les communes de Treize-Vents, Mallièvre et Chambretaud.	●		
	Développer les économies d'eau.	●		
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Poursuivre et affiner la gestion durable des déchets à l'échelle intercommunale (PADD - PLUIH)</b>	●	●	
	Limiter les volumes traités en intégrant la problématique déchets dans la conception des nouvelles opérations.	●	●	
	Faciliter le tri sélectif.	●	●	
	Conforter le recyclage de la matière et la valorisation des déchets (méthanisation, copeaux bois, etc.).	●	●	
	Soutenir le projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale.	●	●	
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles - Protéger les espaces naturels remarquables (PADD - PLUIH)</b>	●		●
	Protéger les cœurs de biodiversité en y limitant strictement les occupations du sol. Seuls pourront être autorisés les Projet d'Intérêt Général (PIG) sans autre possibilité d'implantation, l'entretien des espaces, la valorisation agricole et forestière et l'accueil du public, les extensions mesurées de l'urbanisation dans la trame bocagère si le projet est d'intérêt général et respecte les sensibilités des milieux.			●
	Préserver les vallées humides comme celle de la Sèvre-Nantaise.	●		●
	Préserver dans les opérations d'aménagement des principaux bourgs les espaces naturels participant au bon fonctionnement de la biodiversité.	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles - Améliorer la qualité des milieux aquatiques (PADD - PLUIH)</b>	●		●
	Préserver les cours d'eau, les zones humides et leurs abords en limitant leur imperméabilisation.	●		●
	Encadrer l'implantation de nouvelles constructions de manière à prévenir la pollution des eaux superficielles.	●		●
	Pérenniser les dispositifs de bandes enherbées et végétalisées.	●		●
	Protéger les haies et alignements d'arbres ayant un rôle hydraulique majeur.	●		●
	Compenser les atteintes aux zones humides et aux haies n'ayant pu être évitées.	●		●
	Opter pour des principes d'aménagement limitant l'impact du recours aux pesticides, en particulier au sein des périmètres de captage d'eau potable.	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles - Préserver les espaces boisés et la trame bocagère (PADD - PLUIH)</b>	●		●
	Préserver les principaux boisements ayant un rôle environnemental, économique et paysager.	●		●
	Veiller globalement au maintien d'un réseau de haies suffisamment dense en adaptant le degré de protection selon l'enjeu environnemental et paysager et en lien avec l'activité agricole.	●	●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	Maintenir et créer des haies le long des chemins doux existants sur le territoire.	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles</b> - Maintenir et restaurer les continuités vertes et bleues (PADD - PLUIH)	●		●
	Restaurer les continuités écologiques en favorisant le maintien et la création de haies, de bandes enherbées, etc.	●		●
	Limiter la constructibilité dans les corridors écologiques. Les nouvelles constructions seront interdites sauf dans le cas de constructions agricoles et d'équipements d'intérêt général s'il n'y a pas de rupture de la continuité d'un corridor trop étroit et dans le cas où l'aménagement assure la continuité fonctionnelle du corridor.	●		●
	Réduire l'impact des éléments fragmentant et des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques en stoppant le développement linéaire des espaces urbanisés au profit d'une urbanisation dans l'existant ou en profondeur et en intégrant la dimension trame verte et bleue lors des réflexions concernant la création ou le réaménagement des voies de circulation.	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Accentuer l'effort de limitation de l'extension des bourgs (PADD - PLUIH)	●		●
	Limiter l'extension des bourgs au-delà des enveloppes urbaines définies, en tenant en compte les vocations communales.	●		●
	Tenir compte de l'impact de l'ouverture à l'urbanisation d'un espace sur le fonctionnement de l'activité agricole.	●		●
	Rechercher des extensions d'urbanisation en continuité directe des espaces urbanisés.	●		●
	Réduire d'au moins 30% la consommation foncière d'ici à 2030. La consommation d'espace en zones d'activités est limitée aux réserves identifiées par le SCOT, soit 62 ha dont 16 ha sur le site du Vendéopôle.	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Soigner les lisières de bourgs (PADD - PLUIH)	●		●
	Limiter la densité en limite de bourg pour ménager des transitions visuelles entre espaces naturels/agricoles et urbains.	●		●
	Accentuer l'effort de végétalisation en lisière de bourg et plus particulièrement sur les entrées de bourg.	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Comptester avec une urbanisation dispersée pour permettre son évolution en préservant les richesses du socle naturel et agricole et les coupures paysagères (PADD - PLUIH)	●		●
	Identifier au sein des groupements bâti du territoire les lieux les plus propices pour accueillir ce potentiel de développements ponctuels, en s'appuyant sur ces critères : Taille du groupement bâti ; Caractère de l'urbanisation : densité de constructions, continuité du bâti, épaisseur de l'espace urbanisé, présence d'un noyau ancien significatif ; Accessibilité, position par rapport aux axes routiers structurants de la commune, facilité de desserte par les réseaux et d'accès aux services publics ; Présence de lieux d'animations et d'équipements d'intérêt public (mairie, église, terrain de loisirs, site des fêtes de village, ancienne école, etc.) ; Sensibilité environnementale et patrimoniale ;			
	Ne pas étendre les hameaux pour une vocation résidentielle, afin de préserver les coupures paysagères et de limiter la consommation foncière au détriment de l'agriculture.	●		●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Permettre sauf contraintes particulières la réutilisation du bâti existant et son confortement (extension, bâtiments annexes) de manière mesurée.</i>	●		●
	<i>Permettre l'évolution de sites industriels isolés, tout en limitant leur développement en cohérence avec la sensibilité des milieux alentours.</i>	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b>			
	- <b>Préserver le patrimoine bâti et paysager</b> - Rechercher la préservation des haies en adéquation avec leurs rôles multiples et en lien avec les besoins de l'activité agricole ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●	●	●
	<i>Préserver les haies en rupture de pente pour éviter le ruissellement.</i>	●	●	●
	<i>Rechercher la préservation des haies en bordure de voies et de chemins publics.</i>	●		●
	<i>Préserver les secteurs de haies les plus denses.</i>	●		●
	<i>Compenser les arrachages par des actions de plantation.</i>	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b>			
	- <b>Encadrer les installations humaines</b> - Améliorer la qualité de l'eau ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●		●
	<i>Favoriser le développement du bocage autour des affluents.</i>	●		●
	<i>Préserver les zones d'expansion des crues.</i>	●		●
	<i>Prendre en compte en amont des projets d'urbanisme le risque d'inondation.</i>	●		●
	<i>Maîtriser les ruissellements agricoles, urbain et routier.</i>	●		●
	<i>Rechercher un écoulement naturel en conservant autant que possible les fossés, notamment à proximité des axes routiers.</i>	●		●
	<i>Préserver les captages d'alimentation en eau potable des pollutions diffuses et accidentielles.</i>	●		●
	<i>Favoriser une gestion plus écologique des eaux pluviales.</i>	●		●
	<i>Limiter l'imperméabilisation des sols dans les futurs aménagements.</i>	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b>			
	- <b>Encadrer les installations humaines</b> - Garantir l'exemplarité du territoire en matière de maîtrise de la consommation énergétique ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●		●
	<i>Prendre en compte les conditions climatiques (ensoleillement, précipitations, vents dominants) dans la conception et l'implantation des nouveaux bâtiments.</i>	●		●
	<i>Autoriser un urbanisme novateur en termes de performances énergétiques et de construction durable, intégrant la sensibilité paysagère, environnementale et patrimoniale.</i>	●		●
	<i>Permettre l'installation des moyens de productions individuelles d'énergies renouvelables compatibles avec la sensibilité paysagère et environnementale.</i>	●		●
	<i>Accompagner l'évaluation des performances énergétiques des constructions existantes.</i>	●		●
	<i>Mettre à disposition des citoyens une information objective sur l'énergie et développer le conseil individualisé.</i>	●		●



		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Développement économique	<b>Accompagner la responsabilité sociétale et l'éco-conception (EIT) :</b> <i>Sensibiliser les entreprises aux différents volets de la RSE et de proposer des temps d'échanges, d'informations, voire de formation en fonction des besoins ;</i> <i>Qualité de vie au travail ;</i> <i>Prévention des risques ;</i> <i>Communication environnementale ;</i> <i>Eco-conception ;</i> <i>Attractivité ;</i>	●	●	
	<b>Préserver la biodiversité dans les ZAE (EIT) :</b> <i>formaliser à partir d'expérimentations conduites par l'intercommunalité en partenariat avec les acteurs économiques, un cadre de référence de gestion durable des zones d'activités intégrant les enjeux de biodiversité : - Ressources en eau ; - Biodiversité ; - Changement climatique ; - Écologie du paysage ;</i>	●	●	
	<b>Valoriser les matières premières (EIT)</b> Animer des groupes de travail thématiques sur l'optimisation des matières premières en fin de chaîne de production, Ils réunissent un écosystème local qui s'organise et met en place des projets de valorisation des matières. Le principal atout de ces écosystèmes est de réunir autour d'un projet commun des structures très variées qui ont peu l'habitude de travailler ensemble : industries, TPE, artistes, écoles, chercheurs etc. et qui sont représentatives de la diversité des organisations qui font la richesse du territoire de Mortagne :	●	●	
	<i>Cuir et textiles :</i> - Démantèlement/ broyage/ effilochage de vêtements de travail ; - Utilisation de textiles broyés pour panneaux acoustiques et protections de transport ; - Recyclage des semelles de chaussures en circuit court ; - Conception d'objets promotionnels en matériaux de réemploi ; - Réutilisation de cuirs et tissus pour la création de costumes de spectacle ; - Impulsion d'une filière chanvre textile ; - Création de papier et de mobilier à base de textiles ; - Prototypage d'accessoires pour le vélo ;		●	
	<i>Emballages logistiques/ plastiques :</i> - Traçabilité des emballages alimentaires ; - Bioplastiques ; - Suppression ou la substitution d'emballages par des matériaux recyclés ou biosourcés (liège, chanvre, textiles...) ; - Micro-filière locale de recyclage de plastiques industriels ; - Recyclage de masques chirurgicaux (partenariat Plaxtil) ;		●	
	<b>Favoriser une économie plus « circulaire » - Faciliter le réemploi (PCAET) (EIT) :</b> <i>Mise en place d'une matériauthèque : le réemploi au service du territoire et du dynamisme économique ;</i> <i>Initier et développer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale ;</i> <i>Evaluer les gisements et potentiels de valorisation en circularité ;</i>	●	●	
	<b>Favoriser une alimentation locale de qualité (PCAET) (PAT) :</b> <i>Promouvoir la production locale avec vente directe en circuit court (action sur l'offre) ;</i>	●	●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	Promouvoir la production locale auprès du grand public (action sur la demande diffuse) ;	●	●	
	Promouvoir et soutenir le développement des filières courtes, notamment dans la restauration collective par la mise en place d'un Plan Alimentation Territorial (PCAET) (PAT) :	●	●	
	Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs ;	●	●	
	Soutenir le développement d'une agriculture biologique ;	●	●	
	Soutenir le développement de production agricole déficitaire localement ;	●	●	
	Encourager l'agriculture à une adaptation à de meilleures pratiques (PLUIH) (PCAET) :	●	●	
	Promouvoir les meilleures pratiques agronomiques ;	●	●	
	Accompagner la filière élevage	●	●	
	<b>Maintien de la biodiversité et du stockage de carbone :</b>	●	●	●
	Préserver la biodiversité en luttant contre les espèces invasives (frelons asiatiques, RAE) ;	●	●	●
	Maintenir les puits de carbone naturels ;	●	●	●
	Favoriser la mise en relation des différents acteurs et créer des synergies (PAT) :		●	●
	Favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	●
	Faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	●
	Accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	●
	Accélérer les procédures administratives (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	●
	Affirmer la marque destination "Vendée Bocage" devenue "Vendée Vallée" en s'appuyant sur l'offre la plus qualitative, la plus valorisante pour le territoire et la plus génératrice en termes de retombées (Pôle Touristique du Bocage-Vendéen) :		●	
	Aller en avant du client en lui proposant une offre adaptée à ses envies en évitant toute politique de communication à spectre trop large, peu différenciatrice et n'incitant pas à l'acte d'achat (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	
	e - transformer la stratégie marketing en mettant internet au centre au centre des actions (un seul site internet tourisme sur Vendée Bocage) avec une approche prenant en compte la demande (opérations de séduction, information, fidélisation) et rationalisant encore la politique d'éditions (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :	●	●	
	Développer l'attractivité "4 saisons" et la compétitivité de sites touristiques et équipements majeurs du Pays-du-Bocage-Vendéen (« Territoire d'industrie Vendée Est ») & Allonger les séjours touristiques (PLUIH) :		●	
	Favoriser une offre vitrine d'animations et d'évènements marqués "Vendée-Bocage" : l'événementiel comme vecteur d'images et de développement des nuitées touristiques (« Territoire d'industrie Vendée Est ») :		●	



		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Orienter le développement économique productif sur les principaux axes de circulation (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	Conforter le site du Vendéopôle.		●	●
	Permettre l'évolution des zones d'activités existantes en mobilisant les réserves foncières disponibles.	●	●	●
	Accompagner la réalisation de la ZAC du Soleil Levant à Mortagne-sur-Sèvre, complémentaire aux autres espaces économiques du territoire.		●	●
	Favoriser le maintien et le développement de l'artisanat en assurant l'existence de possibilités d'implantations adaptées aux différentes tailles et types d'entreprises artisanales, notamment : <i>en offrant à travers les parcs d'activités des possibilités de relocalisation et de développement aux entreprises du territoire et au-delà ; en permettant au sein du tissu bâti les activités artisanales de petite taille compatibles avec la proximité des habitations.</i>		●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Renforcer l'hospitalité du territoire (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	Conforter l'offre d'hébergement en permettant l'évolution des structures existantes.		●	●
	Développer une offre d'hébergement de qualité, notamment dans les communes à proximité du Puy-du-Fou.	●	●	●
	Permettre l'évolution des campings existants.	●	●	
	Aménager des aires équipées pour l'accueil de camping-cars.	●	●	
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Mettre en réseau l'offre touristique du territoire (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	Compléter l'offre touristique en permettant notamment la création de structures participant à l'activité touristique du territoire (hébergement, loisirs).		●	●
	Aménager les principaux circuits en cohérence avec les différents modes de déplacements : piétons, automobiles, camping-cars, etc.	●		●
	Mettre en valeur auprès des visiteurs en les préservant la Sèvre-Nantaise et ses abords, le paysage de bocage et la cité des Oiseaux.	●		●
	Valoriser le grand paysage et les sites touristiques en préservant les points de vue par exemple.	●	●	●
	Préserver les motifs paysagers remarquables	●		●
	Structurer un réseau de bases de loisirs en s'appuyant sur les nœuds existants.			●
	Permettre le développement dans les espaces adaptés des activités sportives et ludiques liées au tourisme vert.	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Mettre en avant l'histoire du territoire dans le projet touristique (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	Valoriser le patrimoine religieux de Saint-Laurent-sur-Sèvre, en aménageant de manière qualitative les sites et espaces publics et en confortant l'offre d'hébergement touristique.			●
	Restaurer, valoriser le patrimoine immobilier historique, bâtiments anciens d'intérêt patrimonial, monuments, églises, protégés ou non, accompagné d'aménagements qualitatifs les sites et espaces publics et en confortant l'offre d'hébergement touristique.		●	●
	Encadrer les travaux au sein des séquences urbaines des coeurs de bourg, caractérisées par la présence de bâtisses anciennes.	●	●	●
	Permettre la mutation, la transformation des constructions remarquables en bord de Sèvre-Nantaise (le château de Mortagne-sur-Sèvre, les sites de Gazeau, Fleuriac, les anciens moulins, etc.) dans le respect du PPRI.	●	●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Préserver les ouvrages et bâtiments anciens d'intérêt patrimonial en bord de Sèvre-Nantaise lorsqu'ils participent à la valorisation touristique de ce site stratégique pour l'image du territoire. Cet objectif respectera les enjeux de continuité écologique et les risques liés au PPRI.</i>	●	●	●
	<i>Accompagner la valorisation touristique de sites patrimoniaux d'intérêt.</i>	●		●
	<i>Préserver les sentiers historiques.</i>	●		●
	<i>Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti remarquable à des fins touristiques.</i>		●	●
	<i>Valoriser le petit patrimoine rural : chapelles, croix, calvaires, moulins, etc.</i>		●	●
	<b>Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Encourager l'activité commerciale en centre-bourg (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<i>Implanter prioritairement les commerces de proximité en centre-bourg.</i>	●	●	●
	<i>Permettre l'installation de nouveaux commerces et l'évolution des commerces de proximité dans toutes les Communes.</i>	●	●	●
	<i>Faciliter l'installation de magasins de vente de produits locaux.</i>	●	●	●
	<i>Améliorer l'accessibilité aux commerces dans l'aménagement des centres-bourgs.</i>	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Accompagner l'activité tertiaire et le petit artisanat en cœur de bourg (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Permettre l'installation de lieux d'activités partagés : espaces de coworking, locaux mutualisés pour faciliter l'exercice des TPE/PME, etc.</i>	●	●	●
	<i>Regrouper le tertiaire pour faciliter les possibilités de mutualisation, de rencontres.</i>	●	●	●
	<i>Donner les conditions d'exercice du télétravail.</i>	●	●	●
	<i>Permettre l'installation d'activités tertiaires.</i>	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Assurer la vocation économique et la mixité des usages au sein des bourgs - Renouveler l'activité économique en cœur de bourg (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<i>Permettre l'installation de nouvelles activités économiques compatibles avec la proximité des habitations.</i>		●	●
	<i>Réemployer les anciens ateliers industriels dans les bourgs, vers de nouveaux usages économiques ou mixtes.</i>		●	●
	<i>Faciliter l'évolution des établissements en place.</i>		●	●
	<i>Donner des possibilités d'évolution des activités économiques situées en cœur de bourg.</i>		●	●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Accompagner l'activité agricole et ses évolutions (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Protéger les sites d'exploitation agricole existants et anticiper les évolutions de l'agriculture en permettant le développement des exploitations.</i>	●	●	●
	<i>Préserver au maximum les terres stratégiques pour le fonctionnement des exploitations, notamment les pâtures autour des sites d'exploitations.</i>	●	●	●
	<i>Permettre la création de nouveaux bâtiments et de nouveaux sièges d'exploitation en recherchant une bonne intégration paysagère et architecturale.</i>	●	●	●
	<i>Prendre en compte les déplacements agricoles lors des nouveaux aménagements de manière à ne pas créer de contraintes, d'obstacles difficilement franchissables par les engins agricoles.</i>	●	●	●
	<i>Permettre la création d'ateliers de transformation et de locaux de ventes dans les exploitations intéressées</i>	●	●	●
	<i>Favoriser le développement de l'agrotourisme à travers la reconversion du bâti agricole patrimonial désaffecté et en permettant dans les secteurs propices la création de camping à la ferme et d'aires naturelles de loisirs.</i>	●	●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	Permettre le changement de destination de bâtiments agricoles ne remettant pas en cause l'activité agricole, ou permettant la coopération entre les exploitants.	●	●	●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants - Souvenir l'exploitation de la carrière (PADD - PLUIH)	●	●	●
	Permettre les activités liées à la carrière.	●	●	●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - Encadrer les installations humaines - Prendre en compte l'existence de risques (PADD - PLUIH)	●	●	●
	Intégrer les risques technologiques notamment liés à la présence d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et au Transport de Matières Dangereuses (TMD) dans la réflexion sur l'aménagement du territoire.	●	●	●
	Intégrer le risque inondation dans les choix d'aménagement et dans la construction notamment par l'intégration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).	●	●	●

Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
Cohésion du territoire	<b>Garantir des événements éco responsables (EIT) :</b> Les festivals du territoire sont accompagnés pour monter en compétence sur leurs démarches RSE. L'action collective s'appuie sur le référentiel REEVE :	●		●
	Compréhension du site d'accueil ;	●		●
	Ressources – Sobriété ;	●		●
	Vers le zéro déchet ;	●		●
	S'organiser & progresser ;	●		●
	Un événement pour tous ;	●		●
	Inviter les publics à la transition écologique ;	●		●
	<b>Sensibiliser la population au « bien manger pour tous » (PAT) :</b>	●		●
	Les festivals du territoire sont accompagnés pour monter en compétence sur leurs démarches RSE. L'action collective s'appuie sur le référentiel REEVE ;	●		●
	Manger Durable	●		●
	<b>Favoriser la mise en relation des différents acteurs et créer des synergies (PAT) :</b>		●	
	<b>Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économies (PCAET) :</b>	●		●
	<b>Mobilités (PCAET) Développer les modes de déplacements doux :</b>	●	●	●
	Favoriser le développement des espaces de co - working ;	●	●	●
	<b>Mobilités (PCAET) Limiter les usages de la voiture individuelle :</b>	●	●	●
	Soutenir, développer et pérenniser les dispositifs de transport à la demande ;	●	●	●
	Favoriser les pratiques de co-voiturage ou d'autopartage ;	●	●	●
	<b>Réduire la dépendance à la voiture (PLUIH) :</b>	●		●
	Prendre en compte des nuisances sonores le long de certains infrastructures routières (PLUIH) :	●		●



	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
<b>Animer un tiers-lieu (EIT) :</b>			●	●
La bibliothèque municipale, animée par une vingtaine de bénévoles avec l'appui du réseau intercommunal, est ouverte au grand public ;				●
Les espaces de bureaux accueillent des petites entreprises et des salariés en télé-travail, pour une utilisation régulière ou ponctuelle ;		●		●
Les salles de réunion permettent l'animation des groupes de travail en écologie industrielle et de rencontres professionnelles, à l'exemple des réunions du Club d'entreprises le Challenge du Pays de Mortagne ;		●		●
Peu à peu, le château devient également un espace d'apprentissage d'économie circulaire appliquée au design. Les étudiants du Lycée Livet (design d'espace) de Nantes y ont déjà réalisé des projets ;	●	●		●
D'autres expérimentations en design espace et matériaux de réemploi sont prévues durant l'année, en lien avec la matériauthèque ;	●	●		●
Conciérgerie et mobilités rurales : le tiers lieu est l'occasion d'interroger les habitants de la commune et les usagers du lieu sur les services à la population que peut rendre le château. Afin de limiter les déplacements et faciliter la vie quotidienne ;				●
<b>Gérer les « tiers » dans les hameaux (PADD du PLUIH) :</b>	●	●	●	
Ne pas étendre les hameaux pour une vocation résidentielle, afin de préserver les coupures paysagères et de limiter la consommation foncière au détriment de l'agriculture ;	●			●
Permettre sauf contraintes particulières la réutilisation du bâti existant et son confortement (extension, bâtiments annexes) de manière mesurée ;	●			●
Permettre l'évolution de sites industriels isolés, tout en limitant leur développement en cohérence avec la sensibilité des milieux alentours ;	●			●
<b>Prévenir les conflits d'usage (passage d'engins, parcelles en lisière de champ) (PADD du PLUIH) :</b>	●	●	●	
<b>Utilisation économe des espaces naturels - Modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels (PLUIH) :</b>	●			●
Limiter l'extension des bourgs au-delà des enveloppes urbaines définies, en prenant en compte les vocations communales ;	●			●
Tenir compte de l'impact de l'ouverture à l'urbanisation d'un espace sur le fonctionnement de l'activité agricole ;	●			●
Rechercher des extensions d'urbanisation en continuité directe des espaces urbanisés ;	●			●
Réduire d'au moins 30% la consommation foncière d'ici à 2030 ;	●			●
Identifier au sein des groupements bâties du territoire les lieux les plus propices pour accueillir ce potentiel de développement ;	●			●
<b>Rénover, améliorer l'efficacité énergétique, des écoles et établissements scolaires, des bibliothèques :</b>	●	●	●	
Rénover, améliorer l'efficacité énergétique, les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes ou non, les Maisons d'Accueil Spécialisées :	●			●
<b>Création de Maison(s) de Services Au Public (MSAP) :</b>				●
Organisation territoriale des professionnels libéraux (Schéma territorial de santé 2013) :				●
Mise en place de démarches proactives pour attirer et accueillir de jeunes professionnels de santé sur le territoire (Schéma territorial de santé 2013) :				●
Echanges d'informations dématérialisées entre professionnels (Schéma territorial de santé 2013) :				●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<b>Continuité des soins et coordination des tours de garde de médecine générale et de pharmacie (Schéma territorial de santé 2013) :</b>			●
	<b>Mise en place de pratiques coopératives (Schéma territorial de santé 2013) :</b>			●
	<b>Prévention et prise en charge du surpoids et de l'obésité (Schéma territorial de santé 2013) :</b>			●
	<b>Prise en charge des personnes âgées sur le territoire (Schéma territorial de santé 2013) :</b>			●
	<b>Renforcer l'attractivité résidentielle de Mortagne-sur-Sèvre (PLUIH) :</b>			●
	<b>Prendre en compte de la forte diminution du nombre de personnes par ménage (PLUIH) :</b>			●
	<b>Offrir des logements adaptés aux ménages à faibles revenus (PLUIH) :</b>			●
	<b>Offrir des logements adaptés au vieillissement progressif de la population (PLUIH) :</b>			●
	<b>Renforcer l'attractivité du territoire pour les bailleurs (PLUIH) :</b>			●
	<b>Réhabiliter le parc locatif social ancien (PLUIH) :</b>			●
	<b>Maîtrise publique des opérations de logements (PLUIH) :</b>	●	●	●
	<b>Maintenir un taux de vacance « fonctionnel » du parc de logements, néanmoins en augmentation (PLUIH) :</b>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Conforter l'armature urbaine à travers l'objectif en logements Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Produire environ 2000 logements à compter de la mise en application du PLUi et ce sur une période de 10 ans, soit environ 200 logements/an. Parmi les 12 communes composant la CC du Pays-de-Mortagne, plusieurs émergent par leur taille et par leur offre d'emplois, de commerces et de services. Elles sont logiquement prioritaires en termes de développement car elles offrent un accès facile à l'ensemble des fonctions urbaines. Le PLUi traduit cette logique en déclinant les objectifs de création de logements en fonction du potentiel de chaque type de pôle.</b>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Conforter l'armature urbaine à travers l'objectif en logements Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<b>Favoriser le développement de Mortagne-sur-Sèvre et de La Verrie en y prévoyant la production de 35% à 40% des logements prévus. La production de logements prévue par le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté sur le bi-pôle structurant a été modérée afin de prendre en compte les tendances des 15 dernières années.</b>		●	●
	<b>Conforter Saint-Laurent-sur-Sèvre et La Gaubretière comme polarités secondaires en y prévoyant la production de 20% à 25% des logements prévus. La volonté politique est de poursuivre le développement des autres communes mais de manière plus mesurée afin de ne pas concurrencer les projets des principales polarités. L'offre proposée dans les autres communes doit être complémentaire.</b>		●	●
	<b>Rechercher la production de 35% à 45% des logements prévus sous une forme répartie au sein et aux marges des autres bourgs en fonction de leur capacité d'accueil des logements prévus.</b>		●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<p><i>En cas de création d'une commune nouvelle, les objectifs sont évalués au niveau des communes déléguées. Au sein d'une commune nouvelle, une ventilation différente des objectifs est toutefois possible lorsque le bourg d'une commune déléguée n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.</i></p> <p><i>Accorder le développement démographique entre les communes, en adéquation avec la capacité des équipements scolaires.</i></p> <p><i>Rechercher à travers les développements envisagés à maintenir et à exploiter le potentiel des équipements, notamment scolaires, et services existants.</i></p> <p><i>Se doter des outils de suivi des dynamiques de construction et des besoins en logements.</i></p>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Développer un habitat mixte de qualité (PADD - PLUIH)</b>			●
	<p><i>Rechercher la maîtrise du foncier dans les sites stratégiques des principaux bourgs.</i></p> <p><i>Mettre en œuvre des opérations d'ensemble avec une programmation diversifiée (taille de logements, de parcellles, etc.).</i></p> <p><i>Composer les gabarits des formes urbaines en prenant en compte les linéaires bâtis existants.</i></p> <p><i>Permettre la réalisation de petits collectifs en cœur de bourg. Rechercher alors, quand cela est souhaitable, la mise en place de jardins partagés. Soigner l'intégration de ces constructions.</i></p>		●	●
	<p><i>Orienter les constructions de manière à limiter les vis-à-vis.</i></p> <p><i>Au sein d'une même opération, envisager la mutualisation des espaces servants (stationnement, locaux, etc.), notamment au profit des logements de plus petite taille. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation pourront permettre de définir les secteurs de projet susceptibles de regrouper ces espaces ainsi que les modalités d'aménagement.</i></p>	●	●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Permettre l'installation de jeunes ménages en déployant une offre foncière et immobilière adaptée (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<p><i>Développer l'offre de petits logements familiaux, en locatif ou primo-accession, sous la forme de maisons individuelles denses ou d'habitat intermédiaire par exemple.</i></p> <p><i>Développer une offre de petits terrains constructibles.</i></p>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Maintenir et développer une offre d'habitat adaptée et diversifiée pour les seniors (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<p><i>Mettre en place des logements adaptés à tous les âges et toutes les situations (personnes valides, dépendantes, seul ou en couple...).</i></p> <p><i>Maintenir l'offre en structures d'accueil pour les personnes âgées (EHPAD, EHPA...).</i></p> <p><i>Réaliser des offres d'habitat adaptées aux seniors valides par exemple sous la forme de MARPA, de résidences personnes âgées ou d'opérations de logements sociaux.</i></p> <p><i>Prioriser l'accès à un logement social adapté au sein des principaux bourgs pour les personnes âgées en difficulté dans leur logement actuel.</i></p>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Améliorer l'accès au logement en renforçant le lien intergénérationnel (PADD - PLUIH)</b>			●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Faciliter l'émergence de petits logements en centre-bourg, notamment adaptés aux besoins des personnes âgées.</i>		●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Veiller à maintenir et développer Une offre d'habitat accessible aux personnes mal-logées ou défavorisées (PADD - PLUIH)</b>			●
	<i>Réserver une partie des logements dans les opérations d'ensemble au développement d'une offre d'habitat accessible aux personnes à faibles ressources.</i>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Rechercher des solutions d'hébergement aux besoins spécifiques (PADD - PLUIH)</b>			●
	<i>Mettre en place une stratégie de réponse pour l'hébergement d'urgence (logement incendié / sinistré, divorces).</i>			●
	<i>Développer une offre d'habitat social diversifiée (taille et configuration de logements, type de logement social, etc.) et organiser leur attribution pour répondre aux besoins ne trouvant pas réponse dans le parc existant.</i>	●		●
	<i>Permettre l'évolution et la création de structures destinées aux personnes handicapées.</i>	●		●
	<i>Travailler au développement d'une offre adaptée aux étudiants, stagiaires et aux apprentis.</i>	●		●
	<i>Veiller au maintien de l'offre d'accueil pour les gens du voyage.</i>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Accompagner l'amélioration de l'ensemble du parc, et notamment des logements locatifs (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Guider les choix techniques en cohérence avec la sensibilité patrimoniale du bâtiment et des constructions alentours.</i>		●	●
	<i>Restructurer le parc de logements locatifs aidés anciens, en associant recherche de densité et cohérence de l'insertion des constructions dans le tissu bâti existant.</i>	●	●	●
	<i>Améliorer la qualité du parc locatif, mode d'habiter complémentaire et nécessaire à l'insertion des jeunes dans le parc de logements.</i>	●		●
	<i>Mettre en place des outils opérationnels visant l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, etc.).</i>	●		●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire - Produire près de 10% de logements aidés en s'appuyant sur les pôles structurants (PADD - PLUIH)</b>			●
	<i>Prévoir 10% de logements aidés (soit environ 20 logements par an d'ici 2030) sur l'ensemble du territoire en privilégiant les pôles afin de valoriser la proximité aux services et équipements, à l'emploi.</i>			●
	<i>Orienter plus de la moitié de la production de logements aidés sur le bi-pôle structurant Mortagne-sur-Sèvre / La Verrie.</i>	●	●	●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources - Consolider l'offre d'équipements locaux en s'appuyant sur l'armature, les vocations des – Communes (PADD - PLUIH)</b>			●
	<i>Conforter les pôles de services existants selon leurs spécificités : pôles scolaires, pôles médicaux, etc.</i>			●
	<i>Rechercher la mutualisation des locaux et des équipements entre les communes.</i>			●
	<i>Accompagner la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires dans une logique intercommunale à Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre et à La Gaubretière.</i>			●



		Transversalité des axes stratégiques		
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Renforcer l'offre en structures de petite enfance (par exemple : système intercommunal de crèches s'appuyant sur les pôles d'appuis et le bi-pôle structurant et les Maisons d'Assistantes Maternelles dans les pôles de proximité).</i>			●
	<i>Renforcer l'offre d'équipements de loisirs (par exemple : création d'une école de musique et/ou de danse inter-communale).</i>			●
	<b>Renforcer la solidarité intercommunale et conforter l'armature territoriale - Améliorer les liaisons entre les communes (PADD - PLUIH)</b>	●		●
	<i>Accompagner le développement du transport solidaire.</i>	●		●
	<i>Assurer la connexion entre les bourgs en posant comme jalons les principaux hameaux et les sites touristiques emblématiques : le Château de Tiffauges, le site de Poupet, la Cité des Oiseaux, etc.</i>	●		●
	<i>Appuyer ces liaisons sur le réseau de chemins existants.</i>	●		●
	<i>Appuyer le développement des liaisons cyclables à partir du tracé de la vélo route départementale.</i>	●		●
	<i>Aménager progressivement les liaisons entre les communes, à l'image de la jonction entre La Verrie et Mortagne-sur-Sèvre, ou encore entre Saint-Martin-des-Tilleuls, La Gaubretière et La Verrie.</i>	●		●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Faciliter les connexions vers l'extérieur (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Sécuriser les points de dépôse du transport.</i>			●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Développer le covoiturage (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Développer le covoiturage en préservant les aires existantes.</i>	●	●	●
	<i>Orienter le développement de nouvelles aires de dépôse vers l'autoroute, la RN149, la RD160 et la RD753.</i>	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Faciliter l'usage des transports en commun (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Anticiper la perspective de l'ouverture de la ligne Voyageurs TER entre Les Herbiers et Cholet.</i>	●	●	●
	<i>Faciliter les accès à la future halte ferroviaire de Torfou depuis les communes pour inciter à l'utilisation du train.</i>	●	●	●
	<i>Faciliter l'accès aux infrastructures et services de transport en commun en général.</i>	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Faciliter les connexions vers l'extérieur - Sécuriser les abords des axes passants (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<i>Sécuriser les abords des équipements publics et notamment des écoles afin de prendre en compte les passages de poids lourds.</i>		●	●
	<i>Faciliter la circulation piétonne et cycliste au sein des zones d'activités.</i>	●	●	●
	<i>Connecter les bourgs et les zones industrielles par des pistes cyclables.</i>	●	●	●
	<b>Valoriser le rôle d'interface du territoire - Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de la Sèvre-Nantaise - Valoriser les abords de la Sèvre-Nantaise et de ses affluents (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Poursuivre le réaménagement des centres-bourgs en renforçant leur qualité, leur fonctionnalité et leurs liens avec la vallée de la Sèvre-Nantaise (exemples : le centre-bourg de Tiffauges, le château et la Sèvre-Nantaise / le centre-bourg de Saint-Malô-du-Bois, la coulée verte et le site de Poupet) en prenant en compte le fonctionnement du milieu naturel et agricole.</i>	●	●	●
	<i>Préserver les points de vue sur la Sèvre-Nantaise depuis les bourgs concernés.</i>	●		●
	<i>Travailler le rapport à l'eau des ensembles bâties les plus proches de la Sèvre-Nantaise.</i>	●		●
	<i>Permettre les aménagements concourant à la mise en valeur du site de Poupet.</i>	●		●
	<i>Veiller à l'accessibilité des sites bordant la Sèvre-Nantaise.</i>	●		●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Aménager l'accès à la Sèvre-Nantaise depuis le tracé de la vélo route du Bocage Vendéen.</i>	●		●
	<i>Travailler la mise en valeur des affluents, à l'image de la Crême.</i>	●		●
	<i>Soigner les abords des franchissements, que ce soit par une attention plus particulière à l'aspect extérieur des constructions, à l'ouverture du paysage, ou encore à la végétalisation des abords du cours d'eau.</i>	●		●
	<i>Aménager les franchissements pour sécuriser le passage des piétons et des cycles.</i>	●		●
	<i>Aménager l'accès aux sites d'escalade, aux sites de loisirs (pêche, canoë, etc.) liés à l'eau.</i>	●		●
	<i>Prendre en compte le risque de pollution du cours d'eau du fait du réaménagement des anciens sites industriels en bords de Sèvre-Nantaise.</i>	●		●
	<b>Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<i>Produire au moins 30% des logements au sein des enveloppes urbaines, par densification (construction sur des parcelles libres – en dent creuse –, par division parcellaire) ou en renouvellement (réhabilitation des bâtiments anciens, changement de destination) du tissu existant.</i>		●	●
	<i>Accompagner le renouvellement des sites conventionnés par l'Etablissement Public Foncier de Vendée.</i>	●	●	●
	<i>Stimuler les projets d'habitat sur les sites susceptibles de se densifier ou de muter, notamment les friches.</i>	●	●	●
	<i>Mettre en place des outils de maîtrise foncière à l'échelle intercommunale, notamment pour accompagner le volet opérationnel des Contrats Communaux d'Urbanisme.</i>		●	●
	<b>Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Concilier la recherche de densité au sein des bourgs avec la qualité du cadre de vie ainsi remodelé (PADD - PLUIH)</b>		●	●
	<i>Rechercher la continuité de l'espace public entre les nouvelles opérations et le bourg</i>		●	●
	<i>Donner des objectifs de qualité paysagère aux opérations s'insérant dans le tissu du bourg</i>	●	●	●
	<i>Prendre en compte le gabarit et les emprises au sol, les alignements des constructions alentours</i>	●	●	●
	<b>Consolidier les bourgs du Pays-de-Mortagne - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Adapter l'objectif de densité aux spécificités des Communes (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	<i>Optimiser le potentiel foncier au cœur des enveloppes urbaines, tout en adaptant la programmation de ces sites au contexte de construction.</i>	●	●	●
	<i>Dans les opérations en extension, viser une densité brute globale de 19 logements par hectare à l'échelle des communes du bi-pôle structurant. A cet effet, la production de logements sur Mortagne-sur-Sèvre se fera de manière notable en renouvellement des secteurs résidentiels existants (secteur du Chaintreau, par exemple). Les opérations permettront de ménager la continuité des accès à la Sèvre-Nantaise et aux équipements publics. Le gabarit des constructions sera étudié au regard des enjeux de visibilité du site ; La densification sur le bourg de La Verrie s'inscrira dans la dynamique du Contrat Communal d'Urbanisme, en cherchant à connecter les différents pôles d'équipements et de services au sein du bourg. Cette connexion s'organisera notamment à partir de la coulée verte. Dans le Nord du bourg, la densification devra prendre en compte la proximité d'activités économiques.</i>	●	●	●
	<i>Dans les opérations en extension, viser une densité brute globale de 17 logements par hectare à l'échelle des pôles d'appui.</i>	●	●	●
	<i>Dans les opérations en extension, viser une densité brute globale de 15 logements par hectare à l'échelle des pôles de proximité.</i>	●	●	●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	Promouvoir des formes urbaines adaptées à la taille des parcelles et au tissu dans lequel elles s'inscrivent.	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Renouveler et Renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs - Renouveler les quartiers pavillonnaires des années 1960-1970 (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	Représenter l'espace public (stationnement, trottoirs).		●	●
	Permettre l'amélioration de la performance énergétique de ces constructions.	●	●	●
	Rechercher la diversification des usages au sein des anciens quartiers pavillonnaires, en cohérence avec la capacité d'accueil et le renouvellement de l'espace public.		●	●
	Repenser ponctuellement les espaces verts au profit de nouveaux usages (locaux ou jardins partagés, construction partielle)	●	●	●
	Encadrer la densification via les divisions parcellaires dans ces tissus.		●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Organiser le traitement continu de l'espace public - Faciliter la continuité des circulations piétonnes et cyclistes (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	Sécuriser les liaisons douces en cœur de bourg, en particulier dans les bourgs accueillant un trafic routier plus important.	●	●	●
	Connecter les liaisons douces aux coulées vertes.	●		●
	Connecter les différents secteurs résidentiels.	●		●
	Prolonger les circulations piétonnes jusqu'à l'entrée du bourg.	●		●
	Faciliter l'accès des commerces et services.	●	●	●
	Prendre en compte la circulation des engins agricoles dans l'aménagement des bourgs.	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Organiser le traitement continu de l'espace public - Mettre en place des dispositions pour la rénovation des façades (PADD - PLUIH)</b>	●	●	●
	Intégrer les règles des Secteurs Patrimoniaux Remarquables (anciennes AVAP et ZPPAUP) dans le PLUi.	●	●	●
	Réfléchir à une modification des périmètres de protection modifiés autour de certains Monuments Historiques en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.	●	●	●
	Penser globalement la rénovation des façades sur la base d'une liste de critères communs : couleurs, matériaux, etc.	●	●	●
	Accompagner la reprise des façades par un appui technique.	●	●	●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Organiser le traitement continu de l'espace public - Souligner les clôtures privatives à proximité d'ensembles bâtis d'intérêt patrimonial et sur les axes les plus fréquentés (PADD - PLUIH)</b>			●
	Harmoniser les murs de clôture le long des axes routiers traversant les bourgs.			●
	Favoriser la présence de clôtures végétalisées en intégrant des essences locales.	●		●
	Intégrer la haie comme élément structurant de l'aménagement urbain (lisière, limite parcellaire).	●		●
	<b>Consolider les bourgs du Pays-de-Mortagne - Organiser le traitement continu de l'espace public - Articuler l'aménagement des bourgs autour d'espaces naturels (PADD - PLUIH)</b>	●		●
	Structurer le développement du bourg en prenant en compte les inclusions naturelles remarquables telles que les coulées vertes, les boisements.	●		●
	Ménager des franges non constructibles aux abords des bourgs, afin de limiter les conflits d'usage.	●		●
	Permettre la culture de jardins collectifs.	●		●
	Organiser les futures opérations autour d'espaces publics communs.	●		●



Transversalité des axes stratégiques				
	Axes stratégiques / Actions	Transition Energétique	Développement Economique	Cohésion du Territoire
	<i>Privilégier le recours au végétal dans les aménagements d'espace public ou privatif : plantation en pied de mur, haies végétales, etc.</i>	●		●
	<b>Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver</b> - <b>Préserver le patrimoine bâti et paysager</b> - Accompagner la prise en compte des spécificités du patrimoine architectural local ( <b>PADD - PLUIH</b> )	●	●	●
	<i>Péférer les implantations et les gabarits de bâtiments mettant en valeur le grand paysage.</i>	●		●
	<i>Rechercher une cohérence dans l'implantation et le gabarit des nouvelles constructions à proximité de constructions anciennes.</i>	●		●
	<i>Composer en cohérence avec les formes architecturales anciennes à proximité, que ce soit pour une opération neuve ou une réhabilitation.</i>	●		●
	<i>Protéger les ensembles bâties d'intérêt patrimonial</i>	●		●
	<i>Encadrer l'évolution des bâtiments d'intérêt patrimonial dans le respect des principes architecturaux de la construction d'origine.</i>	●		●
	<i>Hors espace urbanisé, permettre la réhabilitation et les changements de destination des constructions d'intérêt patrimonial. Le changement de destination ou la réhabilitation sera possible sous respect des conditions suivantes :</i> <i>le projet ne porte pas atteinte au bon fonctionnement des exploitations agricoles ; la construction comporte un intérêt patrimonial ; les réseaux et sols sont en capacité d'accueillir le projet.</i>	●		●

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

## Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.



## Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtées à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).

### 5.2. Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

### 5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (*assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires*), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...



L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (*comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...*).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

#### 5.4. La Région Pays-de-la-Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays-de-la-Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

La Région Pays-de-la-Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

#### 5.5. Le Département de La Vendée

Le Conseil Départemental de La Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



## Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (*inclusion, adaptation, abandon...*).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (*sur le modèle de l'annexe 5*) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (*taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...*). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.



Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé le 20 JUIL. 2021

Le Préfet de La Vendée

Benoît BROCART

*représenté par*

le Secrétaire Général de la Préfecture du  
département de La Vendée, Sous-Prefet de  
l'arrondissement de La Roche-sur-Yon

Anne TAGAND

Le Président de la Communauté de  
Communes du Pays-de-Mortagne

Guillaume JEAN

Le Président du Conseil Régional  
des Pays-de-la-Loire

Le Président du Conseil Départemental  
de La Vendée

Christelle MORANCAIS

Alain LEBOEUF

Le Maire de la Commune  
de La Gaubretière

Le Maire de la Commune  
des Landes-Genusson

Marie-Thérèse PLUCHON

Guy GIRARD



Pays de  
Mortagne

Le Maire de la Commune  
de Mallièvre

Guillaume JEAN

Le Maire de la Commune  
de Mortagne-sur-Sèvre

Alain BROCHOIRE

Le Maire de la Commune  
de Saint-Aubin-des-Ormeaux

Hervé BREJON

Le Maire de la Commune  
de Saint-Laurent-sur-Sèvre

Eric COUDERC

Le Maire de la Commune  
de Saint-Malô-du-Bois

Arnaud PRAILE

Le Maire de la Commune de  
Saint-Martin-des-Tilleuls

Alain LANDREAU

Le Maire de la Commune  
de Tiffauges

Marcel BROSSET

Le Maire de la Commune  
de Treize-Vents

Pays de  
Mortagne



Le Maire de la Commune  
de Chanverrie

Jean-François FRUCHET

Le Maire délégué de la Commune déléguée  
de Chambretaud

Isabelle GREFFIER

Pays de  
Mortagne



En présence de :



## **Annexes**

### **Annexe 1 – Diagnostic du territoire**

### **Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires**

### **Annexe 3 – Avenant de programmation**

### **Annexe 4 – Annexe financière**

### **Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE**



## Annexe 1 – Diagnostic du territoire



## Annexe 2 – Orientations stratégiques

### 1 Stratégie de transition écologique

Action prioritaire n° 1 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 2 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 3 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

### 2 Stratégie de développement économique

Action prioritaire n° 1 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 2 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 3 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

### 3 Stratégie de cohésion du territoire

Action prioritaire n° 1 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 2 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.

Action prioritaire n° 3 : décrire l'action et préciser le ou les indicateurs qui permettront de mesurer les résultats obtenus.



## Annexe 3 – Avenant de programmation

Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition écologique

passé entre l'État et la CC de ...

[Large red X mark indicating the document is null or void]



## Annexe 4 – Annexe financière

Avenant de financement annuel  
Contrat territorial de relance et de transition écologique

**ANNEXE 20... (millésime)**

**ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

**ET**

La Communauté de Commune/Communauté d'agglomération/commune de  
représentée par son Président/Maire

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### **Préambule**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de



transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

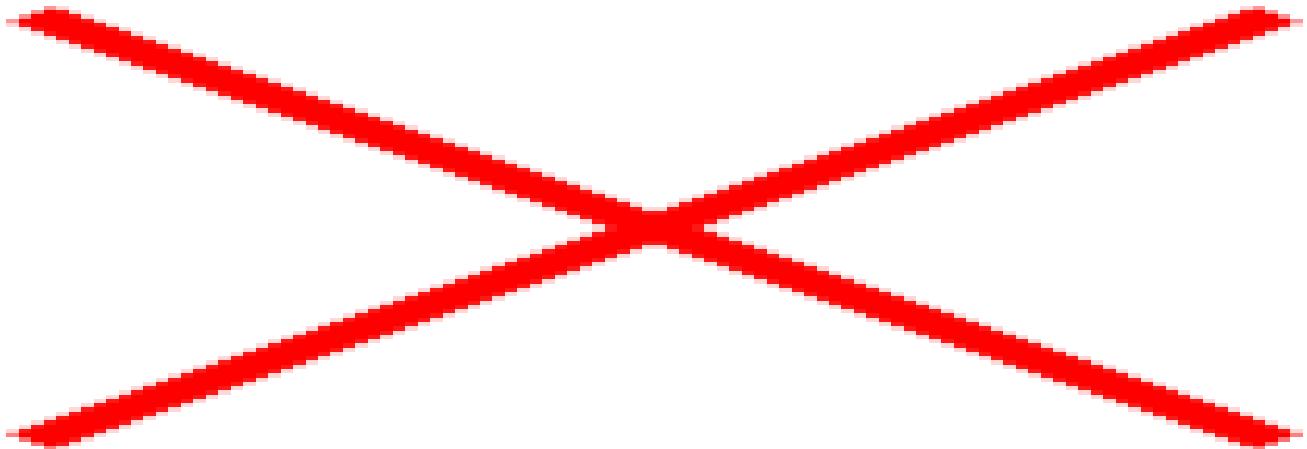
#### **ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

Le préfet de la Vendée,

Le Président/le maire de ...

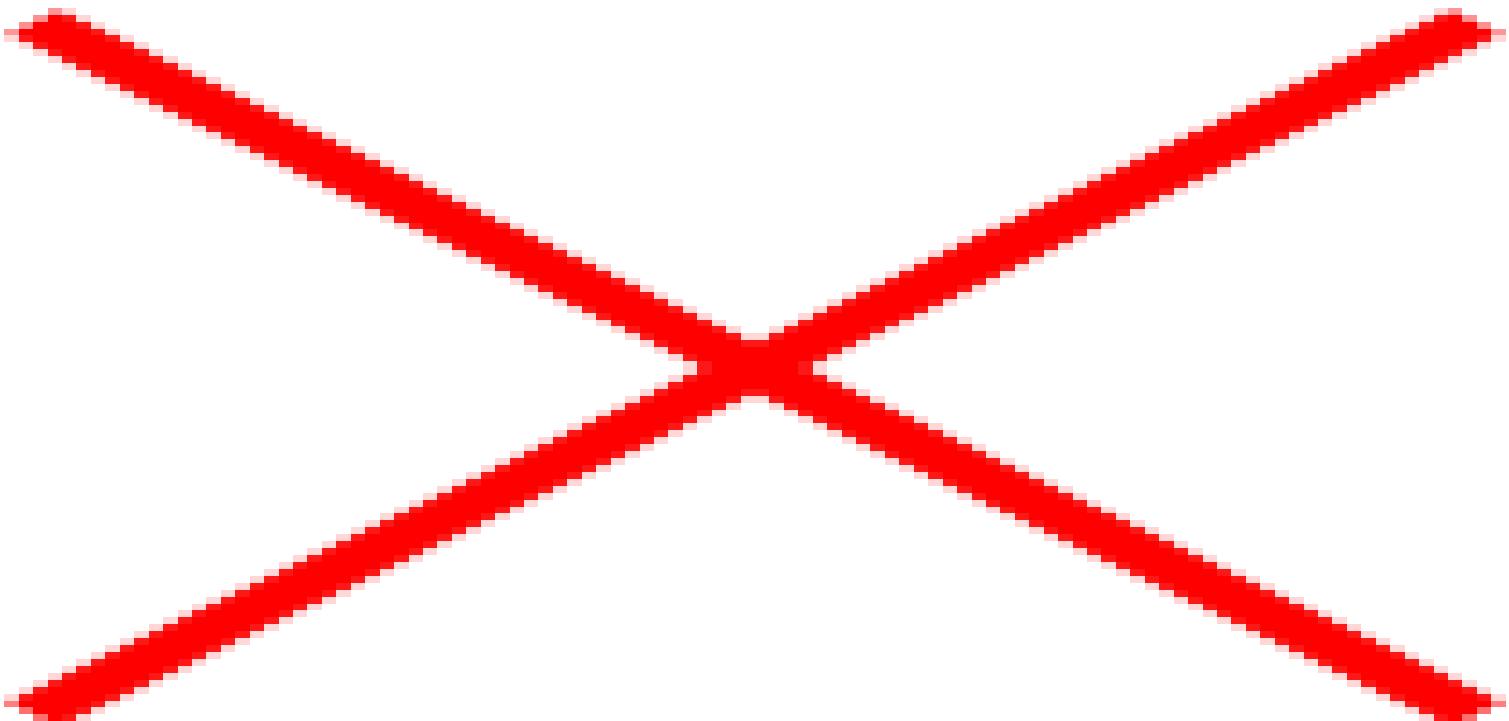




## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



Pays de  
Mortagne





\* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.



**Pays de  
Mortagne**

**Diagnostic territorial  
Contrat de Relance et de Transition  
Ecologique (CRTE)**

# Table des matières

a) <b>A.Introduction .....</b>	<b>6</b>
b) <b>B.Présentation .....</b>	<b>7</b>
I. UN POSITIONNEMENT PRIVILEGIE .....	7
II. UN TERRITOIRE GRANITIQUE CARACTERISTIQUE DU HAUT-BOCAGE VENDEEN.....	8
III. LE PAYS DE MORTAGNE ET SA POPULATION .....	9
1/ Localisation de la Communauté de communes du Pays de Mortagne .....	9
2/ Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012 - 2017	14
IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DECOMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE.....	16
1/ Une population plutôt jeune.....	16
2/ Structuration de la population selon le sexe et les tranches d'âge .....	16
3/ Une stabilité chez les très jeunes (0-14 ans) .....	16
4/ Une diminution des jeunes actifs (15-29 ans) .....	17
5/ Une part des 30-44 ans en légère diminution .....	17
6/ Une légère baisse des actifs de 45-59 ans .....	17
7/ Une part des « 60 ans et plus » en augmentation, restant inférieure à la moyenne départementale et similaire aux moyennes régionale et nationale. ....	17
V. L'INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DU PAYS DE MORTAGNE.....	17
1/ Des couples avec enfants et sans enfant plus nombreux .....	18
2/ Caractéristiques des ménages en 2017 .....	19
3/ Les jeunes sur le territoire.....	19
4/ L'enfance (6-17 ans) .....	19
5/ Une faible proportion d'immigrés .....	20
6/ La part de la population immigrée en 2017 (%) .....	20
VI. CARACTERISTQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	21
1/ Un contexte économique favorable.....	21
VII. EMPLOI, REVENU, ET NIVEAU DE VIE .....	22
1/ Une population active supérieure aux autres territoires .....	22
2/ Part des populations de 15-64 ans par type d'activité en 2017 (%) .....	22
3/ Un taux de chômeurs plus faible que les autres territoires .....	22
4/ Des demandeurs d'emploi plutôt jeunes et peu qualifiés .....	23
5/ Des niveaux de formation et de qualification relativement faibles.....	23
6/ Des agriculteurs exploitants et ouvriers en nombre plus important .....	24
7/ Des revenus semblables aux autres territoires .....	24
8/ Un faible taux de pauvreté .....	25
9/ Les bénéficiaires de l'aide sociale sont très peu nombreux.....	26
10/ Les bénéficiaires de la Couverture Maladie .....	26
VIII. LE LOGEMENT ET LE CONDITIONS D'HEBERGEMENT.....	27
1/ Les résidences selon le statut d'occupation.....	27
2/ Parc de logement par catégorie en 2017.....	27

3/	Part des résidences principales selon le statut d'occupation en 2017 .....	27
4/	Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) .....	27
	<b>IX. SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS DE MORTAGNE</b>	
	29	
	X. ESPERANCE DE VIE .....	31
1/	Espérance de vie à la naissance en 2019 en années .....	31
	<b>XI. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION .....</b>	<b>31</b>
1/	Indicateurs de mortalité de la population (données 2019) .....	32
2/	Santé des enfants de moins d'un an .....	32
3/	Santé des enfants et adolescents de 1- 17 ans .....	33
4/	Santé des jeunes de 18-24 ans.....	33
5/	Santé des personnes âgées de 25-64 ans .....	34
6/	Santé des personnes âgées de 65 ans et plus .....	35
7/	Morbidité et mortalité pour des pathologies spécifiques .....	35
8/	Prévention - dépistage .....	38
	<b>XII. SYNTHESE SUR LES INDICATEURS DE L'ETAT DE SANTE .....</b>	<b>40</b>
	<b>XIII. OFFRE DE SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES ET EFFECTIFS ET DENSITÉS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX DE PREMIER RECOURS.....</b>	<b>41</b>
1/	Accès aux soins et offre de santé .....	41
2/	Une densité de médecins généralistes faible mais des médecins relativement jeunes ....	44
3/	Une densité d'infirmiers libéraux faible des infirmiers relativement jeunes .....	44
4/	Une faible densité des masseurs-kinésithérapeutes mais jeunes .....	44
5/	Une densité de chirurgiens-dentistes faible et relativement âgés.....	45
6/	Les orthophonistes.....	45
7/	Les sages-femmes.....	45
8/	Les pharmacies sur le territoire .....	46
9/	Les pédicures-podologues .....	46
10/	Les psychologues .....	46
11/	Les diététiciens .....	46
12/	Les orthoptistes .....	46
13/	Les ostéopathes .....	46
14/	Laboratoire d'analyse médicale .....	46
	<b>XIV. SYNTHÈSE CONCERNANT L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES.....</b>	<b>47</b>
	<b>XV. ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU TERRITOIRE ET RECOURS AUX SOINS .....</b>	<b>48</b>
	<b>XVI. FOCUS SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES .....</b>	<b>51</b>
1/	Allocation Personnalisée d'Autonomie .....	51
2/	Allocation de Solidarité aux personnes âgées -ASPA et ASV3 .....	51
	<b>XVII. L'OFFRE POUR LES PERSONNEES SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>52</b>
1/	Les établissements d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire .....	52
	<b>XVIII. LES SERVICE DE COORDINATION ET D'AIDE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE.....</b>	<b>53</b>
1/	Le département de la Vendée .....	53
2/	Les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) .....	53
3/	Les SSIAD.....	54
4/	Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) .....	54

5/	Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) .....	55
6/	Le portage de repas .....	55
XIX.	SYNTÈSE SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES .....	56
	<b>C. FOCUS SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>57</b>
I.	BENEFICIAIRES AAH, AEEH .....	57
1/	Les part des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (pour 100 personnes de 20 à 64 ans).....	57
2/	La part des bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) (pour 100 habitants de moins de 20 ans) .....	57
II.	L'OFFRE EN ETABLISSEMENT POUR LE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ADULTES .....	58
1/	Les taux d'équipement des établissements pour adultes handicapés de 20 à 59 ans par catégorie d'établissement : pour 1 000 habitants au 31/12/2018 .....	58
2/	Les structures présentes sur le territoire : Deux établissements les Muguets (La Gaubretière) et Les Hauts de Sèvre (Mortagne sur Sèvre)regroupant : .....	59
III.	L'OFFRE EN ETABLISSEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS,ADOLESCENTSET JEUNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP .....	59
1/	Les taux d'équipement des établissements d'hébergement pour enfants et adolescents .....	59
2/	Les structures présentes sur le territoire .....	60
3/	LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES - MDPH DU DEPARTEMENT..	60
IV.	SYNTHÈSE SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP .....	61
	<b>D. FOCUS SUR LA PRISE EN CHARGE EN SANTÉ MENTALE.....</b>	<b>62</b>
I.	L'EQUIPEMENT ET LES PLACES POUR LE DEPARTEMENT .....	62
1/	Offre sur le département.....	62
	Les taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile période 2018 pour 1000 enfants de 0 à 16 ans inclus) .....	62
2/	Les structures hospitalières .....	62
II.	SYNTHESE CONCERNANT L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE DE LA SANTE MENTAL .....	63
III.	CADRE DE VIE,SANTE ET ENVIRONNEMENT,MOBILITE.....	64
1/	<b>LES TENDANCES EN MATIÈRE D'HABITAT .....</b>	<b>65</b>
2/	<b>MOBILITÉ .....</b>	<b>65</b>
1/	Communauté de communes du Pays de Mortagne      France métropolitaine .....	65
2/	Transport scolaire .....	66
3/	Ligne régulière en autocar .....	66
4/	Covoiturage .....	66
5/	« OUEST GO » : PLATEFORME DE COVOITURAGE DE PROXIMITÉ DANS L'OUEST .....	66
6/	Se déplacer à vélo .....	67
IV.	QUALITE DE L'EAU DE CONSOMMATION .....	67
V.	QUALITE DE L'AIR .....	67
VI.	BRUT .....	68
VII.	QUALITE DES SOLS / LE RADON .....	68
VIII.	ICPE .....	68
IX.	SYNTHESE CONCERNANT LE CADRE DE VIE SANTE ENVIRONNEMENTALE L'HABITAT .....	69
	<b>E. FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE</b>	
	<b>70</b>	
1/	INDICATEUR DE NATALITE .....	70

2/	Une part de familles monoparentales inférieure à celle de la Vendée.....	70
3/	Une part d'allocataires CAF isolés inférieure à celle de la Vendée.....	70
I.	LA PETITE ENFANCE .....	70
1/	Les structures d'accueil collectif .....	71
2/	Carte des services d'accueil du jeune enfant sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne.....	71
3/	Les relais des assistantes maternelles .....	72
II.	L'ENFANCE.....	73
1/	Les accueils de loisirs « périscolaires » .....	73
III.	LA JEUNESSE .....	75
1/	Accueil de loisirs .....	75
2/	Les périodes d'ouverture : .....	75
3/	Un tissu associatif dense .....	76
IV.	SCOLARITE ET REUSSITE EDUCATIVE.....	76
V.	SOUTIEN A LA PARENTALIE .....	77
VI.	AUTRES STRUCTURES ET ASSOCIATION DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	
	78	
VII.	SYNTHESE DES DONNES FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE DU PAYS DE MORTAGNE .....	79
VIII.	SYNTHESE GENERALE DU PAYS DE MORTAGNE .....	80
IX.	Un territoire économiquement dynamique et réellement industriel.....	84
1/	Le poids effectif de l'industrie et du transport .....	87
2/	Des entreprises diversifiées et géographiquement réparties.....	89
3/	Des ZAE dynamiques et un stock de foncier disponible en forte baisse .....	90
4/	Des besoins en main d'œuvre sur des fonctions peu qualifiées.....	91
5/	Une population modestement formée.....	91
6/	Une sociologie d'actifs assez équilibrée .....	92
7/	Le développement économique .....	92
<b>F.</b>	<b><u>AXE 1 :RENFORCER LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE ET CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE.....</u></b>	<b>94</b>
	<b><u>AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE.....</u></b>	<b>96</b>
<b>G.</b>	<b><u>AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE.....</u></b>	<b>98</b>
<b>H.</b>	<b><u>AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE.....</u></b>	<b>100</b>
	Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles .....	101
<b>I.</b>	<b><u>AXE 3 CONSOLIDER LES BOURGS DU PAYS DE MORTAGNE.....</u></b>	<b>102</b>
<b>J.</b>	<b><u>AXE4 CONCILIER DEVELOPPEMENT PROJETE, CADRE DE VIE ET RESSOURCES A PRESERVER .....</u></b>	<b>104</b>
<b>K.</b>	<b><u>LE TOURISME .....</u></b>	<b>107</b>
I.	Le tourisme, un réel potentiel à deux pas du Puy du Fou® .....	107
1/	L'Hébergement .....	109
2/	Fréquentation dans les sites touristiques (2019).....	112
3/	L'offre Touristique : .....	113
4/	Évolution de la Fréquentation Touristique.....	114

## A. Introduction

Le Pays-de-Mortagne se situe au Nord-Est de La Vendée. Il est limitrophe des départements du Maine-et-Loire (Région Pays-de-la-Loire) et des Deux-Sèvres (Région Nouvelle-Aquitaine) et est également localisé à proximité de la Loire-Atlantique (Région Pays-de-la-Loire).

La Communauté de Communes regroupe une partie du périmètre du Canton de Mortagne-sur-Sèvre et est désormais composée institutionnellement de 11 communes : La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Mallièvre, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents, et Chanverrie issue de la fusion des anciennes Communes de Chambretaud et La Verrie.

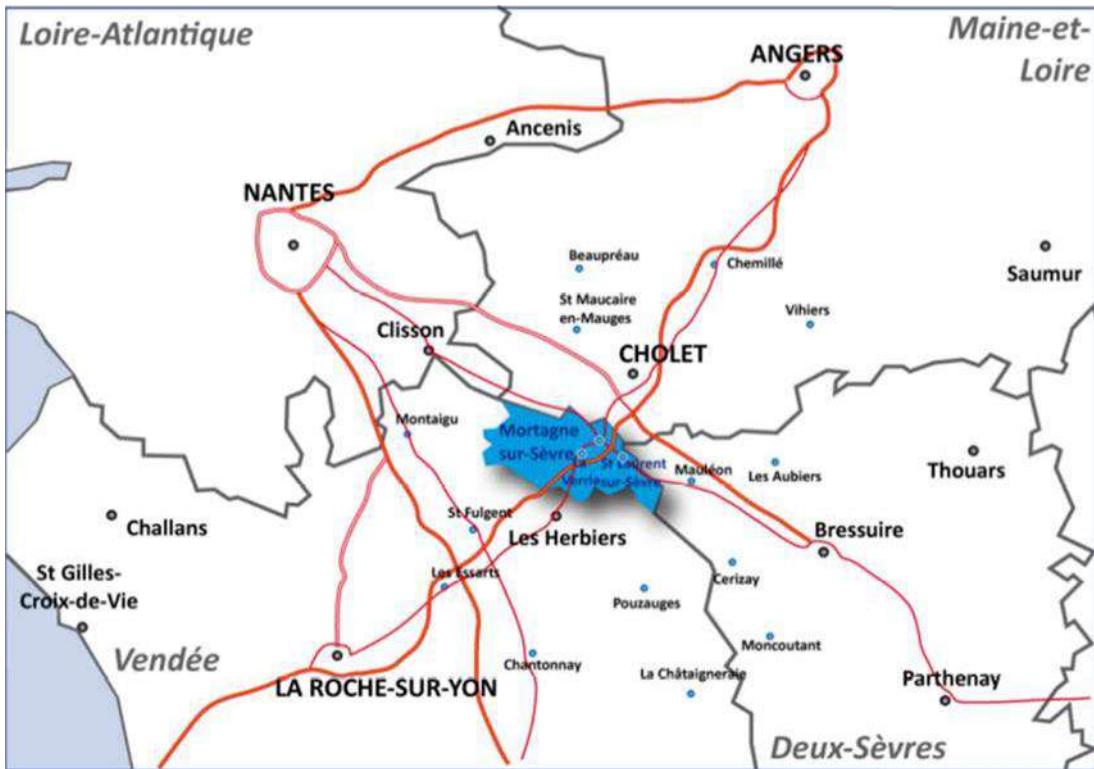
Le territoire se structure autour de trois pôles d'emplois ruraux (ou unités urbaines) : Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre et La Verrie. Deux pôles urbains jouxtent le canton, Cholet au nord et Les Herbiers au Sud.

Le périmètre est compris dans 4 bassins de vie, Cholet (1 commune), Les Herbiers (4 communes,) Mortagne-sur-Sèvre (5 communes), Saint-Laurent-sur-Sèvre (2 communes), et l'ensemble des communes du canton appartient à la zone d'emploi du Choletais.

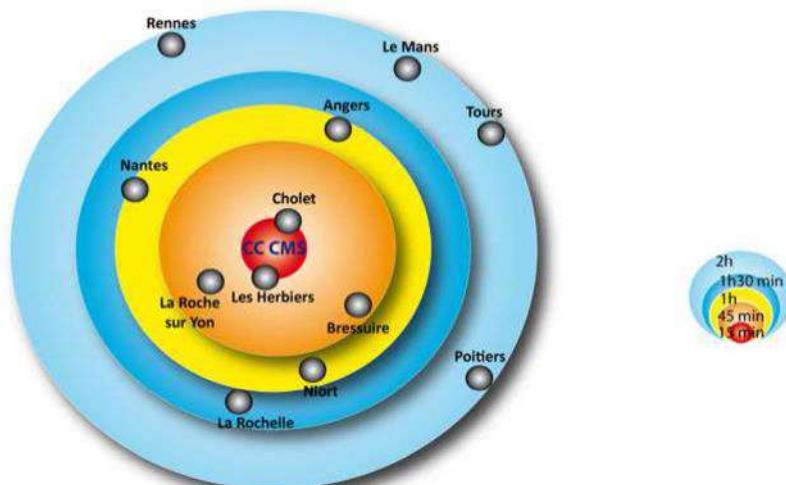


## B. Présentation

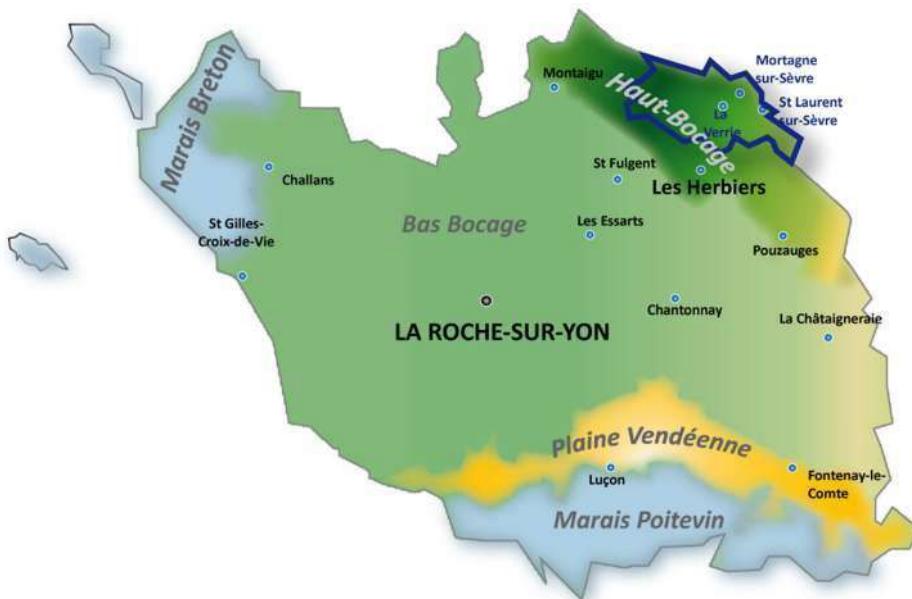
### I. UN POSITIONNEMENT PRIVILEGIE



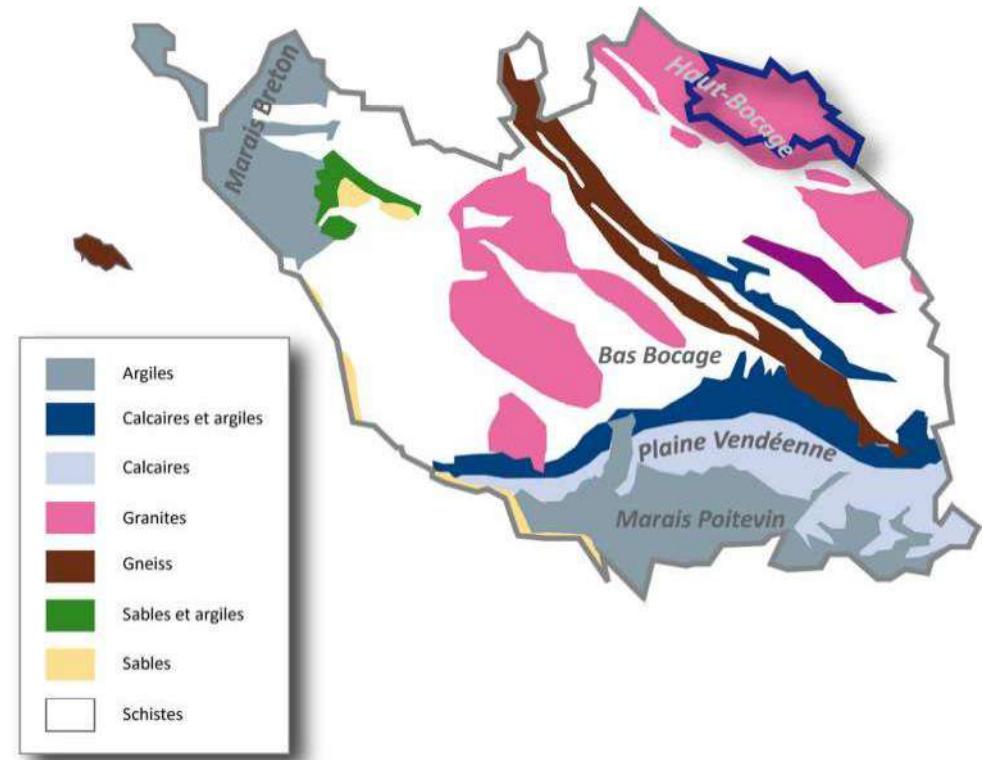
Temps de parcours par VL au départ de La Verrie



## II. UN TERRITOIRE GRANITIQUE CARACTERISTIQUE DU HAUT-BOCAGE VENDEEN



Source: CG 85. Traitement CODE

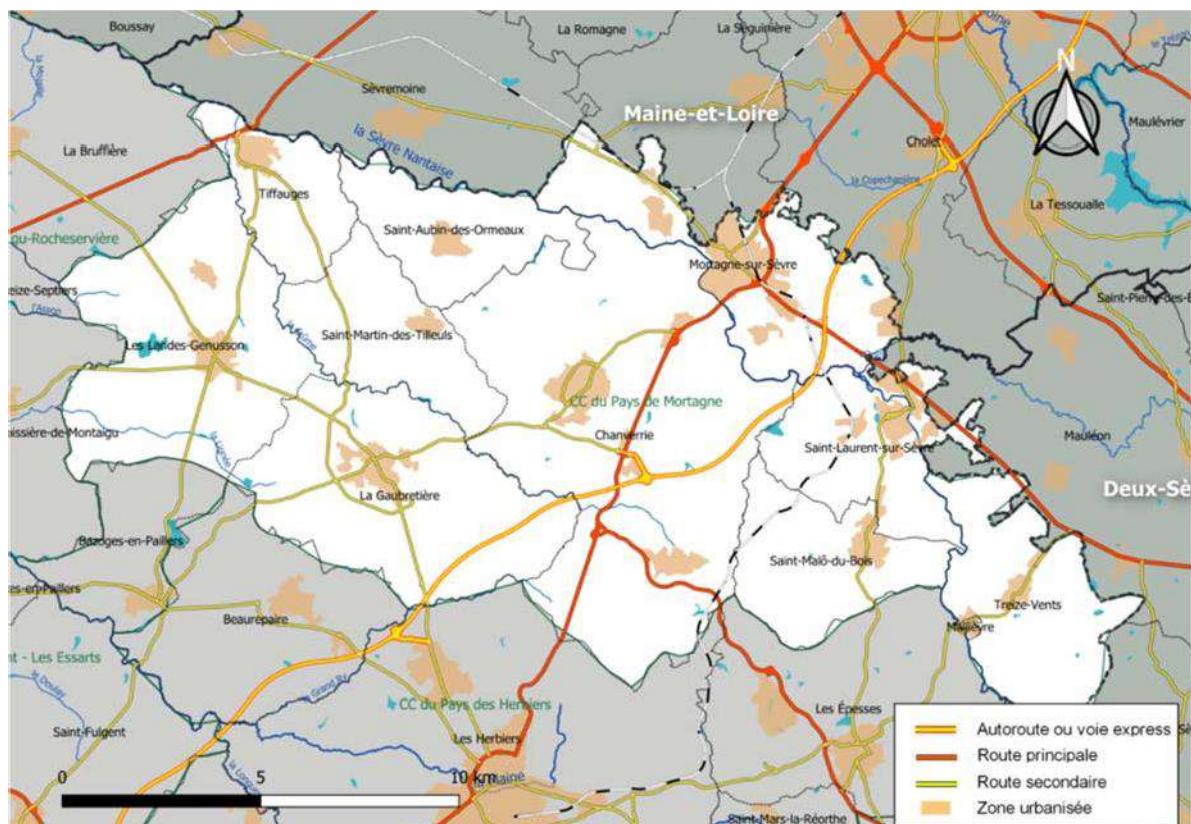


Espace intermédiaire et encore singulier entre Nantes, Cholet et la Roche-sur-Yon, le Pays de Mortagne est caractéristique du Haut-Bocage Vendéen avec des paysages vallonés et bocagés, un habitat dispersé sur un sol granitique et un équilibre entre petites et moyennes villes.

### **III. LE PAYS DE MORTAGNE ET SA POPULATION**

Située dans le département de Vendée dans la région des Pays de la Loire, la Communauté de communes du Pays de Mortagne se compose de 11 communes. En 2018, la Communauté de communes de Mortagne comptait 27 696 habitants (Source : INSEE RP 2018). Territoire d'articulation au carrefour de 4 départements (Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Atlantique et Maine et Loire), le Pays de Mortagne bénéficie d'un environnement favorable à la croisée des espaces ruraux et urbains.

#### **1/ Localisation de la Communauté de communes du Pays de Mortagne**



Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9\\_de\\_communes\\_du\\_Pays-de-Mortagne#/media/Fichier:85-Intercos2019-248500662.png](https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_de_communes_du_Pays-de-Mortagne#/media/Fichier:85-Intercos2019-248500662.png)

Les communes les plus importantes sont Mortagne-sur-Sèvre avec 6 000 habitants, Chanverrie avec 5 489 habitants, Saint-Laurent-sur-Sèvre avec 3 620 habitants et La Gaubretière avec 3 085 habitants.

Le tableau ci-après présente les populations des 11 communes.

a) La démographie des 11 communes de la Communauté de communes du Pays de Mortagne

	Population légale municipale en 2018	Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018(%)	Densité depopulation 2018 (habitants/km <sup>2</sup> )
<b>La Gaubretière</b>	3 085	0,5	100,9
<b>Les Landes-Genusson</b>	2 407	1,2	76,2
<b>Mallèvre</b>	247	-0,5	1 260,0
<b>Mortagne-sur-Sèvre</b>	6 000	0,1	270,3
<b>Saint-Aubin-des-Ormeaux</b>	1 330	0,2	105,7
<b>Saint-Laurent-sur-Sèvre</b>	3 620	0,3	229,1
<b>Saint-Malô-du-Bois</b>	1 610	0,8	112,3
<b>Saint-Martin-des-Tilleuls</b>	1 075	1,3	76,2
<b>Tiffauges</b>	1 581	-0,3	160,1
<b>Treize-Vents</b>	1 252	0,5	65,8
<b>Chanverrie</b>	5 489	0,4	93,2
<b>CC du Pays de Mortagne</b>	<b>27 696</b>	<b>0,4</b>	<b>120,7</b>
<b>Département de la Vendée</b>	679 991	0,7	100,5
<b>Région des Pays de la Loire</b>	3 781 423	0,7	117,1
<b>France métropolitaine</b>	64 837 763	0,4	118,8

Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

**b) Evolution démographique sur la période longue 2009 – 2021 :**

	Population municipale													Variation annuelle
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
La Gaubretière	2 737	2 802	2 868	2 933	2 969	2 952	2 984	3 016	3 048	3 032	3 034	3 060	3 085	+1,00%
Les Landes-Genusson	2 230	2 265	2 282	2 300	2 290	2 279	2 269	2 271	2 259	2 302	2 344	2 387	2 407	+0,64%
Mallievre	238	238	239	239	241	244	248	253	257	258	256	252	247	+0,31%
Mortagne-sur-Sèvre	6 134	6 080	6 074	6 050	6 028	6 005	5 992	5 958	5 953	5 964	5 976	5 930	6 000	-0,18%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	1 236	1 248	1 261	1 290	1 299	1 304	1 309	1 314	1 331	1 346	1 341	1 335	1 330	+0,61%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	3 411	3 397	3 440	3 442	3 446	3 490	3 535	3 573	3 609	3 607	3 612	3 617	3 620	+0,50%
Saint-Malô-du-Bois	1 429	1 434	1 451	1 463	1 476	1 489	1 490	1 547	1 566	1 586	1 605	1 603	1 610	+1,00%
Saint-Martin-des-Tilleuls	885	903	924	945	953	969	989	1 010	1 031	1 052	1 062	1 069	1 075	+1,63%
Tiffauges	1 460	1 479	1 463	1 450	1 489	1 529	1 568	1 607	1 614	1 605	1 597	1 588	1 581	+0,67%
Treize-Vents	957	1 010	1 064	1 117	1 144	1 167	1 196	1 224	1 252	1 263	1 264	1 259	1 252	+2,26%
Chanverrie	4 993	5 048	5 105	5 166	5 204	5 238	5 307	5 377	5 433	5 522	5 545	5 517	5 489	+0,79%
<b>Pays-de-Mortagne</b>	<b>25 710</b>	<b>25 904</b>	<b>26 171</b>	<b>26 395</b>	<b>26 539</b>	<b>26 666</b>	<b>26 887</b>	<b>27 150</b>	<b>27 353</b>	<b>27 537</b>	<b>27 636</b>	<b>27 617</b>	<b>27 696</b>	<b>+0,62%</b>

**Des évolutions contrastées, parfois sur des trajectoires divergentes de la démographie selon les Communes du Pays-de-Mortagne :**

Sur la période 2009 – 2021, pendant que la population globale du Pays-de-Mortagne progressait de +0,62% en rythme annuel, celle de la Commune Chef-lieu, Mortagne-sur-Sèvre, diminuait de -0,18% en rythme annuel, soit un écart de 0,80 point, et celles des Communes de Mallievre, (écart de 0,31 point), Saint-Aubin-des-Ormeaux (écart de 0,01 point), Saint-Laurent-sur-Sèvre (écart de 0,12 point), progressaient à un rythme inférieur à celui de l'ensemble du territoire.

La dynamique en termes d'évolution démographique se trouvait quant à elle sur les Communes de La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Saint-Malô-du-Bois, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents et Chanverrie.

Nom de la commune	Population municipale part relative		Evolution annuelle moyenne 2009/2021
	2009	2021	
Chambretaud	5,45%	5,66%	0,31%
La Gaubretière	10,65%	11,14%	0,38%
Les Landes-Genusson	8,67%	8,69%	0,02%
Mallièvre	0,93%	0,89%	-0,31%
Mortagne-sur-Sèvre	23,86%	21,66%	-0,80%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	4,81%	4,80%	-0,01%
Saint-Laurent-sur-Sèvre	13,27%	13,07%	-0,12%
Saint-Malô-du-Bois	5,56%	5,81%	0,37%
Saint-Martin-des-Tilleuls	3,44%	3,88%	1,01%
Tiffauges	5,68%	5,71%	0,04%
Treize-Vents	3,72%	4,52%	1,63%
La Verrie	13,97%	14,16%	0,11%

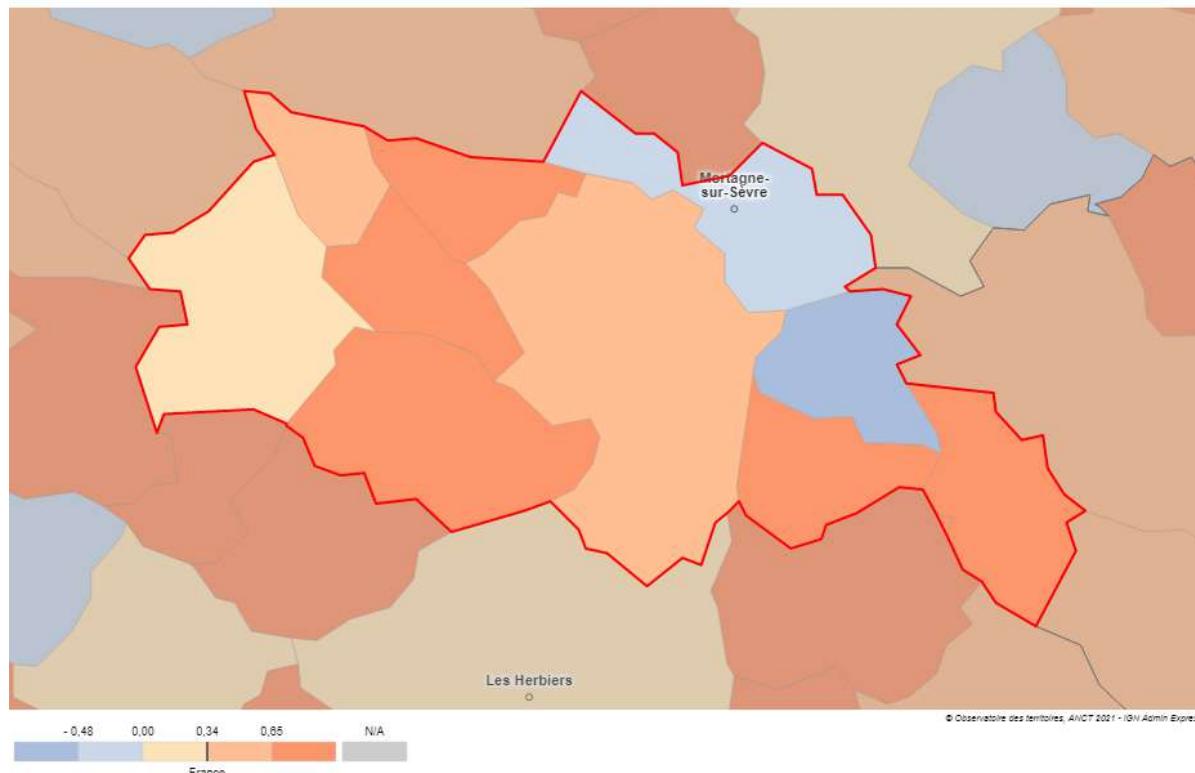
**Des évolutions quant à la répartition géographique de la démographie sur le territoire du Pays-de-Mortagne :**

Au cours de la période 2009 – 2021, le poids relatif de la population sur les Communes situées en périphérie Nord du Pays-de-Mortagne, à savoir Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux et Saint-Laurent-sur-Sèvre, auxquelles s'ajoute la Commune de Mallièvre a diminué, pendant que celui des sept autres Communes s'est renforcé.

Le moteur de ces évolutions démographiques est constitué d'une part de l'évolution du solde naturel et d'autre part de l'évolution du solde migratoire apparent. Ces deux dernières évolutions combinées, lorsqu'elles sont convergentes elles ont un effet accentué, lorsqu'elles sont divergentes elles ont soit un effet compensatoire partiel dans un sens ou un autre, soit de stagnation.

## Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel

Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel, 2012-2017 (%) - Source : Insee, RP 1968-2017



Territoires	Taux d'évolution annuel du solde naturel sur la période 2012 - 2017
Saint-Laurent-sur-Sèvre	-0,78%
Mortagne-sur-Sèvre	-0,01%
Les Landes-Genusson	0,41%
Tiffauges	0,41%
Chanverrie	0,53%
La Gaubretière	0,66%
Saint-Aubin-des-Ormeaux	0,74%
Mallière	0,80%
Saint-Malô-du-Bois	1,04%
Treize-Vents	1,21%
Saint-Martin-des-Tilleuls	1,49%
Pays-de-Mortagne	0,32%
Source : ANCT	

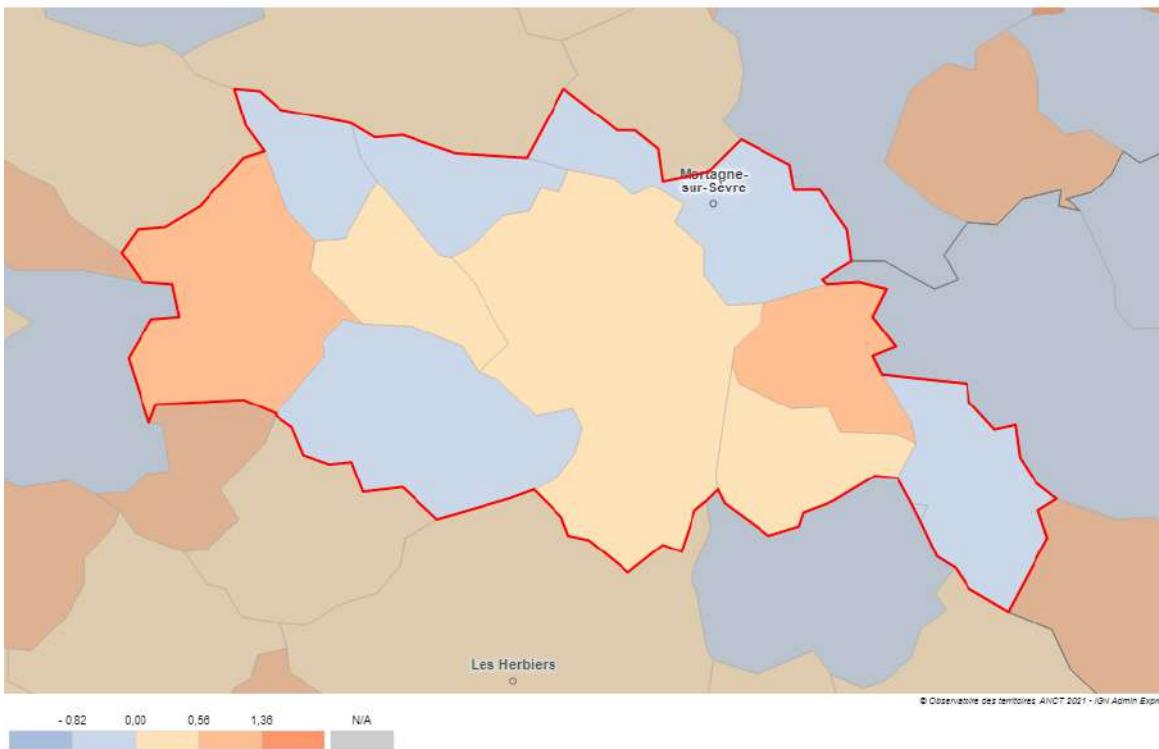
### Des évolutions contrastées, parfois sur des trajectoires divergentes du solde naturel selon les Communes du Pays-de-Mortagne :

Sur la période 2012 – 2017, pendant que l'évolution annuel du solde naturel est globalement positive sur le territoire du Pays-de-Mortagne à un niveau de +0,32%, celle de la Commune Chef-lieu, Mortagne-sur-Sèvre, diminuait de -0,01% en rythme annuel, soit un écart de 0,33 point par rapport au Pays-de-Mortagne, et Saint-Laurent-sur-Sèvre de -0,78% (écart de 1,11 point par rapport au Pays-de-Mortagne).

La dynamique en termes d'évolution démographique est portée par les neuf autres Communes par celle de leur solde naturel différents dont les taux d'évolution ont été positifs en rythme annuel la période 2012 – 2017 avec des niveaux supérieurs à celui du Pays-de-Mortagne qui était de +0,32%, et des écarts plus ou moins importants.

## 2/ Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012 – 2017

Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent, 2012-2017 (%) - Source : Insee, RP 1968-2017



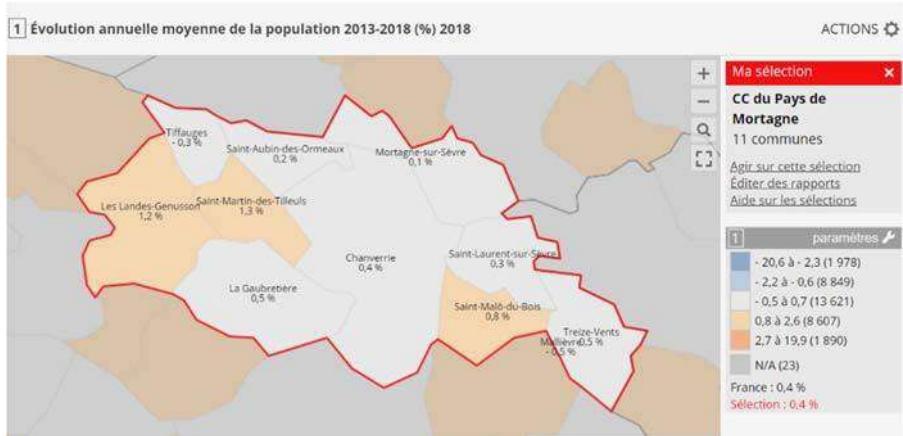
Libellé	Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012-2017 en %
Mallievre	-0,48
Saint-Aubin-des-Ormeaux	-0,35
Mortagne-sur-Sèvre	-0,20
Treize-Vents	-0,18
La Gaubretière	-0,15
Tiffauges	-0,15
Saint-Martin-des-Tilleuls	0,08
Chanverrie	0,25
Saint-Malo-du-Bois	0,43
Les Landes-Genusson	0,86
Saint-Laurent-sur-Sèvre	1,24
Pays-de-Mortagne	0,21
Source : ANCT	

### Des évolutions contrastées, parfois sur des trajectoires divergentes du solde migratoire selon les Communes du Pays-de-Mortagne :

Sur la période 2012 – 2017, pendant que l'évolution annuel du solde naturel est globalement positive sur le territoire du Pays-de-Mortagne à un niveau de +0,21%, celles de six Communes ont vu leur taux d'évolutions annuel du solde migratoire diminuer dans des proportions différentes : Communes de Mallievre -0,48% (écart de 0,69 point par rapport au Pays-de-Mortagne), Saint-Aubin-des-Ormeaux -0,35% (écart de 0,56 point), Mortagne-sur-Sèvre, Commune Chef-lieu -0,20% (écart de 0,41 point), Treize-Vents -0,18% (écart de 0,39 point), La Gaubretière -0,15% (écart de 0,36 point), et Tiffauges -0,15% (écart de 0,36 point).

Sur la période 2012 – 2017, pendant que l'évolution annuel du solde naturel est globalement positive sur le territoire du Pays-de-Mortagne à un niveau de +0,21%, celles de cinq Communes ont vu leur taux d'évolutions annuel du solde migratoire progresser dans des proportions différentes : Communes de Saint-Martin-des-Tilleuls 0,08% (écart de 0,13 point par rapport au Pays-de-Mortagne), Chanverrie 0,25% (écart de 0,04 point), Saint-Malo-du-Bois +0,43% (écart de 0,22 point), Les Landes-Genusson +0,86% (écart de 0,61 point), Saint-Laurent-sur-Sèvre +1,24% (écart de 1,03 point).

La densité de population sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est de 120,7 habitants/km<sup>2</sup>, légèrement supérieure à celle de la France métropolitaine (118,8). Mais on peut constater des disparités sur la Communauté de communes, la densité la plus faible étant de 76,2 sur Les Landes-Genusson et Saint- Martin-des-Tilleuls et la plus élevée de 1 260,0 à Mallièvre.



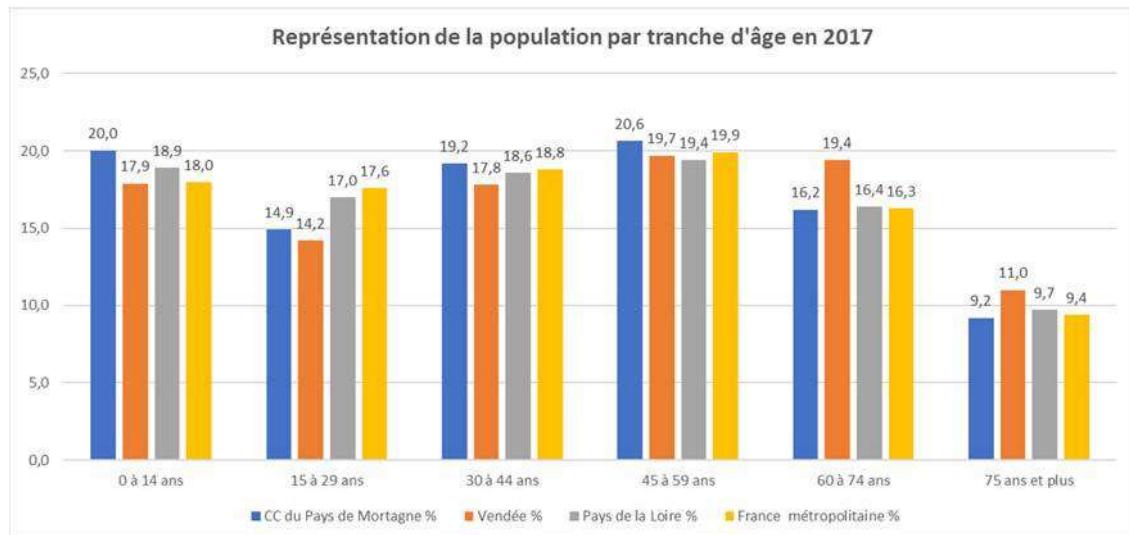
Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

L'évolution annuelle moyenne de la population sur la Communauté de communes est équivalente (0,4) à celle de la France métropolitaine (0,4) entre 2013 et 2018.

## **IV. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE**

### **1/ Une population plutôt jeune**

La structure de la population de la Communauté des communes du Pays de Mortagne fait apparaître en 2017 une proportion supérieure de personnes de 0 à 14 ans et de 30 à 59 ans par rapport à tous les territoires de références.



Source : INSEE RP 2017

### **2/ Structuration de la population selon le sexe et les tranches d'âge**

	CC du Pays de Mortagne			Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
	Homme %	Femme %	Ensemble %	%	%	%
<b>0 à 14 ans</b>	20,5	19,5	20,0	17,9	18,9	18,0
<b>15 à 29 ans</b>	15,8	13,9	14,9	14,2	17,0	17,6
<b>30 à 44 ans</b>	19,5	18,9	19,2	17,8	18,6	18,8
<b>45 à 59 ans</b>	20,9	20,2	20,6	19,7	19,4	19,9
<b>60 à 74 ans</b>	16,1	16,2	16,2	19,4	16,4	16,3
<b>75 ans et plus</b>	7,1	11,3	9,2	11,0	9,7	9,4
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE RP 2017

Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, jusqu'à l'âge de 59 ans la proportion d'hommes est toujours plus importante dans les différentes classes d'âge. A partir de 60 ans cette tendance s'inverse, il en est de même pour le département, la région et la France métropolitaine.

### **3/ Une stabilité chez les très jeunes (0-14 ans)**

Le groupe des 0-14 ans conserve une part stable au sein de la population (20 % en 2017, 20,7% en 2012 et 20,1% en 2007).

#### **4/ Une diminution des jeunes actifs (15-29 ans)**

La part des 15-29 ans est de 14,9 % en 2017 pour l'EPCI ; elle est plus faible que celle du niveau national (17,6%), et du niveau régional (17,0%). Le nombre de 15-29 est en constante diminution depuis 2007 (-3,2%).

#### **5/ Une part des 30-44 ans en légère diminution**

La part des 30-44 ans a diminué de 1,6% entre 2007 et 2017, cette part reste supérieure aux autres échelons de comparaison.

#### **6/ Une légère baisse des actifs de 45-59 ans**

La part des 45-59 ans (20,6%) au sein de la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne connaît une très légère baisse de 0,6% entre 2007 et 2017. Cependant en 2017 ce taux est supérieur à celui des autres échelons de comparaison (19,7% en Vendée, 19,4% en Pays de la Loire et 19,9 % en France métropolitaine).

#### **7/ Une part des « 60 ans et plus » en augmentation, restant inférieure à la moyenne départementale et similaire aux moyennes régionale et nationale.**

Si la part des 60-74 ans a augmenté sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (de 11,7% en 2007 à 16,2 % en 2017) elle reste plus faible que le département (19,4% en Vendée) et similaire (16,4%) aux Pays de la Loire. Le groupe des 60 ans et plus correspond en 2017 à 25,4 % de la population, il y a bien un vieillissement de la population qui se rapproche de la tendance nationale (25,7 %).

La part des 75 ans et plus est en légère augmentation avec 9,2% en 2017, mais elle est inférieure à celle de la Vendée (11%), au Pays de la Loire (9,7%), et proche de la France (9,4%).

### **V. L'INDICE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DU PAYS DE MORTAGNE**

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans.

Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Un indice élevé signifie que le vieillissement est important, à l'inverse, lorsqu'il est faible, il signifie que le rapport est favorable aux jeunes.

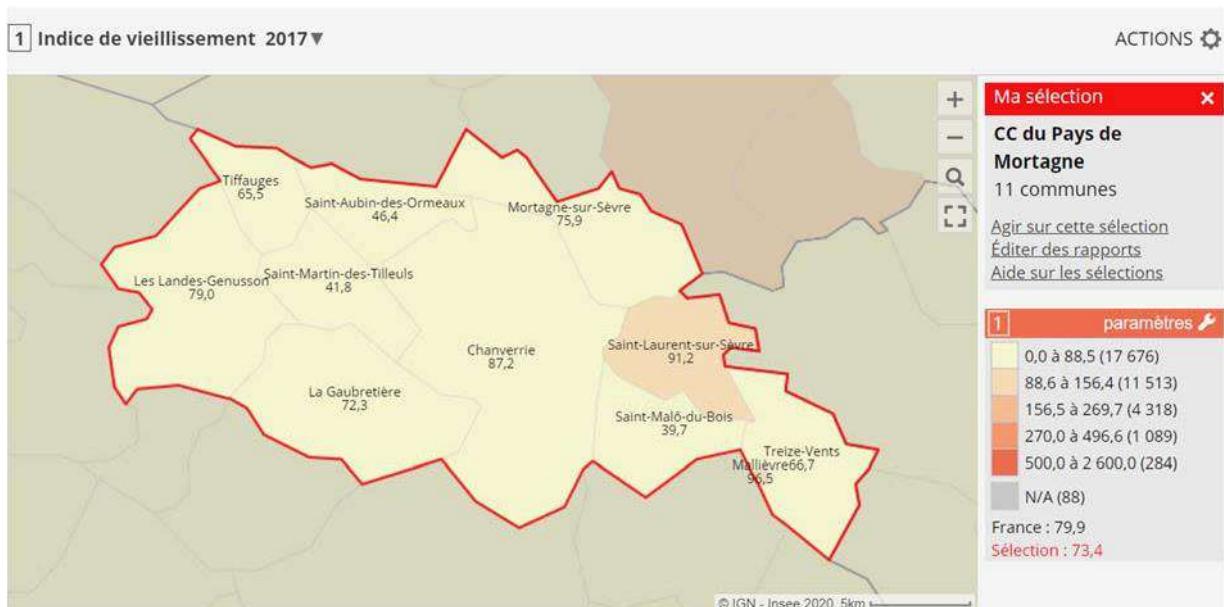
En 2017, l'indice de vieillissement du Pays de Mortagne était de 73,4, inférieur à l'indice de vieillissement du département (99,9), de la région (79,2) et de la France (79,9).

Ce sont les communes de Saint-Laurent-sur-Sèvre (91,2) et Mallièvre (96,5) qui ont les indices de vieillissement les plus élevés. A l'inverse c'est la commune de Saint Malô du Bois qui a l'indice de vieillissement le plus faible (39,7).

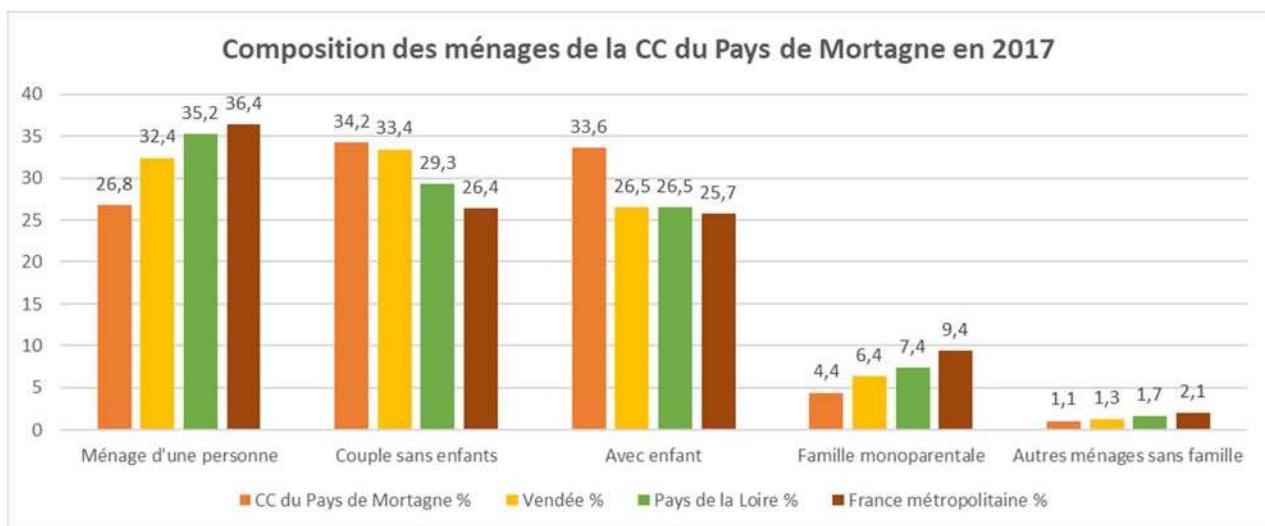
L'indice de vieillissement de la Vendée est plus important que les autres niveaux géographiques +20 points par rapport à la France et +20,7 par rapport à la région.

D'après l'Observatoire des territoires, le taux de bénéficiaires CPAM du minimum vieillesse est de 2,2% en Vendée.

18,7 % des personnes de 75 ans et plus étaient bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Vendée en 2018. Cette part était inférieure à la France qui comptait 21 % de bénéficiaires.



## 1/ Des couples avec enfants et sans enfant plus nombreux



Source : INSEE RP 2017

La part des ménages composés d'une seule personne pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne, de 26,8 %, est plus faible que celles au niveau départemental (32,4%) régional (35,2%) et national (36,4%) en 2017. Cette part est aussi moins importante concernant les familles monoparentales.

A l'inverse les couples avec enfants et sans enfant sont plus nombreux en comparaison avec les territoires de référence.

## 2/ Caractéristiques des ménages en 2017

	CC du Pays de Mortagne		Vendée		Pays de la Loire		France métropolitaine	
	Nom bre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ménage d'une personne</b>	2 960	26,8	96 457	32,4	583 105	35,2	10 450 926	36,4
Hommes	1 437	13,0	41 948	14,1	255 272	15,4	4 506 757	15,7
Femmes	1 523	13,8	54 509	18,3	327 833	19,8	5 944 170	20,7
<b>Ménage avec famille</b>	7 983	72,2	197 165	66,3	1 047 573	63,2	17 676 892	61,5
Couple sans enfant	3 782	34,2	99 451	33,4	485 946	29,3	7 581 985	26,4
Avec enfants	3 716	33,6	78 681	26,5	439 362	26,5	7 387 051	25,7
Famille monoparentale	485	4,4	19 033	6,4	122 264	7,4	2 707 856	9,4
<b>Autres ménages sans famille</b>	120	1,1	3 815	1,3	27 678	1,7	605 205	2,1

Source : INSEE RP 2017

## 3/ Les jeunes sur le territoire

La Communauté de communes du Pays de Mortagne avait sur la période 2012-2017 un taux de natalité de 12,2 pour 1000 habitants, pratiquement équivalente à la moyenne nationale de 12,1 (source INSEE).

Ce constat est en accord avec le solde naturel positif de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

### ■ Petite enfance (0-5 ans)

	% des 0-5 ans	Evolution annuelle 2010-2015
<b>CC du Pays de Mortagne</b>	8,0%	-0,1%
<b>Vendée</b>	7,0%	-1,5%
<b>Pays de la Loire</b>	7,0%	-1%
<b>France métropolitaine</b>	7,0%	-0,6%

Source : Outil Pisster – ARS-ORS Pays de la Loire –

octobre 2019 (INSEE RP 2015)

## 4/ L'enfance (6-17 ans)

	% des 6-17 ans	Evolution annuelle 2010-2015
<b>CC du Pays de Mortagne</b>	16,0%	+0,6%
<b>Vendée</b>	15,0%	+0,9%
<b>Pays de la Loire</b>	16,0%	+0,6%
<b>France métropolitaine</b>	15,0%	+0,2%

Source : Outil Pisster - ARS-ORS Pays de la Loire - octobre 2019 (INSEE RP 2015)

## 5/ Une faible proportion d'immigrés

Le Haut Conseil définit un immigré tel une personne née à l'étranger et résidant en France. Ne sont pas comptabilisées les personnes françaises nées à l'étranger et vivant en France.

Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Ne pas confondre un étranger et un immigré : un immigré n'est pas nécessairement étranger et inversement, certains étrangers naissent en France (principalement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente, un individu continu à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

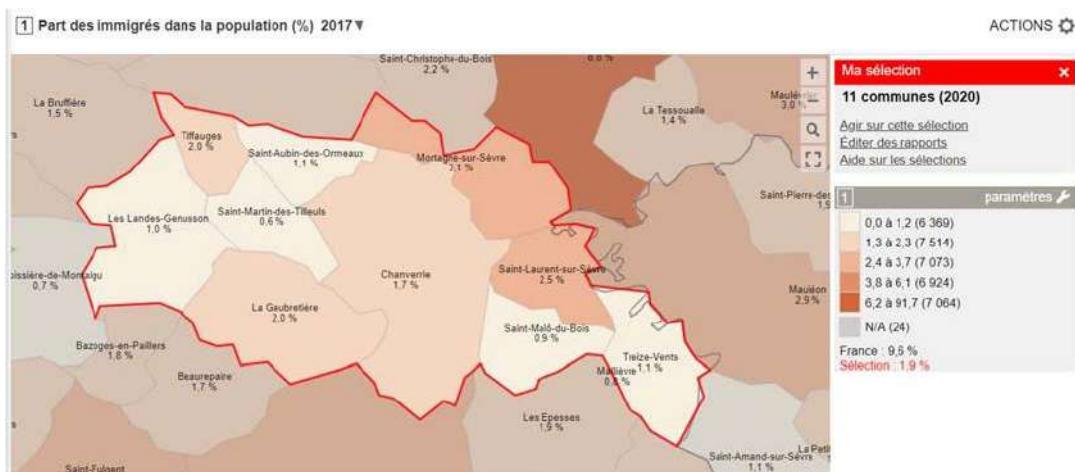
C'est le pays de naissance et non pas la nationalité à la naissance qui définit l'origine géographique d'un immigré.

## 6/ La part de la population immigrée en 2017 (%)

	CC du Pays de Mortagne	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Immigrés	1,9	2,4	4,0	9,6

Source : INSEE RP 2017

La part des immigrés sur la Communauté de communes de Mortagne (1,9%) et toutes les communes du territoire est inférieure à tous les territoires de référence. Cette part est même très inférieure à celle de la France métropolitaine.



## **VI. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION**

### **1/ Un contexte économique favorable**

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a engagé depuis plusieurs années des actions en matière d'environnement et de développement durable, souhaitant offrir un contexte favorable à des projets d'écologie industrielle.

Sur le territoire du Pays de Mortagne plus de 1 000 entreprises, 28 zones d'activités sont installées. Le tissu économique de la Communauté de communes du Pays de Mortagne se caractérise par une prédominance des activités industrielles regroupant des entreprises multisectorielles.

Source : <https://www.paysdemortagne.fr/vie-economique/ecologie-industrielle-et-territoriale/presentation/>

ZOOM ÉCONOMIE :

- Une économie dynamique et attractive : plus de 2 000 établissements économiques.
- Une offre de fonciers : 28 Zones d'Activités Économiques, 37 ha de surfaces disponibles.
- Un tissu de PME : 22% des établissements emploient de 1 à 9 salariés.

ZOOM AGRICULTURE :

- Une agriculture développée : 332 exploitations agricoles, toutes exploitations confondues.
- Une agriculture diversifiée : élevages bovins et autres, culture céréales.

ZOOM TOURISME :

- Plus de 120 000 visiteurs dans les sites touristiques en 2018.
- 3 323 lits sur le territoire en 2018.
- Une offre d'hébergements variées : près de 112 structures (campings, chambre d'hôtes, hôtels,...)

Source : <https://www.paysdemortagne.fr/vie-economique/chiffres-cles-economie/>



L'INSEE caractérise la zone d'emploi Les Herbiers-Montaigu à laquelle appartient le Pays de Mortagne comme « Spécialisées dans l'industrie ».

## VII. EMPLOI, REVENU, ET NIVEAU DE VIE

### 1/ Une population active supérieure aux autres territoires

La population active regroupe les personnes ayant un emploi et les chômeurs.

### 2/ Part des populations de 15-64 ans par type d'activité en 2017 (%)

	Pays de Mortagne	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
<b>Taux d'activité</b>	<b>79,0</b>	76,4	75,6	74,1
Actifs en emploi	73,2	67,9	66,8	64,2
Chômeurs	5,8	8,4	8,8	9,9
<b>Inactifs</b>	<b>21,0</b>	23,6	24,4	25,9
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	8,0	7,9	10,3	10,6
Retraités ou pré-retraités	8,6	9,8	7,9	6,8
Autres inactifs	4,4	6,0	6,2	8,5

Source : INSEE RP 2017

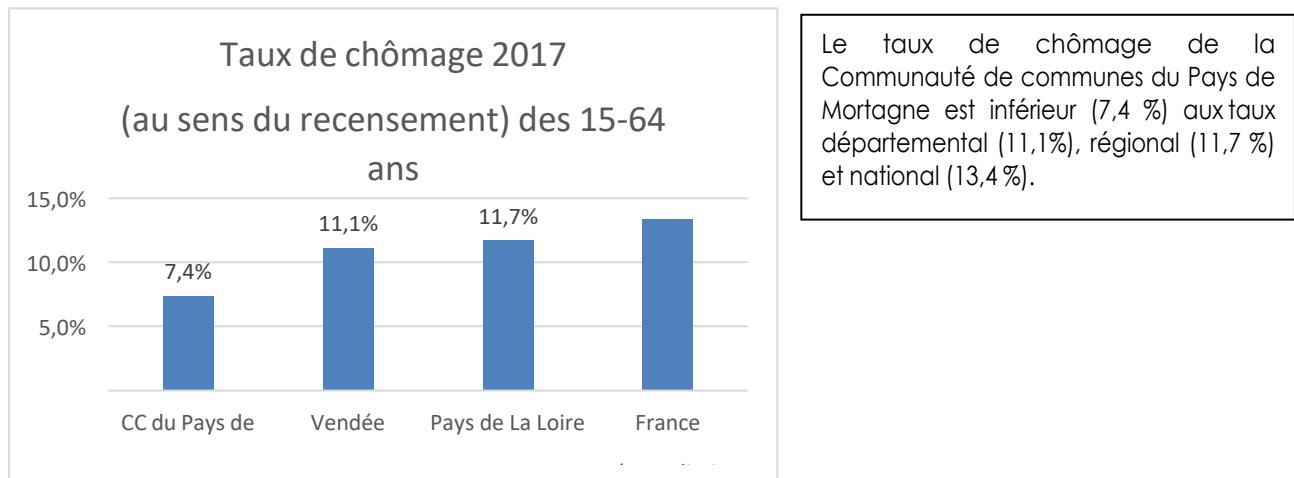
Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'activité de la population de 15-64 ans de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (79,0 %) par rapport au département de la Vendée (76,4 %), la région Pays de la Loire (75,6 %) et à la France métropolitaine (74,1 %).

### 3/ Un taux de chômage plus faible que les autres territoires

Le taux de chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans-64 ans sans emploi et à la recherche d'activité.

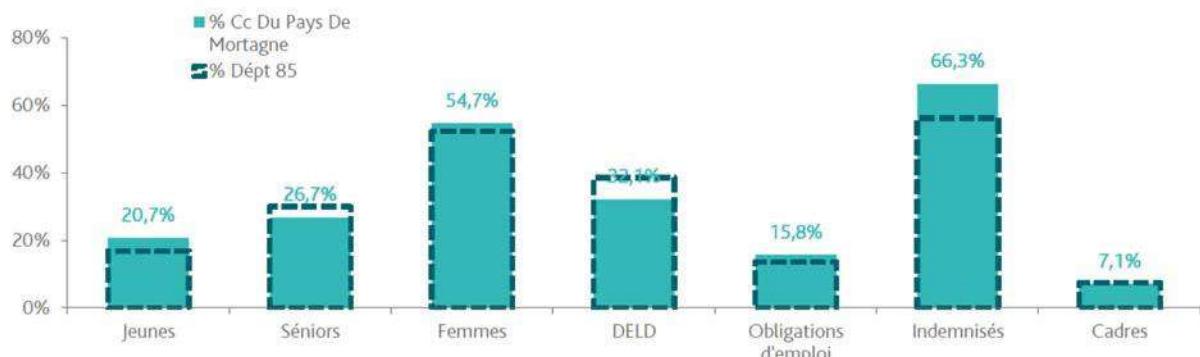
Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs, inscrits ou non à Pôle emploi et qui ont déclaré rechercher un emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi de l'INSEE est donc plus élevé que celui produit par le ministère du travail, qui ne porte que sur les personnes effectivement inscrites à Pôle emploi.



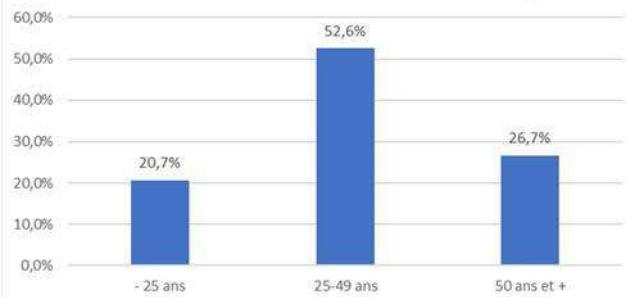
Source : INSEE RP 2017

#### 4/ Des demandeurs d'emploi plutôt jeunes et peu qualifiés

##### REPARTITION DE LA DEMANDE D'EMPLOI PAR PUBLICS



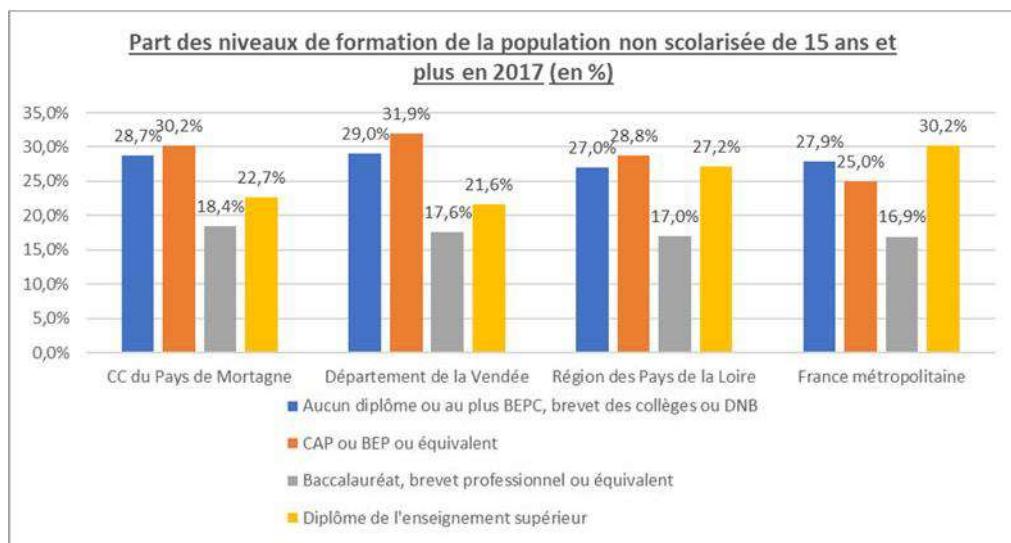
Répartition par âge des demandeurs d'emploi sur la Communauté de communes de Mortagne



Dans la Communauté de communes du Pays de Mortagne, 52,6% des demandeurs d'emploi étaient âgés de 25 à 49 ans et 20,7% avaient moins de 25 ans. Le pourcentage des jeunes à la recherche d'un emploi était plus important sur la Communauté de communes par rapport au département, à l'inverse des séniors.

Source : STMT Pôle Emploi – Données repères 30 septembre 2019

#### 5/ Des niveaux de formation et de qualification relativement faibles



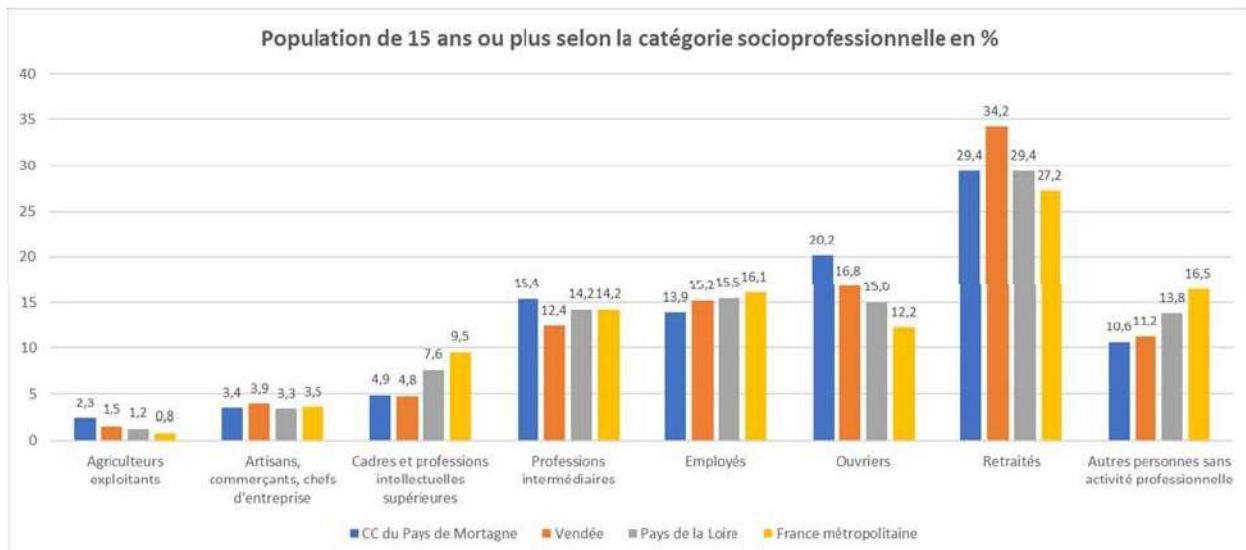
Source : INSEE RP 2017

Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, la part de la population non

scolarisée de 15 ans et plus possédant un « CAP ou BEP ou équivalent » est supérieure (30,2 %) à celle de la France métropolitaine (25 %).

A l'inverse la part des diplômés de l'enseignement supérieur sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est de 22,7 %, inférieure à la région (27,2%) et à la France métropolitaine (30,2 %) mais supérieure au département (21,6 %).

## 6/ Des agriculteurs exploitants et ouvriers en nombre plus important



Source : INSEE RP 2017

Les « ouvriers » (20,2%), « professions intermédiaires » (15,4%) et « agriculteurs exploitants » (2,3 %) sont surreprésentés par rapport aux territoires de référence. A l'inverse les cadres sont moins nombreux (4,9 %). Bien qu'étant la première catégorie présente sur la Communauté de communes avec 29,4%, les retraités sont sous représentés par rapport au département.

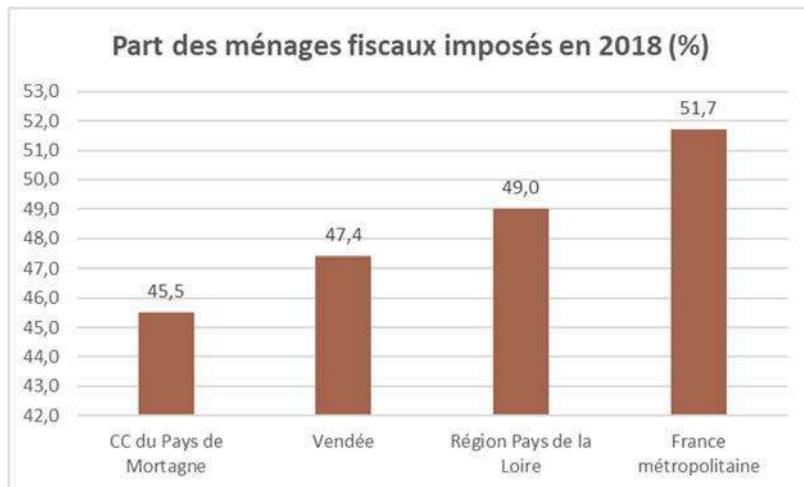
## 7/ Des revenus semblables aux autres territoires

Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (avant abattements) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages. La médiane est la valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales : la moitié de la population gagne plus que ce seuil et l'autre moitié moins.



Source : INSEE

La médiane de revenus déclarés par unité de consommation de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (21 640 €) se situe au-dessus de celle constatée à l'échelle départementale (21 320 €) et est comparable aux médianes régionale (21 620 €), ou nationale (21 730 €).



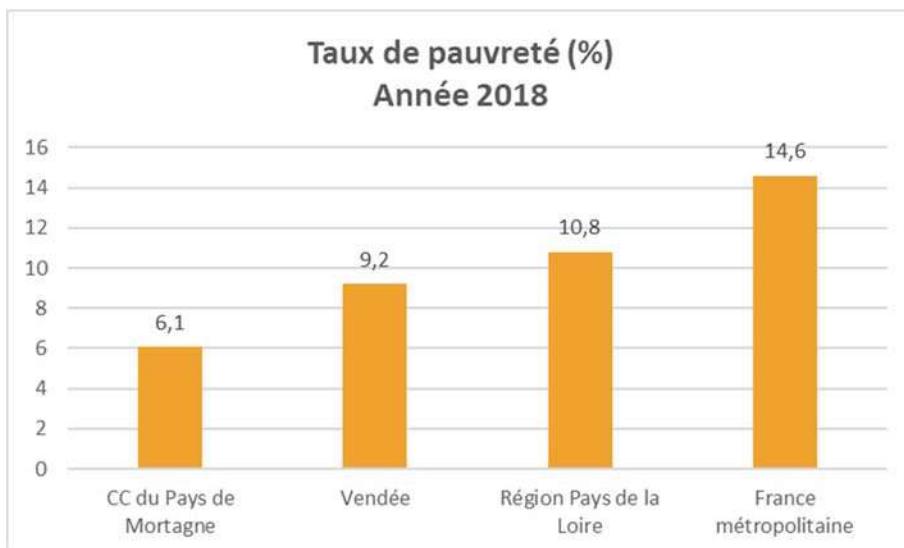
Source : INSEE paru le 16/02/2021

La part des ménages fiscaux imposés de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est inférieure (45,5 %) à celle du département (47,4 %), de la région (49%), et de la France métropolitaine (51,7 %).

## 8/ Un faible taux de pauvreté

Le niveau de vie s'apprécie à partir du taux de pauvreté qui correspond à une proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté correspond à un pourcentage du revenu médian national. Il est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population et il s'établit à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian soit 867 € ou 1041 € en 2017.

Le taux de pauvreté de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est de 6,1 %. A titre de comparaison, le taux est de 9,2 % pour le département de la Vendée, 10,8 % pour la région des Pays de la Loire et 14,6 % pour la France métropolitaine.



Source : INSEE paru le 16/02/2021 « Données locales »

Ces indicateurs de qualification et de niveau de vie montrent qu'une faible proportion de la population a des conditions de vie précaires.

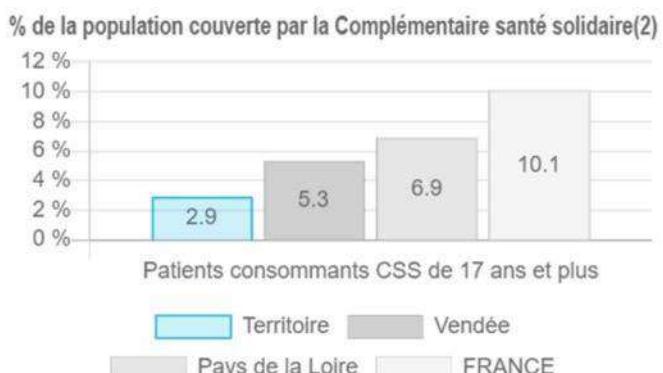
### 9/ Les bénéficiaires de l'aide sociale sont très peu nombreux

	Part d'allocataires CAF couvertes par le RSA	Part des allocataires CAF où les prestations sociales > 50 % des ressources
CC du Pays de Mortagne	1%	9%
Vendée	5%	16%
Pays de la Loire	7%	19%
France métropolitaine	10%	24%

Source : Outil Pisster - ARS-ORS Pays de la Loire - octobre 2019

Sur le Pays de Mortagne, la part d'allocataires CAF couvertes par le RSA et la part des allocataires CAF où les prestations sociales sont supérieures à 50 % des ressources sont inférieurs à tous les territoires de référence.

### 10/ Les bénéficiaires de la Couverture Maladie



Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne le pourcentage de patients consommant de la Complémentaire santé solidaire est très inférieur à tous les territoires de référence.

Source : L'outil web- REZONE CPTS - Rapport sur votre projet généré en ligne le 18/02/2021

## VIII. LE LOGEMENT ET LE CONDITIONS D'HEBERGEMENT

### 1/ Les résidences selon le statut d'occupation

Concernant le parc de logements pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne, il y a 91,7 % de résidences principales (70,5% en Vendée), 2,7 % de résidences secondaires (24,2% en Vendée) et 5,5% de logements vacants (5,3% en Vendée).

La part de résidences principales sur la Communauté de communes est nettement supérieure à tous les territoires de références.

### 2/ Parc de logement par catégorie en 2017

	Résidences Principales	Résidences secondaires et logements occasionnels	Logements vacants
CC du Pays de Mortagne	91,7	2,7	5,5
Vendée	70,5	24,2	5,3
Région Pays de la Loire	82,7	10,7	6,6
France métropolitaine	82,1	9,8	8,1

Source : INSEE RP 2017

78 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (72,1% en Vendée) en 2017. Ces parts sont bien au-dessus de celle de la région (64,2%) et de la France métropolitaine (57,6%).

La part des locataires (21,3%) est inférieure à celle du département (26,7%) à celle de la région (34,7%) et à celle de la France métropolitaine (40,2%).

La part des logés gratuitement (0,8%) est en dessous de celle du département (1,2%) de la région (1,1%) et de la France métropolitaine (2,2%).

### 3/ Part des résidences principales selon le statut d'occupation en 2017

	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement
CC du Pays de Mortagne	78,0	21,3	0,8
Département de la Vendée	72,1	26,7	1,2
Région Pays de la Loire	64,2	34,7	1,1
France métropolitaine	57,6	40,2	2,2

Source : INSEE RP 2017

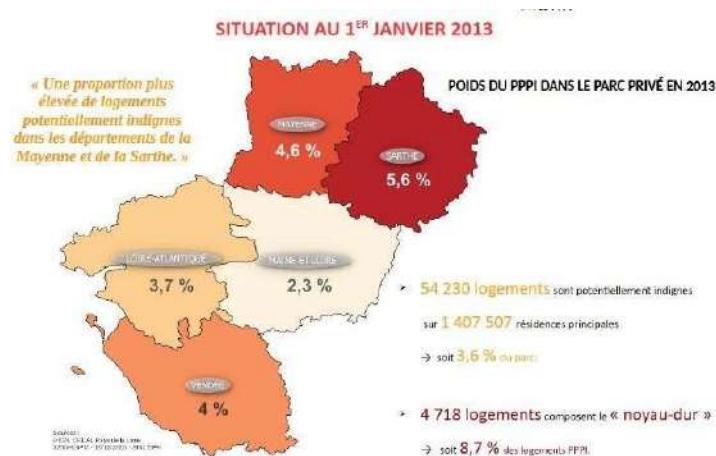
### 4/ Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

Le Parc Privé Potentiellement Indigne, pré-repère des logements potentiellement indignes à partir de la base de données FILICOM. Un logement est considéré ayant plus de chance d'être indigne lorsqu'il relève d'un classement cadastral 6,7 et 8, et qu'il est occupé par un ménage à

faibles revenus.

Au 1er janvier 2013, 54 230 logements sont potentiellement indignes dans le parc privé de la région des Pays de la Loire soit 3,6% du parc. Dont 8,7% des logements composent le « noyau-dur » des logements potentiellement indignes.

Dans le département de la Vendée on compte 4% des logements PPPI.



En 2013, dans la Communauté de communes du Pays de Mortagne, 3% des logements étaient considérés comme potentiellement indignes. C'est la Communauté de communes ayant le taux le plus faible dans le département de la Vendée.

## IX. SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU PAYS DE MORTAGNE

Indicateurs démographiques	
<b>Population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait 27 696 habitants en 2018, avec une commune plus importante de 6 000 habitants : Mortagne-sur-Sèvre. Elle se compose de 11 communes. L'évolution annuelle moyenne de la population sur la Communauté de communes est équivalente (0,4) à celle de la France métropolitaine (0,4).</li> </ul>
<b>Structure de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La structure de la population de la Communauté des communes du Pays de Mortagne fait apparaître en 2017 une proportion supérieure de personnes de 0 à 14 ans et de 30 à 59 ans par rapport à tous les territoires de références.</li> </ul>
<b>Indice de vieillissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2017, l'indice de vieillissement du Pays de Mortagne était de 73,4, inférieur à l'indice de vieillissement du Département (99,9), de la région (79,2) et de la France (79,9).</li> <li>La Communauté de communes du Pays de Mortagne avait sur la période 2012-2017 un taux de natalité de 12,2 pour 1000 habitants, pratiquement équivalente la moyenne nationale de 12,1.</li> <li>Ce constat est en accord avec le solde naturel positif de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.</li> </ul>
<b>Structure des ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La part des ménages composés d'une seule personne pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne, de 26,8 %, est plus faible que celles au niveau départemental (32,4%) régional (35,2%) et national (36,4%) en 2017. Cette part est aussi moins importante concernant les familles monoparentales.</li> <li>A l'inverse les couples avec enfants et sans enfant sont plus nombreux en comparaison avec les territoires de référence.</li> </ul>
Indicateurs socio-économiques	
<b>Statut vis-à-vis de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'activité de la population de 15-64 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (79,0 %) par rapport au département de la Vendée (76,4 %), la région Pays de la Loire (75,6 %) et à la France métropolitaine (74,1 %).</li> <li>Le taux de chômage de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est inférieur (7,4 %) aux taux départemental (11,1%), régional (11,7 %) et national (13,4 %).</li> <li>Des demandeurs d'emploi plutôt jeunes et peu qualifiés.</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des niveaux de formation et de qualification relativement faibles.</li> </ul>
<b>Catégories socio-professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des agriculteurs exploitants et ouvriers en nombre plus important.</li> </ul>

<b>Revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La médiane de revenus déclarés par unité de consommation de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (21 640 €) est supérieure à la médiane départementale (21 320 €) mais est comparable aux médianes régionale (21 620 €), et nationale (21 730 €).</li> <li>La part des ménages fiscaux imposés de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est inférieure (45,5 %) à celle du département (47,4 %), de la région (49%), et de la France métropolitaine (51,7 %).</li> </ul>
<b>Niveau de pauvreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un faible taux de pauvreté 6,1 %.</li> </ul>
<b>Aides sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, la part d'allocataires CAF couvertes par le RSA et la part des allocataires CAF où les prestations sociales sont supérieures à 50 % des ressources sont inférieurs à tous les territoires de référence.</li> <li>Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne le pourcentage de patients consommant de la Complémentaire santé solidaire est très inférieur à tous les territoires de référence</li> </ul>
<b>Logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La part de résidences principales sur la Communauté de communes est nettement supérieure à tous les territoires de références.</li> <li>78 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (72,1% en Vendée) en 2017. Ces parts sont bien au-dessus de celle de la région (64,2%) et de la France métropolitaine (57,6%).</li> </ul>

## **X. ESPERANCE DE VIE**

En 2019, l'espérance de vie à la naissance des habitants du département de la Vendée était de 79,4 ans pour les hommes et de 85,7 ans pour les femmes.

Ces chiffres sont identiques à ceux de la France métropolitaine (79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes) et de la région Pays de la Loire (79,8 ans pour les hommes et 86,0 ans pour les femmes).

### **1/ Espérance de vie à la naissance en 2019 en années**

		2019		
		Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Hommes		79,4	79,8	79,7
Femmes		85,7	86,0	85,6

Source : INSEE, état civil (données domiciliées), estimation de population

L'espérance de vie à la naissance des femmes est systématiquement plus élevée que celle des hommes d'environ 6 ans, et cela quelle que soit l'échelle géographique observée.

A l'échelle de la France métropolitaine, selon les projections démographiques à l'horizon 2050, l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes atteindraient 91 ans pour les femmes et 84,3 ans pour les hommes.

## **XI. ETAT DE SANTE DE LA POPULATION**

Pour les parties suivantes, sont spécifiés les **indices comparatifs selon le territoire en comparaison à la France métropolitaine**. Ces indices permettent de comparer la situation du territoire observé avec la moyenne nationale (indice=100), en neutralisant les effets de la structure par âge de la population. Un indice est un rapport en base 100 du nombre de cas (décès, admissions en Affections de Longue Durée (ALD), hospitalisations) observés dans le territoire au nombre de cas qui serait obtenu si les taux pour chaque tranche d'âge dans ce territoire étaient identiques aux taux en France métropolitaine<sup>1</sup>.

Les indicateurs de mortalité sont issus des statistiques des causes médicales de décès (Inserm CépiDc) sur la période 2011-2015. L'évolution est étudiée à partir du taux de croissance annuel moyen du taux standardisé (sur l'âge) de mortalité entre les périodes 2000-2004 et 2011-2015 (cf légende ci-dessous pour l'analyse des évolutions). Les analyses ont été menées à partir de la cause initiale du décès.

L'état de santé est abordé à partir de deux sources de données, celle établie par le panier d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux (PISSTER), de l'ARS, l'ORS et du Conseil régional des Pays de la Loire.

<sup>1</sup> L'indice France métropolitaine étant égal à 100, un indice comparatif de 110 signifie un indicateur supérieur de 10 % à la moyenne nationale. Un indice de 90 signifie un indicateur inférieur de 10 % à cette moyenne

Les données présentées ci-dessous sont exposées sur plusieurs échelles géographiques :

- L'EPCI de la Communauté de communes du Pays de Mortagne,
- Le Nord-Est Vendée : découpage utilisé par l'ARS et l'ORS dans le diagnostic de santé 2019 et regroupant 6 EPCI et 59 communes ; 177 400 habitants en 2015,
- Le département de la Vendée,
- La région des Pays de la Loire,
- La France métropolitaine.

Un nombre limité d'indicateurs sont disponibles à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Mortagne. Les indices ci-dessous sont en comparaison avec la région, le département et la France métropolitaine. Ils permettent de comparer la situation du territoire observé avec la moyenne nationale en neutralisant les effets de la structure par âge de la population.

## 1/ Indicateurs de mortalité de la population (données 2019)

	CC du Pays de Mortagne			Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
	Effectifs	Indicateur	Evolution	Indicateur	Indicateur	Indicateur
<b>Mortalité générale -deux sexes</b>	237	<b>99 (ns)</b>	↔	98	97	100
<b>Mortalité prématuée-deux sexes</b>	39	<b>85</b>	↔	99 (ns)	98	100
<b>Mortalité prématuée évitable-deux sexes</b>	11	<b>81 (ns)</b>	↔	114	110	100
<b>Admissions en ALD</b>				99	96	100

Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

Sur le Pays de Mortagne, la mortalité prématuée est inférieure aux données observées dans les autres échelles.

Pour la mortalité générale et la mortalité prématuée évitable, il n'existe pas de différence significative par rapport à l'indice national.

## 2/ Santé des enfants de moins d'un an

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison											
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	Territoires d'animation			Pays de la Loire C9	France métrop. C10							
					85 04	minimum C6	maximum C7									
<b>E - ÉTAT DE SANTÉ DES GROUPES DE POPULATION</b>																
<b>Santé des enfants de moins d'un an (1 900 naissances par an)</b>																
85	Enfants nés de mères âgées de 40 ans et plus	nd						4,3%	5,3%							
86	Enfants nés prématurément	127	6,6%	↔	cf. C4	4,3%	8,0%	6,5%	7,1%							
87	Enfants hospitalisés en court séjour	450	20%	↓	58	58	114	80	100							
88	Mortalité infantile	nd						2,8‰	3,4‰							

Peu de données sont disponibles concernant la santé des enfants de moins d'un an. Pour le Nord-Est Vendée, la part des enfants nées prématurément est de 6,6%, semblable à celle de la région Pays de la Loire 6,5 % et inférieure à celle de la France métropolitaine 7,1 %.

### 3/ Santé des enfants et adolescents de 1- 17 ans

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	Territoires d'animation 85 04			minimum C6	maximum C7	Pays de la Loire C9
<b>Santé des enfants et adolescents de 1-17 ans (42 500 habitants)</b>										
89	Enfants pris en charge au long cours pour une pathologie*	2 504	6,8%	nc	83	79	103	92	100	
90	Enfants admis en ALD	97	1,7‰	nc	68	60	114	84	100	
91	Enfants hospitalisés en court séjour (hors maladie des dents)	2 650	6,2%	↔	91	74	119	100	100	
92	Mortalité générale	5	0,1‰	nd	108 (ns)			98	100	
93	Enfants pris en charge pour troubles mentaux et du comportement*	323	0,9%	nc	70	54	128	92	100	
94	Enfants hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique	362	0,9%	↔	110	79	135	114	100	
95	Enfants de 10-14 ans ayant un suivi bucco-dentaire régulier (hors soins)	4 850	38%	nc	123	70	132	110	100	
96	Enfants de 15-17 ans ayant un suivi bucco-dentaire régulier (hors soins)	2 003	30%	nc	121	73	136	110	100	
97	Bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	840	1,7%	↑	cf. C4	0,9%	2,5%	1,4%	1,8%	
98	Enfants en situation de handicap scolarisés dans le territoire	783	2,0%	nd		1,9%	3,6%	2,8%	3,1%**	
99	Couverture vaccinale ROR à 24 mois			nd				nd	80%**	
100	Couverture vaccinale HPV parmi les jeunes filles à 16 ans			nd				nd	24%**	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé du Nord-Est Vendée, 2019

(\*\*) France entière

Les indicateurs reflètent des situations plutôt favorables pour les enfants et adolescents (1-17 ans) comparativement à la région et à la France métropolitaine :

- Les enfants de 10-14 ans ayant un suivi bucco-dentaire régulier : 123 pour le Nord-Est Vendée, contre 110 pour la région et 100 pour la France métropolitaine.
- Les enfants de 15-17 ans ayant un suivi bucco-dentaire régulier : 121 pour le Nord-Est Vendée, contre 110 pour la région et 100 pour la France métropolitaine.
- Les enfants pris en charge pour troubles mentaux et du comportement : 70 pour le Nord-Est Vendée, contre 92 pour la région et 100 pour la France métropolitaine.

### 4/ Santé des jeunes de 18-24 ans

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	Territoires d'animation 85 04			minimum C6	maximum C7	Pays de la Loire C9
<b>Santé des jeunes de 18-24 ans (11 100 habitants)</b>										
101	Jeunes pris en charge au long cours pour une pathologie*	632	6,9%	nc	95 (ns)	91	110	101	100	
102	Jeunes admis en ALD	37	2,5‰	nc	82			94	100	
103	Jeunes hospitalisés en court séjour (hors maladie des dents)	1 172	10,6%	↔	108	73	152	102	100	
104	Mortalité générale	8	0,7‰	nd	173			116	100	
105	Jeunes pris en charge pour troubles mentaux et du comportement*	145	1,6%	nc	77	77	140	107	100	
106	Jeunes hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique	181	1,6%	↔	136	82	214	130	100	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Concernant les indicateurs de santé de la tranche d'âge 18-24 ans, on constate davantage de situations défavorables pour le territoire du Nord-Est Vendée par rapport à la région et à la France métropolitaine.

- L'indicateur de mortalité générale est plus élevé (173) que la région (116) et la France métropolitaine (100).
- L'indicateur pour les jeunes hospitalisés en court séjours pour lésion traumatique est supérieur (136) par rapport à la région (130) et surtout la France.

Les indicateurs plus favorables pour les 18-24 ans sont :

- L'indice des jeunes admis en ALD est inférieur (82) par rapport à la région (94) et à la France métropolitaine (100).
- L'indice des jeunes pris en charge pour troubles mentaux et du comportement est également en faveur du territoire Nord-Est Vendée (77) comparativement à la région (107).

## 5/ Santé des personnes âgées de 25-64 ans

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.	
					C6	C7	C8			
<b>Santé des personnes âgées de 25-64 ans (92 700 habitants)</b>										
107	Personnes prises en charge au long cours pour une pathologie*	12 234	16%	nc	81	77	102	92	100	
108	Personnes admises en ALD	1 375	1,1%	nc	85	78	107	93	100	
109	Personnes hospitalisées en court séjour (hors maladie des dents)	14 047	15%	↔	95	84	110	100	100	
110	Mortalité générale des 25-64 ans	230	2,5‰	↔	88	83	122	98	100	
111	Mortalité générale des 25-49 ans	62	1,0‰	↔	89	78	137	101	100	
112	Mortalité générale des 50-64 ans	168	5,1‰	↔	88	84	119	97	100	
113	Personnes prises en charge pour cancer*	2 266	3,0%	nc	97 (ns)	86	113	102	100	
114	Personnes admises en ALD pour cancer	353	2,9‰	nc	98 (ns)	88	116	102	100	
115	Mortalité par cancer	108	1,2‰	↔	97 (ns)	85	126	99	100	
116	Personnes prises en charge pour maladie cardiovaseculaire*	2 163	2,8%	nc	80	77	118	92	100	
117	Personnes ayant un traitement du risque vasculaire, hors pathologies*	9 309	12%	nc	110	85	124	99	100	
118	Personnes admises en ALD pour maladie cardiovasculaire	329	2,7‰	nc	90	81	133	98	100	
119	Mortalité par maladie cardiovasculaire	26	0,3‰	↔	76	53	117	88	100	
120	Personnes prises en charge pour diabète	2 841	3,1%	nc	80	70	106	82	100	
121	Personnes admises en ALD pour diabète	304	3,3‰	nc	87	69	106	86	100	
122	Personnes prises en charge pour troubles mentaux et du comportement*	2 113	2,8%	nc	65	53	131	93	100	
123	Personnes ayant un traitement psychotrope, hors pathologies*	5 812	7,6%	nc	84	81	109	96	100	
124	Personnes admises en ALD pour troubles mentaux et du comportement	160	1,3‰	nc	58	36	125	84	100	
125	Mortalité par suicide	23	0,3‰	↔	135	85	208	135	100	
126	Personnes admises en ALD pour pathologie liée à l'alcool	22	0,2‰	nc	57	45	154	112	100	
127	Mortalité par pathologie liée à l'alcool	11	0,1‰	↓	74			114	100	
128	Personnes hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique	881	1,0%	↔	98 (ns)	80	171	118	100	
129	Bénéficiaires d'une pension d'invalidité (18-64 ans)	2 122	2,0%	nc	99 (ns)	63	142	107	100	
130	Bénéficiaires d'une rente accident du travail ou maladie prof. (18 ans et plus)	3 008	2,3%	nc	107	66	129	94	100	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-est Vendée, 2019

Les indicateurs de santé des personnes âgées de 25-64 ans sont globalement favorables pour le territoire du Nord-Est Vendée en effet :

- Une faible mortalité pour les 25-64 ans avec un indice de 88, il est de 98 pour la région et 100 pour la France métropolitaine.
- L'indicateur des personnes admises en ALD est plus faible (85) que celui de la région (93) et de la France métropolitaine (100).
- L'indicateur de mortalité par maladie cardiovasculaire est significativement plus faible (76), que la région (88).

Il y a un indicateur apparaissant comme défavorable pour le territoire mais qui suit la tendance de la région :

- L'indicateur de mortalité par suicide est identique à celui de la région (135) supérieur à la France métropolitaine (100).

## 6/ Santé des personnes âgées de 65 ans et plus

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	85 04	Territoires d'animation		Pays de la Loire C9	France métrop. C10	
<b>Santé des personnes âgées de 65 ans et plus (suite)</b>										
138	Mortalité générale des 65-74 ans	154	1,2%	++	93	78	122	95	100	
139	Mortalité générale des 75 ans et plus	949	6,4%	↔	100 (ns)	85	124	97	100	
140	Espérance de vie à 65 ans - hommes		nd					19,5	19,4	
141	Espérance de vie à 65 ans - femmes		nd					23,4	23,2	
142	Personnes prises en charge pour cancer*	3 086	15%	nc	101 (ns)	87	112	101	100	
143	Personnes admises en ALD pour cancer	460	1,2%	nc	109	95	119	105	100	
144	Personnes prises en charge pour maladie cardiovirovasculaire*	4 495	22%	nc	88	87	110	95	100	
145	Personnes ayant un traitement du risque vasculaire, hors pathologies*	8 992	45%	nc	116	99	116	104	100	
146	Personnes admises en ALD pour maladie cardiovasculaire	787	2,0%	nc	103 (ns)	84	123	102	100	
147	Personnes prises en charge pour diabète	4 173	14%	nc	85	71	108	85	100	
148	Personnes prises en charge pour troubles mentaux et du comportement*	1 014	5,0%	nc	84	69	122	93	100	
149	Personnes prises en charge pour maladie d'Alzheimer et autres démences*	745	3,7%	nc	69	60	113	89	100	
150	Personnes admises en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences	175	6,0‰	nc	89	60	123	92	100	
151	Personnes ayant un traitement psychotrope, hors pathologies*	4 995	25%	nc	108	88	113	103	100	
152	Mortalité par suicide	<5	nc					123	100	
153	Personnes hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique	701	2,4%	↑	84	84	114	98	100	
154	Mortalité par chute	17	0,6‰	↔	121 (ns)			101	100	
155	Personnes hospitalisées en court séjour pour pneumopathie infectieuse	254	0,9%	↔	87	69	142	91	100	
156	Couverture vaccinale contre la grippe	14 676	51%	nc	103	87	114	103	100	
157b	Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	nd						19%	21%	
158b	Bénéficiaires de l'APA vivant à domicile	nd						7,8%	12,3%	
159b	Bénéficiaires de l'APA vivant à domicile et en GIR 1 ou 2	nd						1,1%	2,3%	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, la mortalité pour différentes pathologies, les ALD, les séjours hospitaliers court sont favorables ou non significativement différents des indicateurs nationaux et régionaux.

## 7/ Morbidité et mortalité pour des pathologies spécifiques

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif C3	Taux C4	Évolution annuelle C5	85 04	Territoires d'animation		Pays de la Loire C9	France métrop. C10	
<b>F - PRINCIPAUX PROBLÈMES DE SANTÉ</b>										
<b>Cancers</b>										
160	Personnes prises en charge pour cancer*	5 428	3,8%	nc	99 (ns)	89	112	102	100	
161	Personnes admises en ALD pour cancer	823	3,5‰	nc	103 (ns)	93	114	104	100	
162	Mortalité par cancer	410	2,3‰	↔	106	92	117	101	100	
163	Participation au dépistage organisé du cancer du colon-rectum (50-74 ans)		nd					39%	32**	
164	Personnes prises en charge pour cancer du colon-rectum*	589	0,4%	nc	100 (ns)	88	134	100	100	
165	Personnes admises en ALD pour cancer du colon-rectum	99	0,6‰	nc	103 (ns)	80	120	105	100	
166	Mortalité par cancer du colon-rectum	47	0,3‰	↔	109 (ns)	73	126	100	100	
167	Participation au dépistage organisé du cancer du sein (50-74 ans)		nd					58%	50**	
168	Femmes prises en charge pour cancer du sein*	1 206	1,6%	nc	93	78	116	96	100	
169	Femmes admises en ALD pour cancer du sein	141	1,6‰	nc	95 (ns)	51	118	102	100	
170	Mortalité par cancer du sein	29	0,3‰	↔	100 (ns)	68	117	100	100	
171	Dépistage du cancer du col de l'utérus (25-64 ans)	28 120	62%	nc	118	94	118	106	100	
172	Hommes pris en charge pour cancer de la prostate*	860	1,2%	nc	111	75	124	104	100	
173	Hommes admis en ALD pour cancer de la prostate	137	1,5‰	nc	128	92	131	110	100	
174	Mortalité par cancer de la prostate	23	0,3‰	↓↓	104 (ns)	85	134	108	100	
175	Personnes prises en charge pour cancer du poumon*	155	0,1%	nc	60	60	107	85	100	
176	Personnes admises en ALD pour cancer du poumon	51	0,3‰	nc	74	40	119	91	100	
177	Mortalité par cancer du poumon	59	0,3‰	↔	77	63	107	87	100	
178	Pers. admises en ALD pour cancer des voies aéro-digestives sup. (VADS)	40	0,2‰	nc	91 (ns)	57	141	106	100	
179	Mortalité par cancer des VADS	20	0,1‰	↓	90 (ns)	81	146	108	100	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Concernant les indicateurs relatifs aux cancers (ALD, nouveaux cancers), on ne constate pas de particularité pour le territoire du Nord-Est Vendée en comparaison de la région et de la France métropolitaine, excepté pour l'indice de mortalité par cancer qui est plus élevé (106), que celui de la région (101) et de la Francemétropolitaine (100).

Les indicateurs du diabète concernant les prises en charge et les admissions en ALD sont favorables pour le territoire.

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.	
					85 04	minimum	maximum			
<b>Maladies cardiovasculaires</b>										
180	Personnes prises en charge pour maladie cardiovaskulaire*	6 819	4,7%	nc	85	84	112	94	100	
181	Personnes prises en charge pour maladie coronaire*	2 451	1,7%	nc	75	69	114	93	100	
182	Personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral*	1 257	0,9%	nc	86	83	110	94	100	
183	Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque*	1 075	0,7%	nc	85	77	130	89	100	
184	Personnes ayant un traitement du risque vasculaire, hors pathologies*	18 371	13%	nc	113	93	117	102	100	
185	Personnes admises en ALD pour maladie cardiovasculaire	1 125	4,8‰	nc	99 (ns)	84	126	101	100	
186	Mortalité par maladie cardiovasculaire	370	2,1‰	↓	106	82	151	100	100	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Concernant les maladies cardiovasculaires, les indicateurs de prises en charge pour maladies (cardio-neurovasculaire, coronaire, accident vasculaire cérébral et insuffisance cardiaque) sont plutôt favorables pour le territoire Nord-est Vendée comparativement à la région et à la France métropolitaine.

A l'inverse l'indicateur de mortalité des personnes ayant un traitement du risque vasculaire, hors pathologies est défavorable.

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Diabète		85 04			Indicateur de comparaison					
C1	C2	Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.	
					85 04	minimum	maximum			
187	Personnes prises en charge pour diabète	7 090	4,0%	nc	83	71	105	84	100	
188	Personnes admises en ALD pour diabète	548	3,1‰	nc	88	75	104	88	100	

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison					
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.	
					85 04	minimum	maximum			
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>										
189	Personnes prises en charge pour maladie respiratoire chronique*	6 286	4,4%	nc	84	75	105	89	100	
190	Personnes admises en ALD pour insuffisance respiratoire chronique	60	0,3‰	nc	36	35	97	73	100	
191	Mortalité par maladie de l'appareil respiratoire	75	0,4‰	↔	81	72	120	93	100	

Concernant les maladies de l'appareil respiratoire, les indicateurs sont significativement inférieurs de ceux de la région et de la France métropolitaine.

□ Troubles mentaux et du comportement, suicide

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison				
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.
		C3	C4	C5	C6	85 04	minimum	maximum	C9
<b>Troubles mentaux et du comportement, suicide</b>									
194	Personnes prises en charge pour troubles mentaux et du comportement*	3 598	2,5%	nc	70	66	125	93	100
195	Personnes ayant un traitement psychotrope, hors pathologies*	10 998	7,6%	nc	94	84	109	99	100
196	Personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur*	1 355	0,9%	nc	71	58	124	86	100
197	Pers. ayant un traitement antidiépresseurs/régulateurs de l'humeur, hors pathologies*	5 942	4,1%	nc	97	80	113	100	100
198	Personnes admises en ALD pour troubles mentaux et du comportement	432	1,8‰	nc	71	57	108	88	100
199	Mortalité par suicide	29	0,2‰	↔	117 (ns)	81	223	132	100

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Les indicateurs sont significativement inférieurs à la région et à la France métropolitaine. L'indicateur de mortalité par suicide semble supérieur sur le territoire. Toutefois l'effectif très faible ne permet pas de conclure.

□ Problèmes de santé directement liés à la consommation d'alcool

C1	C2	85 04			Indicateur de comparaison				
		Effectif	Taux	Évolution annuelle	Territoires d'animation			Pays de la Loire	France métrop.
		C3	C4	C5	C6	85 04	minimum	maximum	C9
<b>Problèmes de santé directement liés à la consommation d'alcool</b>									
200	Personnes admises en ALD pour pathologie liée à l'alcool	46	0,3‰	nc	60	60	144	114	100
201	Personnes hospitalisées en court séjour pour pathologie liée à l'alcool	738	0,4%	↔	92	65	138	100	100
202	Personnes prises en charge pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool*	441	0,3%	nc	74	46	156	110	100
203	Mortalité par pathologie liée à l'alcool	22	0,1‰	↔	90 (ns)	77	228	118	100

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

Concernant les problèmes de santé liés à la consommation d'alcool, les indicateurs sont plus favorables pour le territoire Nord-est Vendée à l'exception de l'indice de mortalité qui est non significatif. Les admissions en ALD sont nettement inférieures à celles de la région qui a un indicateur plus élevé que celui de la France métropolitaine.

□ Conséquences des accidents

<b>Conséquences des accidents</b>									
204	Personnes hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique	2 149	1,2%	↔	97	84	144	110	100
205	Mortalité par accident de la vie courante	59	0,3‰	↔	107 (ns)	75	120	96	100
206	Mortalité par accident de la circulation	12	<0,1‰	↓↓	137			110	100
207	Tués et blessés hospitalisés suite à un accident sur les routes du territoire	63	nd		36	22	82	42	48

Source : ARS, ORS, Diagnostic de santé Nord-Est Vendée, 2019

On constate une surmortalité par accident de la circulation (137) en comparaison à la région des Pays de la Loire (110) et de la France métropolitaine (100). Ce résultat ne pouvant être significatif car le nombre de cas est faible (12 cas), l'interprétation doit être faite avec prudence.

## 8/ Prévention - dépistage

Trois dépistages sont organisés France entière. La participation de la population à ces dépistages est un indicateur suivi de l'adhésion des personnes à ces propositions et au suivi des recommandations.

### Dépistage Cancers : Colorectal

Rapport entre la part des patients consommateurs de 50 à 74 ans pour lesquels un dépistage du CCR a été réalisé au cours des 2 dernières années (1 remboursement des actes CCAM ciblés) et la population consommante de 50 à 74 ans n'ayant pas eu de coloscopie dans les 5 dernières années en ville ou en consultation externe à l'hôpital (FIDES) ou dans les 4 dernières années à l'hôpital (historique disponible PMSI)

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
32.3% 2 070 pat.	32.4%	32.8%	27.2%	-0.1	-0.5	5.1

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante arrêtée à Juin 2020)

Source : Portait Rézone généré le 18/02/2021 - <http://rezonecpts.ameli.fr>

Concernant le cancer du côlon-rectum, la part de la participation au dépistage organisé des 50-74 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (32,3 %) à celle de la France (27,2 %) et légèrement inférieur au département (32,4 %) et à la région (32,8 %).

Le taux cible à partir duquel le programme est jugé efficace est de plus de 45 %.

### Dépistage Cancers : Sein

Rapport entre la part des femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage (organisé ou individuel) du cancer du sein (au moins un remboursement pour les actes CCAM ciblés) et le nombre de femmes entre 50 et 74 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
61.3% 2 584 pat.	61%	64%	61.6%	0.3	-2.7	-0.3

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante arrêtée à Juin 2020)

Concernant le cancer du sein, la participation au dépistage organisé des 50-74 ans est inférieure (61,3 %) à la région (64 %) et très légèrement à la France (61,6 %).

Même si le taux de participation est correct au regard du taux cible d'efficacité du programme, des améliorations restent possibles.

### Dépistage Cancers : Col de l'utérus

Rapport entre la part des femmes de 25 à 65 ans ayant bénéficié d'un frottis au cours des 3 dernières années (remboursement acte CCAM/biologie ou prestations ciblées) et le nombre de femmes entre 25 et 65 ans

Territoire	Taux			Différence territoire et		
	Dép.	Rég.	Fr.	Dép.	Rég.	Fr.
59.9% 4 098 pat.	56.7%	55.2%	52.2%	3.2	4.7	7.7

source DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante arrêtée à Juin 2020)

Concernant le cancer du col de l'utérus, la part de la participation au dépistage organisé des femmes de 25 à 65 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieure (59,9 %) à celle du département (56,7 %), de la région (55,2 %) et de la France (52,2 %).

De même, la situation sur le Pays de Mortagne est meilleure que celle du département et surtout de la France.

## XII. SYNTHESE SUR LES INDICATEURS DE L'ETAT DE SANTE

<b>Espérance de vie</b>
L'espérance de vie à la naissance des habitants de la Vendée est de 79,4 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes. ; ces chiffres sont équivalents à l'espérance de vie en France
<b>Mortalité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'indicateur de mortalité prématuée (85) est favorable pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne comparativement au département, la région et la France métropolitaine.</li><li>▪ Pour la mortalité générale et la mortalité prématuée évitable, il n'existe pas de différence significative par rapport à l'indice national.</li></ul>
<b>Dépistage organisé des cancers en Vendée</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Concernant le cancer du côlon-rectum, la part de la participation au dépistage organisé des 50-74 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (32,3 %) à celle de la France (27,2 %) et légèrement inférieur au département (32,4 %) et à la région (32,8 %).</li><li>▪ Concernant le cancer du sein, la participation au dépistage organisé des 50-74 ans est inférieure (61,3 %) à la région (64 %) et très légèrement à la France (61,6 %).</li><li>▪ Concernant le cancer du col de l'utérus, la part de la participation au dépistage organisé des femmes de 25 à 65 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieure (59,9 %) à celle du département (56,7 %), de la région (55,2 %) et de la France (52,2 %).</li></ul>
<b>Etat de santé</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Meilleur suivi buccodentaire des enfants et adolescents de 10 à 17 ans.</li><li>▪ Moins de troubles mentaux et du comportement des enfants de 1 à 17 ans et des jeunes de 18 à 24 ans.</li><li>▪ Par contre, plus forte mortalité générale pour les jeunes de 18 à 24 ans avec un taux d'hospitalisation en court séjour pour lésion traumatique plus élevé.</li><li>▪ Un ensemble d'indicateurs d'efficience de santé favorable pour les personnes de 25 à 64 ans hormis le taux de mortalité par suicide de 35 % plus fort qu'au niveau national.</li><li>▪ Des indicateurs proches du niveau national pour la population de 65 ans et plus.</li><li>▪ Une forte mortalité par accident de la circulation est à noter sur le territoire Nord Est Vendée.</li></ul>

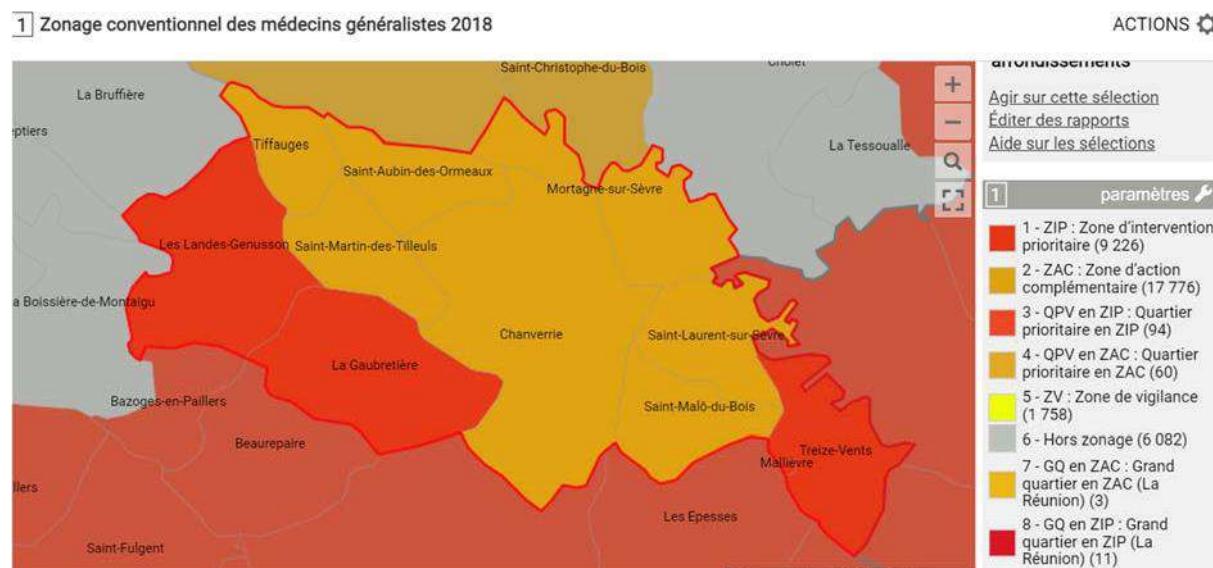
### XIII. OFFRE DE SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES ET EFFECTIFS ET DENSITÉS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX DE PREMIER RECOURS

#### 1/ Accès aux soins et offre de santé

Le zonage s'inscrit dans une logique de renforcement de l'accès territorial aux soins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins dans la région.

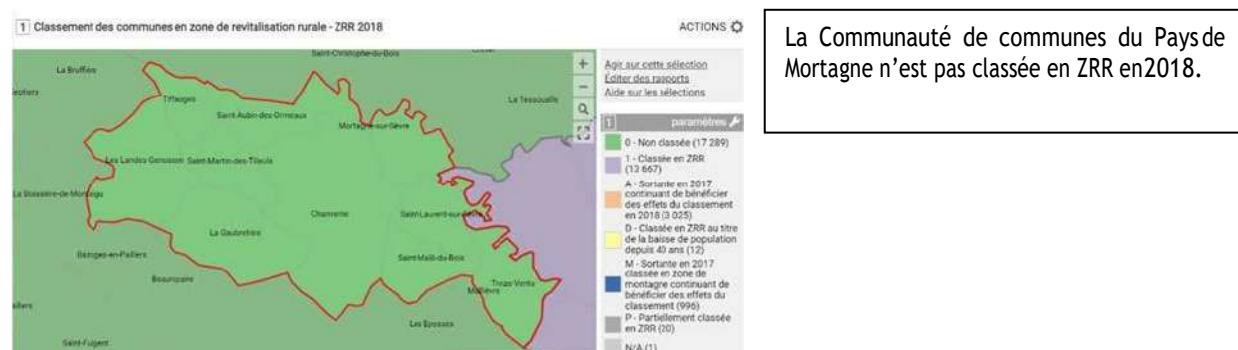
La carte du zonage pour la profession de médecins fait apparaître en 2018 que la Communauté de communes du Pays de Mortagne est séparée en deux :

- ZIP pour les communes : Les Landes-Genusson, La Gaubretière, Treize-vents et Mallière,
- ZAC pour : Tiffauges, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Martin-des-Tilleuls, Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Chanverrie et Saint-Malô-du-Bois.

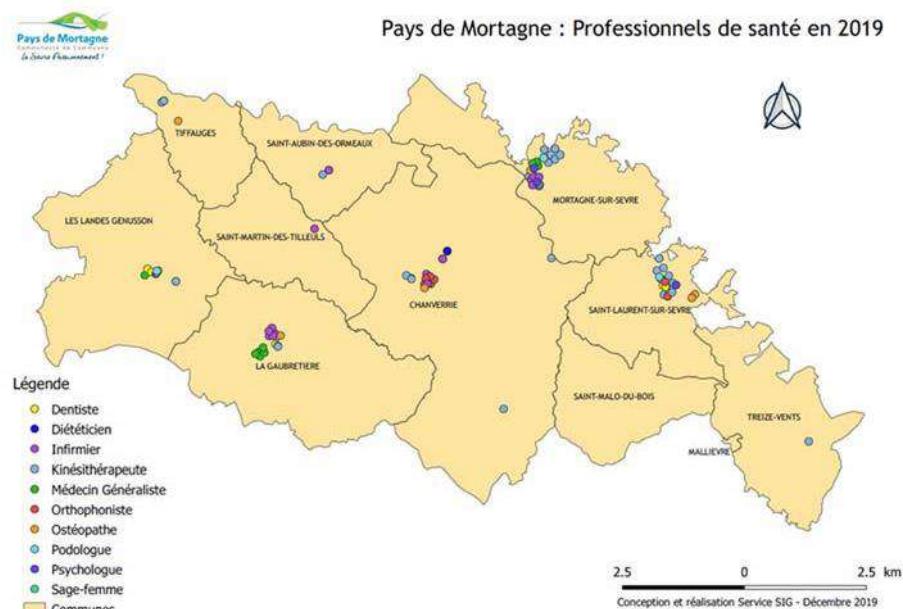


Source : Cartosanté

Le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) créé afin de compenser les difficultés que rencontrent certaines zones rurales en matière d'attractivité démographique et économique. Ce dispositif ouvre des droits à des avantages, dont des exonérations fiscales (impôt sur le revenu et sur les sociétés, cotisation foncière) et de charges sociales accordées aux entreprises qui s'installent ou développent leur activité.



Le tableau ci-dessous présente les effectifs et densité des professionnels de santé libéraux de premiers recours en 2019 (source cartosanté) permettant une comparaison avec les moyennes départementales, régionales et nationales.<sup>1</sup>



Source : Offre et accès aux soins de premiers recours sur le Pays de Mortagne 2019

Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne il existe 5 Maisons de santé :

- La Maison de santé de Saint-Laurent-sur-Sèvre ouverte en janvier 2018.
- La Maison de santé de Mortagne sur Sèvre, ouverte en avril 2018.  
L'ADMR occupe également une partie des locaux.
- La Maison de santé de La Gaubretière ouverte en novembre 2020.
- La Maison de santé des Landes Genusson,
- La Maison de santé de Saint Aubin des Ormeaux

Une réflexion sur une CPTS est en cours en 2021 sur le territoire du Haut Bocage impliquant les professionnels de santé de 5 communautés de communes (Mortagne, Les Herbiers, Pouzauges, St Fulgent- Les Essarts, et une partie de Chantonnay). Les réflexions portent sur l'accès aux soins, les parcours de soins pluriprofessionnels, la prévention et la communication.

Professionnels de santé de premier recours au 31/12/2019	CC du Pays de Mortagne	Département de la Vendée	Région Pays-de-la Loire	France
<b>Médecins généralistes</b>				
Effectifs	18			
Dont moins de 40 ans	3 (16,7 %)	21,6 %	24,6 %	19,5 %
Dont de 55- 59 ans	6 (33,3 %)	24,7 %	19 %	21,3 %
Donc 60 et plus	1 (5,6 %)	23,6 %	25,4 %	31,5 %
<b>Densité (pour 10 000 habitants)</b>	<b>6,5</b>	<b>6,7</b>	<b>8,3</b>	<b>8,8</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	4 939	5 264	4 839	5 058
<b>Chirurgiens-dentistes</b>				
Effectifs	8			
Dont moins de 40 ans	2 (25 %)	35,6 %	35,6 %	33,2 %
Dont de 55- 59 ans	2 (25 %)	14,6 %	16,8 %	17,7 %
Donc 60 et plus	4 (50 %)	13,0 %	15,4 %	19,6 %
<b>Densité (pour 10 000 habitants)</b>	<b>2,9</b>	<b>4,8</b>	<b>4,7</b>	<b>5,3</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	<b>2 805</b>	<b>2 518</b>	<b>2 523</b>	<b>2 278</b>
<b>Masseurs-Kinésithérapeutes</b>				
Effectifs	20			
Dont moins de 40 ans	11 (55 %)	45,3 %	51,1 %	51,2 %
Dont de 55- 59 ans	1 (5 %)	8,5 %	8,6 %	9,1 %
Donc 60 et plus	1 (5 %)	8,0 %	7,9 %	9,4 %
<b>Densité (pour 10 000 habitants)</b>	<b>7,2</b>	<b>8,6</b>	<b>9,2</b>	<b>10,7</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	<b>3 789</b>	<b>4 517</b>	<b>4 124</b>	<b>4 491</b>
<b>Infirmiers libéraux</b>				
Effectifs	18			
Dont moins de 40 ans	10 (55,6 %)	36,5 %	33,6 %	32,8 %
Dont de 55- 59 ans	2 (11,1 %)	12,7 %	13,2 %	13,8 %
Donc 60 et plus	1 (5,6 %)	4,8 %	5,5 %	7,8 %
<b>Densité (pour 10 000 habitants)</b>	<b>6,5</b>	<b>9,8</b>	<b>8,5</b>	<b>14,9</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	<b>7 279</b>	<b>7 487</b>	<b>8 241</b>	<b>8 587</b>
<b>Orthophonistes</b>				
Effectifs	8			
Dont moins de 40 ans	3 (37,5 %)	49,1 %	52,5 %	49,8 %
Dont de 50- 59 ans	2 (25 %)	12,3 %	13,5 %	17,6 %
Donc 60 et plus	0	9,2 %	7,9 %	10,3 %
<b>Densité (pour 100 000 habitants)</b>	<b>29,0</b>	<b>24,1</b>	<b>31,2</b>	<b>30,7</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	<b>1 158</b>	<b>1 522</b>	<b>1 480</b>	<b>1 618</b>
<b>Sages-femmes</b>				
Effectifs	5			
Dont moins de 40 ans	2 (40 %)	39,5 %	41,8 %	49,1 %
Dont de 55- 59 ans	0	12,7 %	10,3 %	9,7 %
Donc 60 et plus	0	2,8 %	7,1 %	6,5 %
<b>Densité (pour 10 000 femmes)</b>	<b>3,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>
<b>Activité annuelle moyenne par professionnel (Nb actes par an)</b>	<b>1 193,2</b>	<b>1 667,9</b>	<b>1 631,5</b>	<b>1 663,3</b>

Source : Cartosanté 2019 pour la CC du Pays de Mortagne, Vendée, Pays de la Loire et France.

<sup>1</sup> Ces données sont issues de Cartosanté, site officiel de données en santé pour l'année 2019, ces données sont susceptibles d'évoluer à court terme.

## **2/ Une densité de médecins généralistes faible mais des médecins relativement jeunes**

Au 31 décembre 2019 la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait **18 médecins généralistes**, 6 exerçaient sur Mortagne-sur-Sèvre, 5 à la Gaubretière, 2 sont sur les Landes-Genusson, 2 à Saint-Laurent-sur-Sèvre, 2 à Chanverrie et 1 à Saint-Aubin-des-Ormeaux.

D'après Cartosanté 2019, le territoire présentait une densité de médecins généralistes de 6,5. Cette densité était nettement inférieure aux densités de la région des Pays de la Loire (8,3) et de la France (8,8).

En 2019, les médecins âgés de 55 ans et plus étaient au nombre de 7 sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, ce qui représentait 38,9 % des médecins. Sur le département ce pourcentage était de 48,3 %, sur la région de 44,4 % et sur la France 52,8 %.

En 2019, l'activité moyenne des médecins généralistes de la Communauté de communes du Pays de Mortagne était de 4 939 actes par généraliste. Ce chiffre était légèrement inférieur à celui de la France (5 058).

En 2019, 90,1% de la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne avaient bénéficié d'une consultation chez un omnipraticien contre 84,9 % en France.

## **3/ Une densité d'infirmiers libéraux faible des infirmiers relativement jeunes**

En 2019, la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait **18 infirmiers libéraux**. 5 exerçaient sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre, 5 à la Gaubretière, 4 à Chanverrie, 3 à Saint-Aubin-des-Ormeaux et 1 sur les Landes-Genusson.

La densité d'infirmiers libéraux était de 6,5 en 2019. Cette densité était faible par rapport à celles du département (9,8), de la région des Pays de la Loire (8,5) et de la France (14,9).

Concernant l'âge des infirmiers libéraux, la part des infirmiers âgés de moins de 40 ans représentait 55,6%, celle des 55 ans et plus représentait 16,7%. Cette part était supérieure à celle du département (36,5 %), à celle de la région 33,6 % et à celle de la France (32,8%) pour les moins de 40 ans.

17,2 % de la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne avait bénéficié de soins infirmiers contre 16,7 % en France.

## **4/ Une faible densité des masseurs-kinésithérapeutes mais jeunes**

En 2019, il y avait **20 masseurs-kinésithérapeutes** sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne. 6 exerçaient sur Mortagne-sur-Sèvre, 5 à Saint-Laurent-sur-Sèvre, 5 à Chanverrie, 2 à la Gaubretière et 2 sur les Landes-Genusson.

La densité des masseurs-kinésithérapeutes était de 7,2, elle était inférieure à tous les territoires de référence.

Sur la Communauté de communes, le pourcentage de masseurs-kinésithérapeutes de 55 ans et plus représentait en 2019 10,0 %, tandis que la part des moins de 40 ans représentait 55,0 %.

En 2019, l'activité moyenne par kinésithérapeute était de 3789 actes pour la Communauté de communes, celui du département était de 4 517, celui de la région de 4 124 et la France 4 491.

En 2019, 16,5 % de la population de la Communauté de communes avaient bénéficié d'une prestation de masseurs-kinésithérapeutes contre 15,9 % en France.

### 5/ Une densité de chirurgiens-dentistes faible et relativement âgés

En 2019, la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait **8 chirurgiens-dentistes**. 2 dentistes exerçaient sur Les Landes-Genusson, 2 sur Mortagne-sur-Sèvre, 2 sur Saint Laurent sur Sèvre, et 2 à Chanverrie.

Les dentistes avaient une densité de 2,9, inférieure à tous les territoires de référence.

Sur la Communauté de communes, le pourcentage des dentistes de 55 et plus représentait 75 %, les moins de 40 ans représentaient 25 %. Dans la région, les moins de 40 ans représentaient 35,6 % et les 55 ans et plus 32,2 %.

En 2019, l'activité moyenne par professionnel était de 2 805 actes, chiffre supérieur aux chiffres des territoires de référence.

44,7 % de la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne avait bénéficié de soins dentaires contre 36,8 % en France.

### 6/ Les orthophonistes

En 2019, **8 orthophonistes** étaient présents sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne. Cinq exerçaient sur Chanverrie, 2 sur Saint-Laurent-sur-Sèvre et 1 à Mortagne-sur-Sèvre.

La densité de professionnels était de 29 pour 100 000 habitants, soit un taux légèrement inférieur à la densité nationale (30,7).

La part des professionnels de moins de 40 ans était de 37,5 %, la part des 50 – 59 ans était de 25 %. Il n'y avait pas d'orthophoniste de plus de 60 ans.

### 7/ Les sages-femmes

Il y avait **cinq sages-femmes** sur le territoire en 2019, en secteur libéral. Deux exerçaient sur Mortagne-sur-Sèvre, 1 sur La Gaubretière, 1 sur les Landes-Genusson et 1 sur Chanverrie.

La densité de sages-femmes était de 3,6 sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne était supérieure à celles du département (2,1), de la région (2) et de la France (1,9) (pour 10 000 femmes).

L'ensemble des sages-femmes sur la Communauté de communes avaient moins de 55 ans.

## **8/ Les pharmacies sur le territoire**

La Communauté de communes du Pays de Mortagne compte **6 pharmacies** :

- 2 sur Mortagne-sur-Sèvre,
- 1 sur Les Landes-Genusson,
- 1 sur La Gaubretière,
- 1 sur Saint-Laurent-sur-Sèvre,
- 1 à Tiffauges.

## **9/ Les pédicures-podologues**

Il y a **cinq pédicures-podologues** présents sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne :

- 2 à Saint-Laurent-sur-Sèvre,
- 1 sur les Landes-Genusson,
- 1 sur Chanverrie,
- 1 sur Mortagne-sur-Sèvre.

## **10/ Les psychologues**

Il y a **4 psychologues** sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne :

- 3 exerçant sur Mortagne-sur-Sèvre,
- 1 à Chanverrie.

## **11/ Les diététiciens**

Il y a **2 diététiciens** sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne :

- 1 sur Chanverrie,
- Et 1 sur Mortagne-sur-Sèvre

## **12/ Les orthoptistes**

Il n'y a **aucun orthoptiste** dans la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

## **13/ Les ostéopathes**

Il y a **7 ostéopathes** sur la Communauté de communes :

- 3 sur Mortagne-sur-Sèvre,
- 1 à Chanverrie,
- 1 sur les Landes-Genusson,
- 1 à Tiffauges,
- 1 à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

## **14/ Laboratoire d'analyse médicale**

Il existe un laboratoire à Mortagne-sur-Sèvre.

## **XIV. SYNTHÈSE CONCERNANT L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES**

### **Offre de soins ambulatoires**

Une partie du Pays de Mortagne se situe dans une Zone d'intervention prioritaire et une autre partie des communes en Zone d'action complémentaire.

Pour les médecins généralistes :

- 18 médecins généralistes en 2019 soit une densité de 6,5 médecins pour 10 000 habitants, une densité faible par rapport à la région (8,3) et la France (8,8).
- Des médecins généralistes relativement jeunes, seulement 38,9 % étaient âgés de 55 ans et plus (contre 52,8 % en France).

Pour les infirmiers libéraux :

- 18 infirmiers libéraux sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne.
- La densité des infirmiers était de 6,5 en 2019, nettement inférieure au département (9,8), à la région des Pays de la Loire (8,5) et de la France (14,9).
- Des infirmiers relativement jeunes : La part des infirmiers âgés de moins 40 ans représentait 55,6 %, celle des 55 ans et plus représente 16,7 %.

Pour les masseurs kinésithérapeutes :

- 20 masseurs kinésithérapeutes ont été recensés en 2019.
- La densité des masseurs kinésithérapeutes sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne était de 7,2, inférieure à tous les territoires de référence
- La part des 55 et plus représentait en 2019 10 % et la part des moins de 40 ans représentait 55 %.

Pour les dentistes :

- 8 chirurgiens-dentistes recensés en 2019 sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne
- La densité des chirurgiens-dentistes est faible et d'autant plus à considérer que le pourcentage des dentistes de 60 ans et plus (50%) est fort

6 pharmacies recensées dans la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Les autres professionnels présents :

- 8 orthophonistes,
- 5 sages-femmes,
- 5 pédicures podologues,
- 4 psychologues,
- 2 diététiciens,
- 7 ostéopathes

Présence d'un laboratoire d'analyse médicale à Mortagne sur Sèvre.

## XV. ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU TERRITOIRE ET RE COURS AUX SOINS

L'ATIH (Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation) met à disposition des données sur l'activité hospitalière via le PMSI (Programme de Médicalisation du Système d'Information). L'analyse des données d'hospitalisation permet de connaître les lieux d'hospitalisation de la population du territoire observé. Les données présentées ci-après sont celles de l'année 2019.

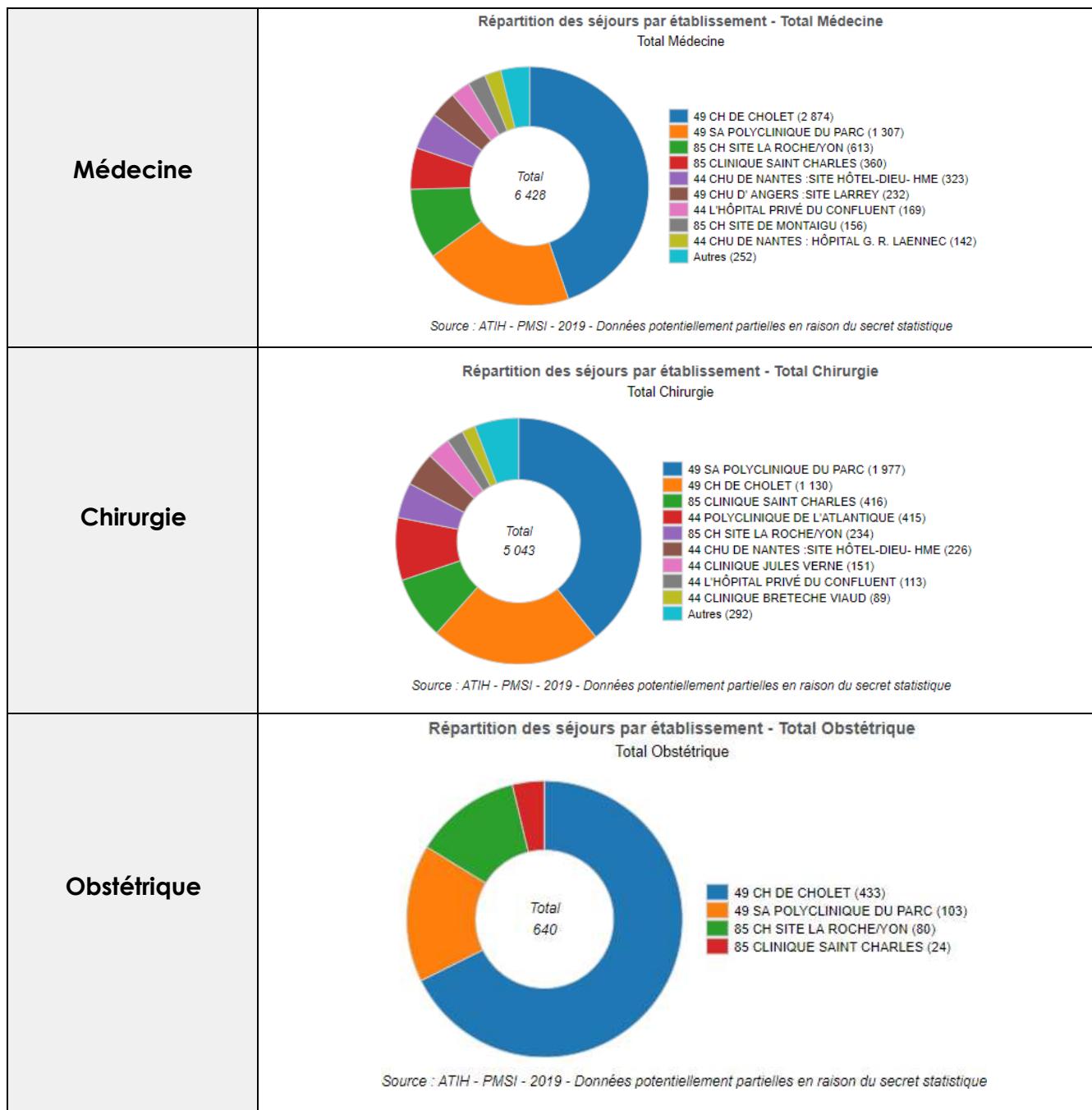
L'échelle utilisée est celle des codes géographiques PMSI. La Communauté de communes du Pays de Mortagne est à cheval sur 3 zones Atih : la zone les Herbiers/Chanverrie, la zone des Epesses et celle de Mortagne/Sèvre comptabilisant 54 002 habitants.



Les principaux établissements de santé de recours aux soins hospitaliers des habitants des 3 zones sélectionnées sont :

- Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) : Centre Hospitalier Cholet pour (36,1 %), SA Polyclinique du Parc pour (27,6 %).
- Soins de suite et Réadaptation (SSR) : Centre Hospitalier Cholet (32,1 %), Centre Convalescence Jean Jaurès (16,4%).
- Hospitalisation à Domicile (HAD) : Territoire couvert à 100% par l'HAD Mauges Bocages Choletais.
- Psychiatrie : CHS Georges Mazurelle (76,7 %), CH Cholet (8,7%)

Les 3 zones ont été étudiées ensemble car il n'y avait pas de différence significative sur le lieu de l'hospitalisation des patients d'une zone à l'autre.



## Psychiatrie (PSY)

Répartition des journées par établissement - Total activité tps plein  
Total activité temps plein



Source : ATIH - PMSI - 2019 - Données potentiellement partielles en raison du secret statistique

## HAD

HAD – Mauges Bocage  
Choletais

## XVI. FOCUS SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 25,4 % de la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Elles représentent 30,4 % de la population totale de la Vendée, 26,1 % de la région, et 25,7 % au niveau de la France métropolitaine.

### 1/ Allocation Personnalisée d'Autonomie

#### Les parts de bénéficiaires de l'APA : Période 2017

Bénéficiaires	Vendée	Pays-de-la-Loire	France métropolitaine
Bénéficiaires de l'APA : Période 2017	13 399	68 263	1 275 580
Bénéficiaires de l'APA / 100 personnes de 75 ans et + (1) (en %)	<b>18,3</b>	<b>19</b>	<b>21,3</b>
Bénéficiaires de l'APA à domicile : Période 2017	5 451	28 075	738 331
Part des bénéficiaires de l'APA à domicile GIR1 + GIR2 (en %)	<b>14,6</b>	<b>14,2</b>	<b>18,9</b>

Source : <https://www.scoresante.org/>, Statiss

Le taux de bénéficiaires de l'APA<sup>2</sup> de Vendée est inférieur (18,3%) à celui de la France métropolitaine(21,3%) et à celui de la région Pays-de-la-Loire (19%).

La part des bénéficiaires de l'APA à domicile GIR1+GIR2 en Vendée (14,6%) est plutôt comparable à la région (14,2%) et inférieure à la France métropolitaine (18,9%).

### 2/ Allocation de Solidarité aux personnes âgées -ASPA et ASV3

#### Les parts de bénéficiaires des allocations supplémentaires du minimum vieillesse (ASPA et ASV) pour la période 2018

Bénéficiaires, allocataires	Vendée	Pays-de-la-Loire	France métropolitaine
Nombre d'allocataire :Période 2018	3 510	20 750	501 870
Allocataires/100 personnes de 60ans et plus	1,6	1,9	2,8

Source : <https://www.scoresante.org/>, Statiss

La part des bénéficiaires des allocations supplémentaires du minimum vieillesse de Vendée est inférieure (1,6%) à celle de la région (1,9%) et à la France métropolitaine (2,8%).

<sup>2</sup> L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), mise en place le 1er janvier 2002, est une prestation attribuée et versée par le Département, destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre ses repas, etc.).Cette allocation, qui permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à une perte d'autonomie, ne concerne que les personnes dont le degré de perte d'autonomie correspond aux groupes iso-ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4 (les personnes relevant des GIR 5 et 6 ne sont pas éligibles à l'APA) et est ouverte aux personnes hébergées à domicile ou dans un établissement.

<sup>3</sup> L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), autrefois nommée minimum vieillesse, est une aide accordée à certaines personnes qui n'ont pas ou peu cotisé à la retraite afin de leur garantir un minimum de ressources. L'Aspa est soumise à des conditions d'âge, de résidence et de ressources. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

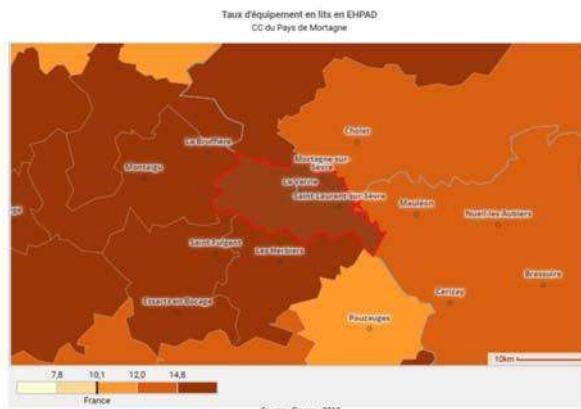
## XVII. L'OFFRE POUR LES PERSONNES SUR LE TERRITOIRE

### 1/ Les établissements d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire

On recense sur le territoire 10 structures pour l'accueil des personnes âgées :

- 6 EHPAD, totalisant 533 places,
- 2 EHPA,
- 2 MARPA totalisant 48 places.

#### a) Les EHPAD de la Communauté de communes du Pays de Mortagne



Zone d'étude CC du Pays de Mortagne (epci 2020), comparée avec France  
DIAGNOSTIC TERRITORIAL - COMMUNE - OFFRE MÉDICO-SOCIALE

#### Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Indicateurs	CC du Pays de Mortagne	France
Equipement en lits en EHPAD	553	606 983
Tx d'équipement en lits en EHPAD (%)	22,0	10,1

Source : Finess - 2019

Source : GéoMSApaysdeMortagneSurSèvre

- EHPAD Saint-Joseph, établissement privé de 80 places, à Chanverrie,
- EHPAD Sainte Sophie, établissement privé de 43 places, à La Gaubretière,
- EHPAD les Bruyères, établissement public de 72 places, aux Landes-Génusson,
- Résidence Saint Alexandre, établissement public de 106 places, à Mortagne sur Sèvre,
- EHPAD La Sagesse, établissement privé de 168 places, à Saint Laurent sur Sèvre,
- Résidence Montfort, établissement public de 64 places à Saint Laurent sur Sèvre.

#### b) Les EHPA

- Résidence autonomie Sainte Sophie, établissement privé de 20 logements, à la Gaubretière,
- Maison d'accueil Montfortaine le Saint Esprit, établissement privé de 34 places à Saint Laurent sur Sèvre.

#### c) Les MARPA

- Résidence Harmonie, établissement public de 24 places, à Chanverrie,
- Résidence le Logis du Bois, établissement public de 24 places à Tiffauges.

Le territoire est bien couvert par rapport à d'autres territoires. Toutefois, il faut souligner que des structures d'hébergement accueillent un certain nombre de religieux du fait de la présence de congrégations religieuses sur le territoire.

## XVIII. LES SERVICES DE COORDINATION ET D'AIDE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

## 1/ Le département de la Vendée

Source : SCHÉMA VENDÉE AUTONOMIE 2020-2024

Le plan d'actions du Schéma Vendée Autonomie fixe le cap de la politique départementale en faveur des personnes âgées et en situation de handicap pour 5 ans (2020-2024). Trois axes sous-tendent ce document directeur, définis à partir des principaux constats émanant du diagnostic mais également ressortant du travail mené avec les partenaires institutionnels et de terrain.

Parmi les enjeux-clés identifiés, on retrouve notamment l'évolution des attentes des personnes accompagnées, avec un souhait de pouvoir prendre une place pleine et entière dans la société, et de pouvoir bénéficier d'une offre d'accompagnement pouvant répondre à des besoins pluriels et souvent évolutifs. L'enjeu identifié pour la Vendée est de diversifier les solutions d'accompagnement pouvant être proposées aux personnes afin de répondre à leurs attentes, au plus proche de leur lieu de vie et de façon suffisamment anticipée pour éviter les ruptures de parcours.

Les trois axes stratégiques de la politique départementale sont les suivants :

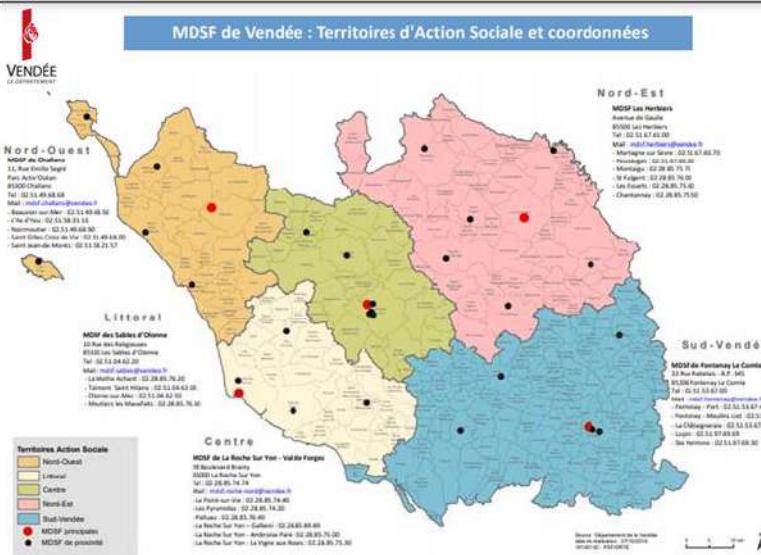
Mettre l'épanouissement des personnes au cœur de l'accompagnement pour permettre à chacun de réaliser son potentiel

#### **Préserver et développer la citoyenneté et la participation à la vie sociale**

#### **Poursuivre la rénovation du secteur médico-social pour s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes**

## 2/ Les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF)

Une antenne de proximité de la MDSF est installée à Mortagne.



Les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) assurent l'accueil de tous les publics (y compris les personnes âgées, les CLIC et MAIA ayant été internalisés au Département en 2018).

### 3/ Les SSIAD

**Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** sont des services médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.



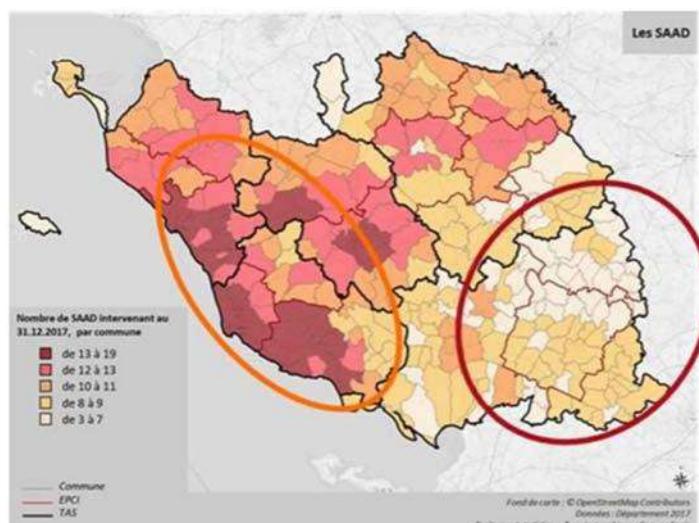
Source : GéoMSApaysdeMortagneSurSèvre

La Communauté de communes du pays de Mortagne (1,7 %) a un taux très légèrement au-dessous de celui de la France (2 %) concernant le taux d'équipe en places de SSIAD.

### 4/ Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

L'offre en service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est étoffée en Vendée et est présentée dans chaque commune au sein desquelles on dénombre entre 3 et 19 services intervenant

La zone littorale est la plus concurrentielle ainsi que La Roche-sur-Yon Agglomération. Inversement, la couverture en SAAD est plus fragile sur le sud du département. Le territoire du Pays de Mortagne se situe dans cette situation de moindre offre de SAAD.



Source : SCHÉMA VENDÉE AUTONOMIE 2020-2024

## **5/ Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)**

Plusieurs CCAS existent sur la Communauté de communes :

- CCAS de Mortagne sur Sèvre,
- CCAS de Tiffauges,
- CCAS Chanverrie,
- CCAS Les Landes-Genusson.

## **6/ Le portage de repas**

L'EHPAD « **Les Bruyères** » propose un service de repas à domicile aux Landes-Genusson, à **La Boissière-de-Montaigu**, à Bazoges-en-Paillers et à Tiffauges. La livraison se fait à domicile entre 11h30 et 13h du lundi au vendredi.

## **XIX. SYNTHÈSE SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES**

### ***La prise en charge des personnes âgées***

#### Au niveau des allocations

- Le taux de bénéficiaires de l'APA de Vendée est inférieur (18,3%) à celui de la France métropolitaine (21,3%) et à celui de la région Pays-de-la-Loire (19%).
- La part des bénéficiaires de l'APA à domicile GIR1+GIR2 en Vendée (14,6%) est supérieure à la région (14,2%) et inférieure à la France métropolitaine (18,9%).
- La part des bénéficiaires des allocations supplémentaires du minimum vieillesse de Vendée est inférieure (1,6%) à celle de la région (1,9%) et à la France métropolitaine (2,8%).

#### Au niveau de l'organisation territoriale et de l'équipement

On recense sur le territoire 10 structures pour l'accueil des personnes âgées :

- 6 EHPAD, totalisant 533 places,
- 2 EHPA,
- 2 MARPA totalisant 48 places.

#### Les services de coordination et d'aide pour le maintien à domicile

- MDSF
- SSIAD
- SAAD
- CCAS
- Portage de repas

## C. FOCUS SUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

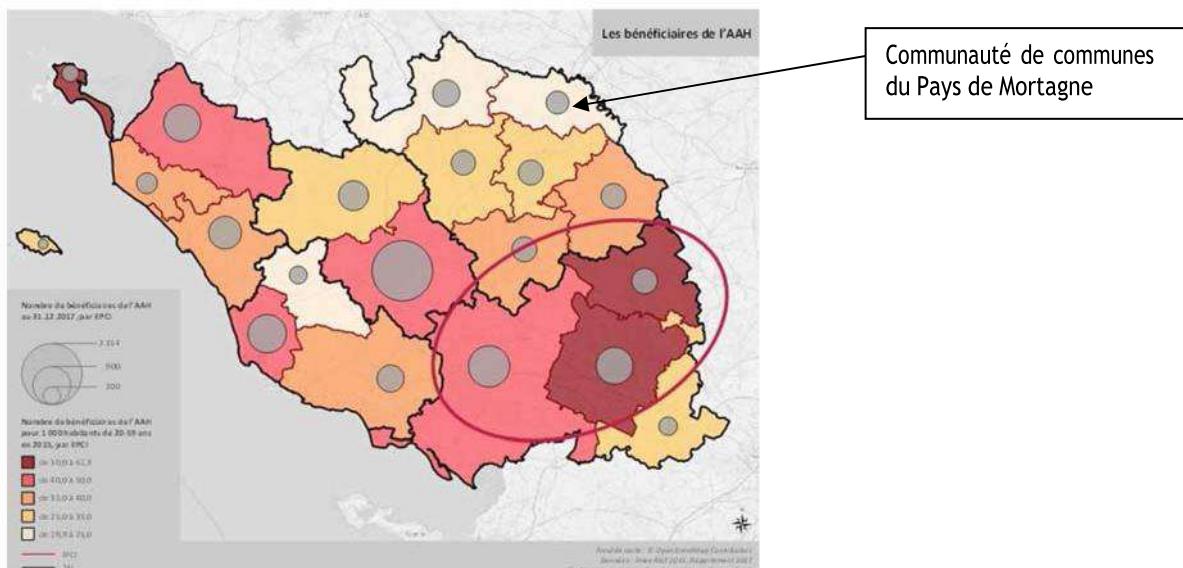
### I. BENEFICIAIRES AAH, AEEH

#### 1/ Les part des bénéficiaires de l'Allocation Adulst Handicapé (AAH) (pour 100 personnes de 20 à 64 ans)

	CC du Pays de Mortagne	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Part des bénéficiaires de l'AAH	2 %	2,7 %	2,6	2,9

Source : PISSTER Panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux. Effectifs et indicateurs par territoire d'animation - ARS/ORSPays de la Loire - octobre 2019. Données 2017 : Taux brut pour 100 personnes de 20-64 ans. Sources : Caf, MSA, RP (Insee).

Au niveau de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (2 %), la part des bénéficiaires de l'AAH est plus faible que sur le département (2,7 %), la région (2,6 %) et à la France métropolitaine (2,9 %).



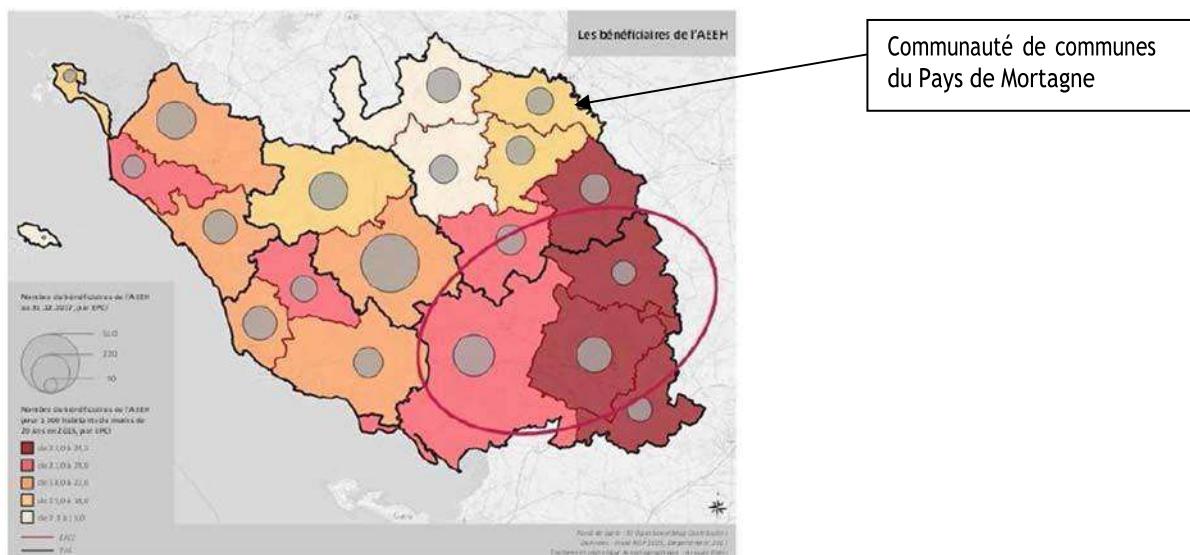
Source : SCHÉMA VENDÉE AUTONOMIE 2020-2024

#### 2/ La part des bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) (pour 100 habitants de moins de 20 ans)

	CC du Pays de Mortagne	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Part des bénéficiaires de l'AEEH	1,6 %	1,9 %	1,4 %	1,8 %

Source : PISSTER Panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux. Effectifs et indicateurs par territoire d'animation - ARS/ORSPays de la Loire - octobre 2019. Données 2017 : Taux brut pour 100 personnes de 0-19 ans. Sources : Caf, MSA, RP (Insee).

La part des bénéficiaires de l'AEEH sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (1,6 %) est semblable à celle du département (1,9 %), de la région (1,4 %) et de la France métropolitaine (1,8 %).



## II. L'OFFRE EN ETABLISSEMENT POUR LE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ADULTES

### 1/ Les taux d'équipement des établissements pour adultes handicapés de 20 à 59 ans par catégorie d'établissement : pour 1 000 habitants au 31/12/2018

Taux d'équipement	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour adultes handicapés			
Taux d'équipement en place d'accueil spécialisé pour adultes handicapés	<b>0,9</b>	1,0	0,8
Taux d'équipement en place d'accueil médicalisé pour adultes handicapés	<b>1,2</b>	0,8	0,8
Taux d'équipement en place dans les foyers de vie (inclus les foyers occupationnels)	<b>2,7</b>	2,1	1,6

Taux d'équipement	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Taux d'équipement en place dans les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)	3,7	3, 6	3,6

Source : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc\\_hand2/acc\\_hand2.asp-prov=CT-depar=CY.htm#top](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_hand2/acc_hand2.asp-prov=CT-depar=CY.htm#top)

Les taux d'équipements en accueil pour adultes handicapés de la Vendée sont tous supérieurs aux taux de de la France métropolitaine.

Au niveau des taux d'équipement en place dans les foyers de vie (inclus les foyers occupationnels), le département (2,7) et la région (2,1) sont supérieurs au taux d'équipement de la France métropolitaine (1,6).

Les taux d'équipements en place dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) le département (3,7), la région (3,6) et la France (3,6) sont approximativement tous dans la même tendance.

## 2/ Les structures présentes sur le territoire : Deux établissements les Muguets (La Gaubretière) et Les Hauts de Sèvre (Mortagne sur Sèvre) regroupant :

- Foyer de Vie Les Muguets 26 places, La Gaubretière
- Foyer de vie de 36 places Les Hauts de Sèvre, Mortagne sur Sèvre,
- Foyer d'hébergement les Muguet 4 places, La Gaubretière
- SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) et SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) de 13 places Les Muguets à La Gaubretière.
- FAM de 47 places Les Hauts de Sèvres, Mortagne sur Sèvre,
- MAS de 34 places Les Hauts de Sèvre, Mortagne sur Sèvre.

UMEA (Usinage et montage d'ensembles aluminium), travail protégé de 25 places, Mortagne sur Sèvre.

## III. L'OFFRE EN ETABLISSEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

### 1/ Les taux d'équipement des établissements d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés au 31/12/2018 (pour 1 000 habitants de - 20 ans)

Etablissements	Vendée	Pays-de-la-Loire	France métropolitaine
Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire)	4,9	5,5	6,6
Taux d'équipement en places dans les SESSAD	4,2	4,3	3,4

Source : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc\\_enf1/acc\\_enf1.asp-prov=CT-depar=CY.htm#top](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/tableau/acc_enf1/acc_enf1.asp-prov=CT-depar=CY.htm#top)

Le taux d'équipement en places des établissements pour enfants handicapés en Vendée (4,9) est inférieur à celui de la région (5,5) et de la France métropolitaine (6,6). Il en est de même pour le taux d'équipement en places dans les SESSAD.

## **2/ Les structures présentes sur le territoire**

Il n'y a pas d'établissement pour enfants et jeunes en situation de handicap.

## **3/ LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – MDPH DU DEPARTEMENT**

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Vendée se situe à La Roche-sur-Yon. Elle regroupe les services en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. C'est un guichet unique pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie.

Cet organisme assure l'accueil, l'information, l'évaluation, l'ouverture de droits, l'accompagnement, oriente concernant l'aménagement du logement, l'aide à domicile, l'entrée en établissement, l'insertion, la scolarisation. Il s'agit d'accompagnement administratifs avec information aux usagers sur leurs droits, l'orientation vers la structure adéquate, soutien pour les demandes d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie).

## **IV. SYNTHESE SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP**

### ***La prise en charge des personnes en situation de handicap***

#### Au niveau des allocations

- Au niveau de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (2 %), la part des bénéficiaires de l'AAH est plus faible que sur le département (2,7 %), la région (2,6 %) et à la France métropolitaine (2,9 %).
- La part des bénéficiaires de l'AEEH sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (1,6 %) est semblable à celle du département (1,9 %), de la région (1,4 %) et de la France métropolitaine (1,8 %).

#### Pour les adultes

- Les taux d'équipements en accueil pour adultes handicapés de la Vendée sont tous supérieurs aux taux de la France métropolitaine.
- Au niveau des taux d'équipement en place dans les foyers de vie (inclus les foyers occupationnels), le département (2,7) et la région (2,1) sont supérieurs au taux d'équipement de la France métropolitaine (1,6).
- Les taux d'équipements en place dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) le département (3,7), la région (3,6) et la France (3,6) sont approximativement tous dans la même tendance.
- Deux établissements les Muguet (La Gaubretière) et Les Hauts de Sèvre (Mortagne sur Sèvre). Pour
- UMEA, travail protégé de 25 places, Mortagne sur Sèvre.

#### les enfants, adolescents et jeunes adultes

- Le taux d'équipement en places des établissements pour enfants handicapés en Vendée (4,9) est inférieur à celui de la région (5,5) et de la France métropolitaine (6,6). Il en est de même pour les taux d'équipement en places dans les SESSAD.
- Il n'y a pas d'établissement pour enfants et jeunes en situation de handicap sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

## D. FOCUS SUR LA PRISE EN CHARGE EN SANTÉ MENTALE

### I. L'EQUIPEMENT ET LES PLACES POUR LE DEPARTEMENT

#### 1/ Offre sur le département

##### Les taux d'équipement en psychiatrie générale période 2018 pour 1 000 habitants

	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Lits d'hospitalisation complète	0,6	0,7	1,0
Equipement global (lits et places)	1,1	1,2	1,4

Source : Score santé 02/04/2021

Concernant la psychiatrie générale, les taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète et d'équipement global de la Vendée, sont inférieurs (0,6 et 1,1) à la région (0,7 et 1,2) et à la France métropolitaine (1,0 et 1,4).

##### Les taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile période 2018 pour 1000 enfants de 0 à 16 ans inclus)

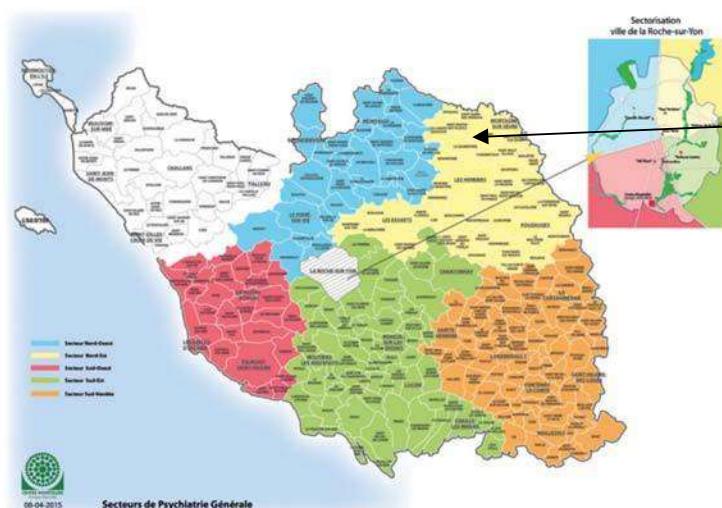
	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Lits d'hospitalisation complète	0,2	0,1	0,2
Equipement global (lits et places)	1,1	0,7	0,9

Source : Score santé 02/04/2021

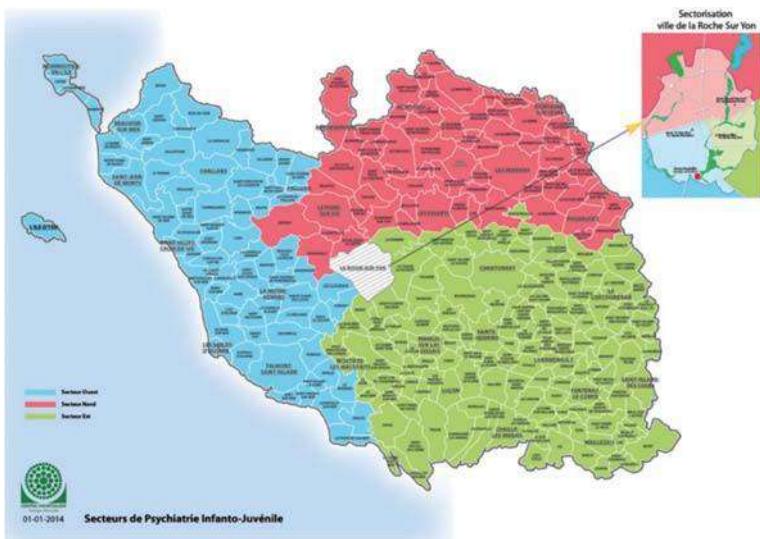
Concernant la psychiatrie infanto-juvénile, le taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète en Vendée (0,2) est semblable à celui de la région (0,1) et de la France métropolitaine (0,2). Le taux d'équipement global de la Vendée (1,1) est supérieur à celui de la région (0,7) et de la France métropolitaine (0,9).

#### 2/ Les structures hospitalières

##### ▪ Le centre hospitalier Georges Mazurelle



Le Pôle de secteur Nord-Est de psychiatrie générale du CH prend en charge les patients adultes de plus de 16 ans du secteur Les Herbiers - Pouzauges - Mortagne - Les Essarts.



## **II. SYNTHESE CONCERNANT L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE DE LA SANTE MENTAL**

### ***Structures sur le territoire et taux d'équipement***

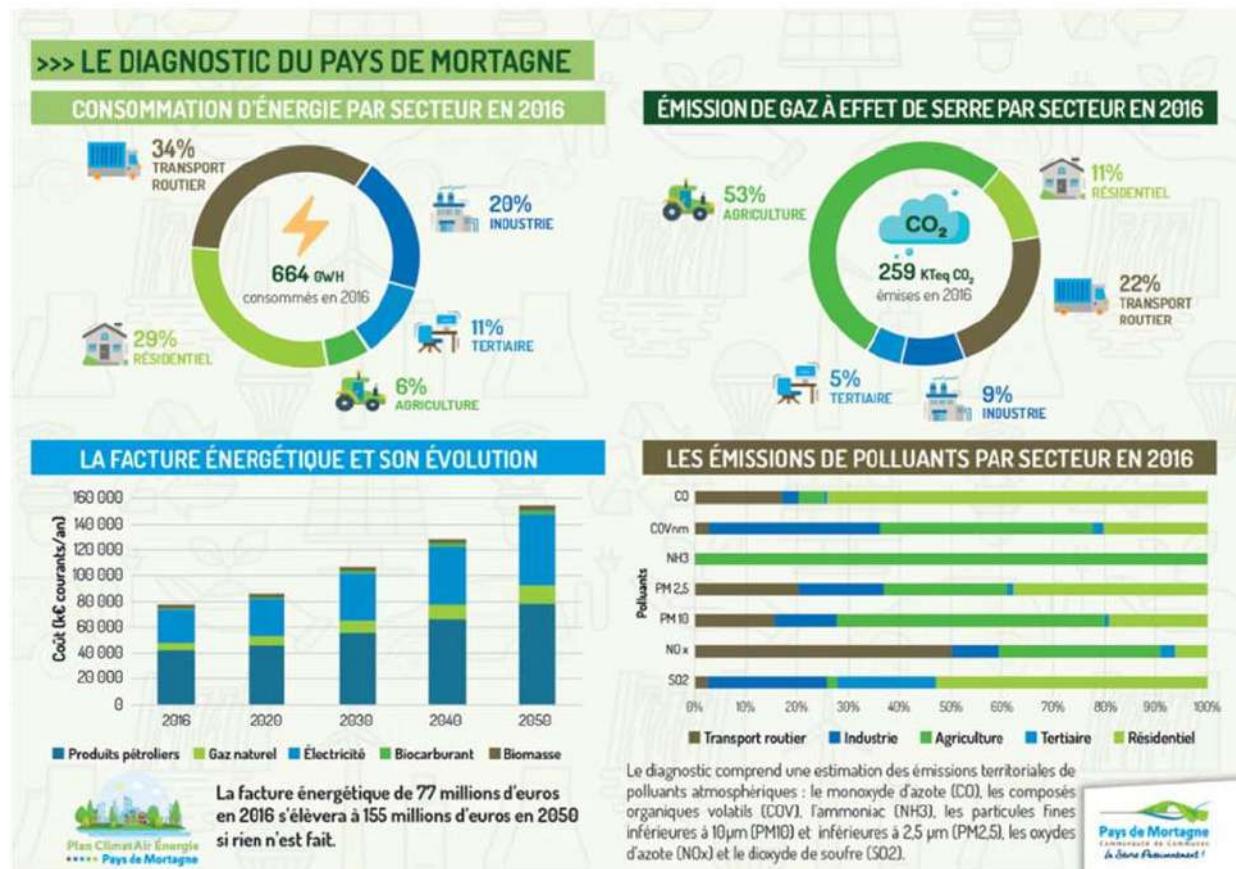
#### Au niveau de l'équipement

- Concernant la psychiatrie générale, les taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète et d'équipement global de la Vendée, sont inférieurs (0,6 et 1,1) à la région (0,7 et 1,2) et à la Francemétropolitaine (1,0 et 1,4).
- Concernant la psychiatrie infanto-juvénile, le taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète en Vendée (0,2) est semblable à celui de la région (0,1) et de la France métropolitaine (0,2). Le taux d'équipement global de la Vendée (1,1) est supérieur à celui de la région (0,7) et de la France métropolitaine (0,9).

#### Au niveau des structures

### III. CADRE DE VIE, SANTE ET ENVIRONNEMENT, MOBILITE

ATMOTERRA a accompagné la Communauté de communes du Pays de Mortagne dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Son travail a consisté à réaliser l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de ce PCAET.



Source : <https://www.paysdemortagne.fr/vie-quotidienne/developpement-durable/energie-climat/>



Source : <https://www.paysdemortagne.fr/vie-quotidienne/developpement-durable/energie-climat/>



Source : <https://www.paysdemortagne.fr/vie-quotidienne/developpement-durable/energie-climat/>

## 1/ LES TENDANCES EN MATIÈRE D'HABITAT

En 2017, le parc immobilier de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est principalement composé de maisons de plus de cinq pièces (56,5 %), dont 32,8 % ont été construites de 1971 à 1990.

Ainsi, 92,1 % des logements sont des maisons sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, contre 83,6 % au niveau départemental et 55,4 % au niveau national. Ce taux est en accord avec le contexte rural de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Les résidences principales sont grandes : 56,5 % d'entre elles sont composées de cinq pièces ou plus (45,7 % au niveau départemental, 35,3 % au niveau national). A l'inverse, les taux de logements de surface plus petites, particulièrement les 1, 2 ou 3 pièces, sont beaucoup plus faibles et en dessous des autres niveaux de comparaison.

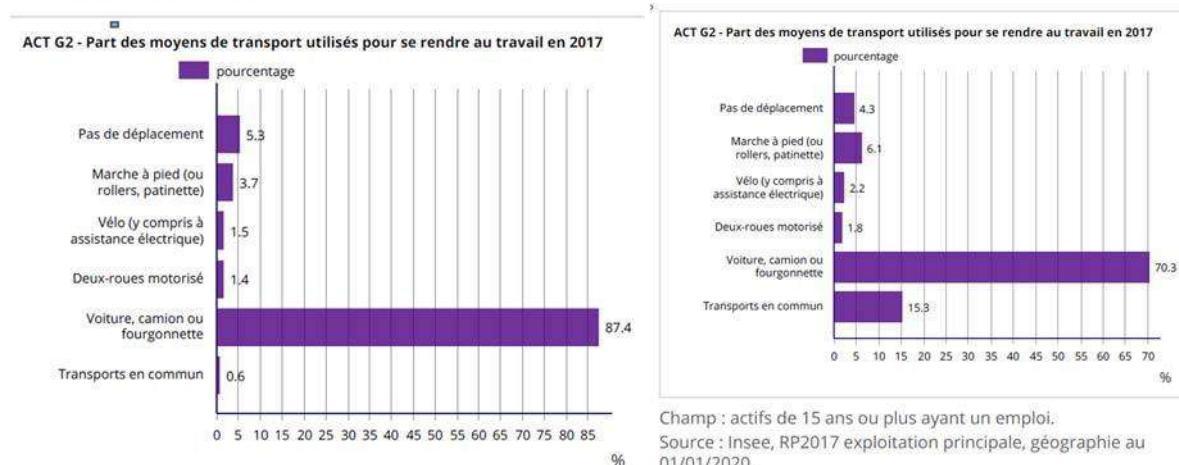
## 2/ MOBILITÉ

En 2017, la part des ménages possédant au moins une voiture sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est de 94,8 %, taux supérieur à la région (87,1 %) et à la France métropolitaine (81,3 %).

Ce qui est en adéquation avec la part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne qui est de 87,4 %, part nettement supérieure à celle de la France métropolitaine, mais taux sensiblement équivalent à la Vendée (86,2 %).

### 1/ Communauté de communes du Pays de Mortagne      France métropolitaine

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Le Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) du Pays de Mortagne vise à développer les alternatives au tout voiture. Les objectifs recherchés sont :

- Développer les modes de déplacements doux pour desservir les services et les trajets domicile /travail,
- Limiter les déplacements à la voiture individuelle,
- Favoriser les usages partagés,
- Optimiser et valoriser les transports en commun sur le territoire,
- Favoriser l'usage de véhicules « à faibles émissions ».

## 2/ **Transport scolaire**

L'organisation du transport scolaire est placée sous l'autorité du Conseil Régional des Pays de la Loire qui en délègue la gestion de proximité à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne (transport vers le Collège Olivier Messiaen) et au Groupement Familles Rurales Transports scolaires des Bords de Sèvre (transport vers les autres établissements du territoire).

## 3/ **Ligne régulière en autocar**

Depuis plus de vingt ans, le réseau CAP Vendée permet des liaisons sur l'ensemble du département afin de faciliter le déplacement des résidents vendéens.

La ligne 110 qui relie La Roche-sur-Yon à Cholet assure plusieurs liaisons quotidiennes en passant par le Pays de Mortagne, les Herbiers, les Essarts et la Ferrière.

## 4/ **Covoiturage**

Le Conseil départemental a labellisé 115 aires de covoiturage en Vendée. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire vendéen. Au total plus de 2 100 places de parking ont été aménagées pour permettre le développement de cette pratique.

On recense 6 aires de covoiturage sur le territoire :

- Aire du Parking des Glycines Saint-Martin-des-Tilleuls
- Aire de Bel Air à Chambretaud
- Aire de l'Entrepôt à la Gaubretière
- Les Gâts à la Gaubretière
- Aire de la Sangle à la Verrie
- Aire de la place de la mairie à Saint-Laurent-sur-Sèvre

## 5/ **« OUEST GO » : PLATEFORME DE COVOITURAGE DE PROXIMITÉ DANS L'OUEST**

Depuis janvier 2019, la Communauté de Communes adhère à la plateforme « Ouest Go » tout comme de nombreuses collectivités en Bretagne et Pays de la Loire, pour développer, avec l'appui de l'État et de l'ADEME, la pratique du covoiturage de proximité.

Un service gratuit de mise en relation :

Pour les covoiturages du quotidien, elle met en relation gratuitement chauffeurs et usagers pour des trajets quotidiens ou occasionnels.

Des communautés d'intérêt :

L'application est aussi conçue autour de fonctionnalités de réseau social afin que les utilisateurs puissent constituer des communautés et faire leur propre animation et communication en réseau. Il est, par exemple,

possible de s'inscrire dans un groupe régulier sur un trajet que l'on fait fréquemment, ou appartenir à un groupe autour d'une zone d'emploi comme une zone industrielle, un centre commercial ou une entreprise. Faciliter l'accessibilité du territoire :

« Ouest Go » permet également de faire remonter à la Communauté de communes des demandes spécifiques de mobilité pour des personnes ayant besoin de se déplacer et n'ayant pas de véhicule, comme des personnes en recherche d'emploi, ou nouvellement arrivées sur le territoire, ou encore des étudiants en stage.

## 6/ Se déplacer à vélo

Pour les déplacements quotidiens ou les loisirs, le territoire dispose de voies aménagées et de solutions pour parcourir le Pays de Mortagne à vélo.

On recense près de 50 km de pistes cyclables sur le territoire (réseau départemental) et 5 circuits :

- de Saint-Malo-du-Bois à Rochard,
- de Rochard à Saint-Aubin-des-Ormeaux,
- de Saint-Aubin-des-Ormeaux à Tiffauges,
- de Tiffauges à la Bruffière,
- des Epesses à Saint-Malo-du-Bois.

## IV. QUALITE DE L'EAU DE CONSOMMATION

Il n'est pas constaté de dépassement des valeurs limites concernant la qualité de l'eau de consommation sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Libellé (C1-C2)	Effectif (C3)	Taux (C4)	Évolution annuelle (C5)	Indicateur (C6)	Pays de la Loire (C9)	France métrop. (C10)	Min. (C7)	Comparaison	Max. (C8)
<b>▼ C4 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE / Qualité des milieux : eau distribuée</b>									
59-Population alimentée par eau dont concentr. moy. NO3>50 mg/L (seuil réglementaire)	0	CF, C6	nc	0,0	0,1		0,0		13,8
60-Population alimentée par eau dont concentr. max. pesticides>0,1 µg/L (seuil rég. )	0	CF, C6	nc	0,0	4,1		0,0		100,0
61-Population alimentée par eau dont concentr. moy. THM4>100 µg/L (seuil rég.)	0	CF, C6	nc	0,0	0,0		0,0		0,0
62-Population alimentée par eau dont concentr. moy. COT>2 mg/L (seuil réglementaire)	0	CF, C6	nc	0,0	10,5		0,0		100,0
63-Population alimentée par eau dont taux non-conformité bactériologique>0%	0	CF, C6	nc	0,0	5,5		0,0		69,9

Légende : Lors de la comparaison, le point bleu représente la situation de la Communauté de communes et le trait la région. Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS, Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

## V. QUALITE DE L'AIR

Concernant la qualité de l'air, l'ensemble de la population de la Communauté de communes (100 %) comme la région est exposé à une quantité d'ozone (O3) supérieure à 120 µg/m<sup>3</sup> à la mesure horaire la plus élevée représentant l'objectif de qualité fixé par le décret 2010-1250. Par contre il est observée une moindre proportion de population exposée aux particules PM2.5 que la région

Libellé (C1-C2)	Effectif (C3)	Taux (C4)	Évolution annuelle (C5)	Indicateur (C6)	Pays de la Loire (C9)	France métrop. (C10)	Min. (C7)	Comparaison	Max. (C8)
<b>▼ C5 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE / Qualité des milieux : air</b>									
64-Population exposée concentration moy. NO2>40 µg/m³ (seuil réglementaire)	0	Cf, C6	nc	0	0	0	0	0	0
65-Population exposée mesure horaire la plus élevée O3>120 µg/m³ (obj. qualité)	27 537	Cf, C6	nc	109	100	100	100	100	100
66-Population exposée concentration moy. PM10>40 µg/m³ (seuil réglementaire)	0	Cf, C6	nc	0	0	0	0	0	0
67-Population exposée concentration moy. PM2,5>10 µg/m³ (objectif qualité)	0	Cf, C6	nc	0	32	0	0	100	100

Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

## VI. BRUT

La part de la population de communes avec une présence de voie(s) bruyante(s) (routes ou voies ferrées) pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne est de 76 % ; elle est plus faible comparativement à ce qui est observé pour le département (82 %) la région (85 %) en 2016.

Libellé (C1-C2)	Effectif (C3)	Taux (C4)	Évolution annuelle (C5)	Indicateur (C6)	Pays de la Loire (C9)	France métrop. (C10)	Min. (C7)	Comparaison	Max. (C8)
<b>▼ C6 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE / Qualité des milieux : bruit</b>									
68-Population de communes avec présence de voie(s) bruyante(s)	20 993	Cf, C6	nc	76	85	85	12	100	100

Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

## VII. QUALITE DES SOLS / LE RADON

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est exposé à la problématique du radon. La part de la population concernée par la présence potentielle de radon est de 100 %, contre 74 % pour le département et 70 % pour la région en 2016.

Libellé (C1-C2)	Effectif (C3)	Taux (C4)	Évolution annuelle (C5)	Indicateur (C6)	Pays de la Loire (C9)	France métrop. (C10)	Min. (C7)	Comparaison	Max. (C8)
<b>▼ C7 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE / Qualité des milieux : sol</b>									
69-Sites et sols pollués ou potentiellement pollués	7	nc	nc	0	0	0	0	0	0
70-Anciens sites industriels et d'activités de services susceptibles d'être pollués	171	nc	nc	0	0	0	0	0	0
71-Population concernée par la présence potentielle de radon	27 537	Cf, C6	nc	100	70	70	0	100	100

Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

## VIII. ICPE

La densité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant l'industrie soumise à autorisation (\*) est assez élevée en 2016 pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne (8,3), comparativement à celle de la région (4,8).

Il en est de même pour la densité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant l'élevage soumise à autorisation (\*\*) qui est assez élevée en 2016 pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne (12,7), comparativement à celle de la région (3).

Libellé (C1-C2)	Effectif (C3)	Taux (C4)	Évolution annuelle (C5)	Indicateur (C6)	Pays de la Loire (C9)	France métrop. (C10)	Min. (C7)	Comparaison	Max. (C8)
<b>C8 - ENVIRONNEMENT PHYSIQUE / Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)</b>									
72-ICPE industrie soumises à autorisation	19	nc	8,3	4,8		0,3			26,0
73-ICPE élevage soumises à autorisation	29	nc	12,7	3,0		0,0			22,2

Source : PISSTER, Paniers d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux, ARS, ORS Conseil régional des Pays de la Loire – Octobre 2019

Légende :

(\*) Densité des ICPE industrie soumises à autorisation pour 100 km<sup>2</sup>, 2016. (Géorisques) ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

(\*\*) Densité des ICPE élevage soumises à autorisation pour 100 km<sup>2</sup>, 2016. (Géorisques) ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

## IX. SYNTHESE CONCERNANT LE CADRE DE VIE SANTE ENVIRONNEMENTALE L'HABITAT

Cadre de vie – santé environnementale - mobilité	
<b>Des dispositifs en œuvre sur le Pays de Mortagne</b>	Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, le Pays de Mortagne a élaboré : Un PCAET : plan climat énergie territorial Un PAT : plan alimentaire territorial Un PLUI : un plan local urbanisme intercommunal
<b>Eau / Air / Bruit / Sol</b>	Sur le territoire du Pays de Mortagne sont observés : <ul style="list-style-type: none"><li>- Des indicateurs de qualité de l'eau distribuée correctes et inférieurs aux seuils de non-conformité</li><li>- Une qualité de l'air extérieur posant problème pour l'exposition à l'ozone (avec des pics d'exposition) comme pour toute la région mais moindrement impactée par les particules fines.</li><li>- Une moindre exposition de la population au bruit des voies routières ou ferrées</li><li>- Une qualité des sols marquée par une trop forte présence de radon</li></ul>
<b>Mobilité – transport - Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une forte utilisation de la voiture dans les ménages</li><li>- Un développement recherché des alternatives à la voiture : aires de covoiturage et mise à disposition d'une plateforme de covoiturage, pistes cyclables ...</li><li>- Un habitat marqué par des maisons individuelles , de grande taille</li></ul>

## **E. FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE**

---

### **1/ INDICATEUR DE NATALITE**

Le bassin de vie du Pays de Mortagne avait sur la période 2012-2017, un taux de natalité de 12,2 pour 1000habitants, taux proche de la moyenne nationale à 12,1. (source : Insee 2020).

### **2/ Une part de familles monoparentales inférieure à celle de la Vendée**

En 2017, la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait 4,4% de familles monoparentales, c'est légèrement moins que la Vendée qui en comptait 6,4%. (source : INSEE 2020)

Les familles monoparentales représentent 14% des familles avec enfants allocataires CAF, proportion inférieure à celle du département de la Vendée (22%). (Source : CAF, données 2019)

### **3/ Une part d'allocataires CAF isolés inférieure à celle de la Vendée**

L'analyse de la répartition des allocataires en fonction des structures familiales montre que la part des allocataires isolés sans enfant est la plus importante, elle représente 35% de la population couverte par la CAF sur la Communauté de communes, quant à la part des familles composées d'un couple et de deux enfants, elle représente 29%. Source : CAF, données 2019

Pour le département, la part d'allocataires isolés sans enfant représente 39% des allocataires et celle des familles composées d'un couple et de deux enfants 24%.

Au global la répartition des allocataires isolés avec ou sans enfants est proche de 44 % pour la Communauté de communes, plus faible que le Département, d'environ 51 %.

Ainsi, la population de la Communauté de communes du Pays de Mortagne se caractérise par rapport au département par moins de personnes seules et plus de ménages avec familles. Au niveau des allocataires de la CAF, les tendances sont superposables avec moins d'allocataires isolées.

### **I. LA PETITE ENFANCE**

Au 31/12/2019, le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne compte 1 706 enfants de moins de 6 ans rattachés à la CAF et à la MSA dont 805 ont moins de 3 ans. (Source : données de synthèse CAF 2019 de la Vendée).

Sur le territoire, on compte 7,4% des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans contre 12,8% pour la Vendée.

En 2019, 50 places dans les établissements d'accueil du jeune enfant (PSU et PAJE<sup>2</sup>) étaient disponibles, pour

---

<sup>2</sup> Prestation de Service Unique (PSU) : Aide versée par la CAF aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) : Dispositif d'aides destinés aux parents comprenant plusieurs prestations (prime à la naissance, allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant...).

les enfants de moins de 6 ans. En moyenne, au niveau départemental, le taux d'accueil collectif est, en 2019, de 8,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cette valeur est de 2,6 pour la communauté de communes du Pays de Mortagne.

Sur le territoire en 2019, 13,8% des enfants âgés de moins de 3 ans vont à l'école maternelle (contre 22,2% au niveau départemental).

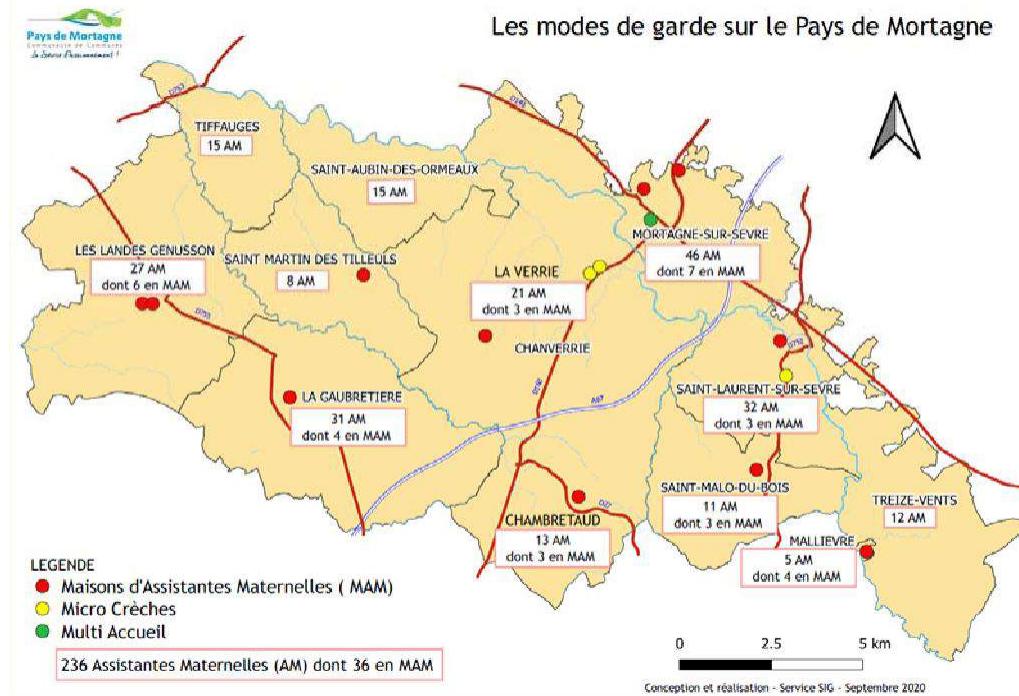
Les assistantes maternelles du territoire, accueillent au total 788 enfants dont 71% ont moins de 3 ans.

## 1/ Les structures d'accueil collectif

Plusieurs services existent sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne pour accueillir les enfants de moins de 3 ans.

Sur le territoire on compte, un multi-accueil municipal à Mortagne-sur-Sèvre, et 3 micro-crèches privées à Chanverrie et Saint-Laurent.

## 2/ Carte des services d'accueil du jeune enfant sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne



Source : données de la CAF Pays de la Loire, 09/2019

Le multi-accueil municipal situé sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre, compte 16 places en accueil régulier, pour les enfants de 2 mois à 4 ans.

On compte également des services tels que 11 maisons d'assistantes maternelles (MAM), 3 crèches privées :

- « A P'tit Totem » qui accueille 10 enfants simultanément âgés de 10 semaines à 4 an, du lundi au vendredi de 7h à 19h.
- « Le refuge des Galopins », qui se compose de deux micros-crèches, « l'unité des Petits Galopins » et « l'unité des Grands Galopins », accueillant 10 enfants simultanément âgés respectivement de 10 semaines à 20 mois et de 20 mois à 4 ans).

La structure est ouverte à toutes les familles quel que soit le lieu de résidence.

La commune des Landes Genusson est également dotée d'une crèche les « P'tits Lutins », qui accueille les enfants de moins de 3 ans et leurs parents.

Il existe également un service associatif qui propose la garde d'enfants à domicile :

- ADMR,
- Familles Rurales

### 3/ **Les relais des assistantes maternelles**

L'objectif des relais d'assistantes maternelles est de soutenir l'activité des assistantes maternelles du territoire. Cet espace offre un service d'accueil et d'information à destination des parents, enfants et assistantes maternelles, également un lieu d'écoute et de parole en respectant la confidentialité. Le RAM de la Communauté de communes du Pays de Mortagne a été créé en 2016.

En 2019, on dénombre 259 assistants maternels actifs sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, dont 38,6%, âgés de 55 ans et plus (soit légèrement plus qu'en Vendée (33%)).

En 2019, il y avait 970 places d'accueil chez les assistants maternels, dont 782 pour les enfants de moins de 3 ans.

De fortes disparités sur l'offre et la demande ont été constatées sur le territoire (source : Projet de fonctionnement du RAM 2020-2024)

- Chanverrie, les Landes La Gaubretière : beaucoup de demandes, peu ou pas de places disponibles.
- Mortagne, St Aubin, St Martin, Treize-Vents : très peu de demandes et beaucoup de places disponibles.
- St Malô, Mallièvre, Tiffauges, St Laurent : équilibre de l'offre et la demande de garde.

Au 31/12/2019 sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne, le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont la famille bénéficie de la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE<sup>3</sup>) à taux plein est de 39, soit une proportion de 5% par rapport à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (7% en Vendée).

Pour la PreParE à taux partiel, ils sont 128, soit une proportion de 17% par rapport à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (11% en Vendée). (source : Caf Vendée 2019)

Les familles allocataires privilégiennent la réduction de leur travail à temps partiel afin de s'occuper de leur(s) enfant(s) de 3 ans.

---

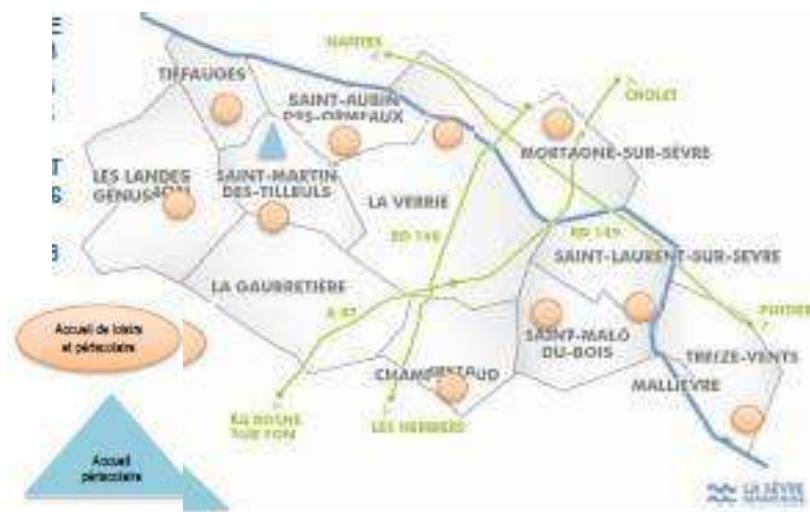
<sup>3</sup> La PreParE est une aide financière versée par la Caf ou la MSA aux parents cessants ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfant(s) de moins de 3 ans.

## **II. L'ENFANCE**

Cette tranche d'âge correspond pour le territoire du Pays de Mortagne aux enfants de 3 ans à 10 ans (12 ans pour certains accueils). Le nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans est de 2 991 pour le Pays de Mortagne en 2019, dont 997 sur la commune de Mortagne-sur-Sèvre. (Source : Données de synthèse CAF de la Vendée au 31-12-2019).

Différents types d'accueils sont proposés avant et après l'école, ainsi qu'aux périodes de vacances scolaires.

### **1/ Les accueils de loisirs « périscolaires »**



(Source : Etude de territoire, Familles Rurales, 2019)

L'accueil périscolaire prend le relais des heures d'école le matin et le soir.

Les structures déclarées auprès des services de la DDCS, fonctionnent les jours où il y a « école » et les mercredis.

Chaque commune est équipée d'un accueil périscolaire (7h00-19h00) géré par **une association** (« Familles Rurales » sur 7 communes, 1 autre association sur Treize Vents) ou **par la commune** (Chanverrie-La Verrie et Mortagne).

#### **□ Commune de Chanverrie :**

La « **Maison de l'Enfance** » est la dénomination de l'Accueil de Loisirs Enfance de la commune de la Verrie. Ce service est sous une gestion municipale depuis 2008.

**Le public accueilli** : Enfants âgés de 3 ans à 11 ans, de la Verrie et des communes voisines. La structure peut accueillir jusqu'à 155 enfants en accueil de loisirs et 190 enfants en périscolaire. (Capacité modifiée en 2018 pour répondre aux besoins des familles).

#### **□ Commune de Saint Laurent**

L'association Familles Rurales, intervient sur le territoire dans le champ de l'enfance et la jeunesse, les services

proposés sur la commune sont :

- Accueil de loisirs « Les 1000 Pattes », accueille les enfants de 3 à 12 ans sur des temps périscolaire (matin et soir), centre de loisirs (mercredis et vacances) et organise des séjours (mini-camps d'été).
- Service de garde d'urgence « SOS Mamie » : Service de garde ponctuel, par des personnes âgées volontaires.

□ Commune de La Gaubretière

Centre d'accueil « Arc-en-Ciel » qui accueille les enfants scolarisés jusqu'à 11 ans.

□ Commune de Saint-Martin-des-Tilleuls compte :

Garderie « Les P'tits loups » qui offre un accueil régulier ou occasionnel pour les enfants de 3 à 11 ans.

□ Commune de Saint-Aubin- des-Ormeaux

L'accueil de loisirs est géré par l'association Familles Rurales -Colimaçon, il englobe l'accueil périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans toute l'année.

□ Commune de Chambretaud

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

□ Commune des Treize Vents

L'association Les Petits Lutins gère l'accueil de loisirs qui accueille les enfants de 3 à 11 ans sur le temps du périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.

□ Commune de Mortagne

L'accueil de loisirs et périscolaire « Chapi-Chapo » de la commune de Mortagne accueille les enfants de 3 à 10 ans.

□ Commune de Tiffauges

L'association Le Château des Loisirs accueille les enfants de 3 à 14 ans, de 7h à 19h.

□ Commune des Landes Génusson

L'accueil de loisirs du Stade géré par l'association « Familles Rurales », accueille les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans.

□ Commune de St-Malo-du-Bois

L'accueil de loisirs « L'Arche des p'tits loups » organisés par Familles Rurales accueille les enfants à partir de 3 ans.

### **III. LA JEUNESSE**

Ces structures s'adressent aux pré-adolescents et adolescents, c'est-à-dire de 11 ans à 17 ans. Le nombre de jeunes de moins de 16 ans est de 1 355 et celui des 16-17 ans est de 544 pour la CCPDM en 2019 (Source : Données de synthèse CAF de la Vendée au 31 12 2019).



Source : Diagnostic jeunesse 2019-2020 de Saint-Laurent

Sur les 11 communes du pays de Mortagne :

- 10 ont une offre de loisirs préados (11-14 ans),
- 10 ont une offre d'accueil pour les plus de 14 ans sous la forme d'un Foyer des jeunes ou d'un Accueil de loisirs Jeunes.

Le groupement intercommunal « été jeunes » de familles rurales met en place des activités pour les jeunes du Pays de Mortagne âgés de 12 à 17 ans sur la période juillet et août.

#### **1/ Accueil de loisirs**

- Commune de Chanverrie :

Le « Tremplin » est la dénomination de l'Accueil de Loisirs Jeunesse de la commune de la Verrie. Ce service a été mis en place par la municipalité en 2004.

**Le public accueilli** : Enfants âgés de 11 ans à 17 ans, de la Verrie et des communes voisines. La structure peut accueillir jusqu'à 60 jeunes en accueil de loisirs.

#### **2/ Les périodes d'ouverture :**

- Accueil de Loisirs : mercredi et samedi pour les 11/13 ans (Tremplin)
- Accueil de Loisirs : vacances scolaires et séjours pour les 11/17 ans

- Commune de Mortagne

La commune de Mortagne-sur-Sèvre possède un Espace jeunes « La Fabrik », accueillant les jeunes de 11 à 18 ans.

□ Commune de Saint-Laurent sur Sèvre :

L'association Familles Rurales, propose un service jeunesse, « Le Studio 1020 » à destination des jeunes à partir de la 6<sup>e</sup>. C'est un accueil sur des temps d'échanges et par tranche d'âge, organise des animations pendant les vacances scolaires, et des accompagnements sur des projets/actions avec la jeunesse.

□ Commune de Les Landes Génusson compte :

Un foyer des jeunes, organisant des activités pour les jeunes à partir de 14 ans.

□ Commune de Saint-Aubin- des-Ormeaux

L'accueil de loisirs est géré par l'association Familles Rurales -Colimaçon, il englobe l'accueil périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires. Il accueille les enfants de 11 à 14 ans pour des activités ponctuelles pendant les vacances.

□ Commune de St Malô du Bois compte :

Un foyer des jeunes organisant des sorties et activités pour les jeunes de 14 à 18 ans.

□ Commune de la Gaubretière

Le Centre Aéré des Boutons d'Or, géré par l'association « Familles Rurales », accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Les communes de Tiffauges, Treize Vents, Mallièvre, compte un foyer de jeunes.

### **3/ Un tissu associatif dense**

La Communauté de communes du Pays de Mortagne dispose de 500 associations. De nombreuses associations sportives sont accessibles à toutes les tranches d'âges.

## **IV. SCOLARITE ET REUSSITE EDUCATIVE**

Il y a une assez forte scolarisation des tout-petits (2 à 5 ans) : en effet, 77,8% d'entre eux étaient scolarisés en 2017 (78,8 % en Vendée, 73,6% en France. A noter que ce taux est en légère baisse par rapport à 2007 (83,1% en CC pays de Mortagne). (source : Insee)

La Communauté de communes dispose de trois collèges (1 public et 2 privés), situés sur la commune de Mortagne et Saint-Laurent. Un service de transport scolaire est organisé par le Conseil Régional des Pays de la Loire qui délègue la gestion de proximité à la Communauté de communes du Pays de Mortagne (transport vers le collège Olivier Messlaen) et au Groupement Familles Rurales Transports scolaires des Bords de Sèvre.

La Communauté de communes est dotée de trois lycées privés situés sur la commune de Saint-Laurent surSèvre.

## **V. SOUTIEN A LA PARENTALIE**

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 49% des allocataires bénéficient des allocations familiales (42% au niveau départemental), versées à partir du deuxième enfant, et 9% obtiennent un complément familial (7% au niveau départemental),
  - 20% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants (22% au niveau départemental),
  - 3% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (4% au niveau départemental),
  - 2% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé (2% au niveau départemental).
- Au 31/12/2019, la communauté de communes du Pays de Mortagne compte 5 646 enfants de 3 à 18 ans rattachés à la Caf, soit 4,5% de l'ensemble des enfants de 3 à 18 ans du département.

La Communauté de communes, mène ponctuellement des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité :

- Des Cafés des parents : Favorisent les rencontres et les échanges entre parents, sur des thématiques données.
- Le REAPP du Pays de Mortagne se réunit 2 ou 3 fois par an, pouvant rassembler associations et professionnels, parents et élus
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Pirouette » est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'une personne référente de 9h15 à 12h :
  - Les lundis et vendredis à La Gaubretière, Espace Boutons d'or,
  - Les mardis à Mortagne-sur-Sèvre, accueil de loisirs Chapi Chapo,
  - Les jeudis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, local périscolaire.

## **VI. AUTRES STRUCTURES ET ASSOCIATION DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

Le Pays de Mortagne compte diverses entités dont les objectifs sont :

<b>Entités</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Services</b>
Mission locale	Mission de service public de proximité ayant pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des 16 à 25 ans.	Des permanences sont assurées le mardi et jeudi à Mortagne-sur-Sèvre de 9h à 16h45.
Maison Départementale des Adolescents de Vendée	Lieu d'écoute et de ressources repérable par les adolescents de 12 à 21 ans, les parents et les professeurs, il permet de faciliter l'accès aux soins en orientant les adolescents vers les médecins généralistes, spécialistes, ou psychologue.	Située à la Roche sur Yon.
Maison Départementale des Solidarités et de la Famille	Lieu d'écoute, d'information d'aide et d'accompagnement à destination des familles.	Antenne de proximité située à Mortagne-sur-Sèvre.
Centre de protection maternelle et infantile (PMI)	Propose un accès aux soins pour les femmes enceintes, les enfants jusqu'à 6ans ainsi qu'aux parents.	Situé à Mortagne-sur-Sèvre.

## VII. SYNTHESE DES DONNES FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE DU PAYS DE MORTAGNE

Indicateurs socio-démographiques	
<b>Natalité</b>	Le bassin de vie du Pays de Mortagne avait sur la période 2012-2017, un taux de natalité de 12,2 pour 1000 habitants, taux proche de la moyenne nationale à 12,1.
<b>Structure des familles</b>	<p>En 2017, la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait 4,4% de familles monoparentales, c'est légèrement moins que la Vendée qui en comptait 6,4% (France 9,4%, source : INSEE 2020)</p> <p>Les familles monoparentales représentent 14% des familles allocataires CAF, part inférieure à celle du département de la Vendée (22%). La part des familles composées d'un couple et de deux enfants représente 29% des allocataires CAF (Source : CAF, données 2019).</p>
<b>Petite enfance</b>	<p>Au 31/12/2019, le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne compte 1 706 enfants de moins de 6 ans rattachés à la Caf et à laMsa, dont 805 ont moins de 3 ans. (source : données de synthèse CAF 2019 de la Vendée).</p> <p>Sur le territoire, on compte 7,4% des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans contre 12,8% pour la Vendée.</p> <p>Sur le territoire on compte, un multi'accueil municipal à Mortagne-sur-Sèvre, et 3 micro-crèches privées à Chanverrie et Saint-Laurent.</p> <p>En 2019, on dénombre 259 assistants maternels actifs sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, dont 38,6%, âgés de 55 ans et plus (soit légèrement plus qu'en Vendée (33%)).</p>
<b>Enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans est de 844 en 2019.</li> <li>□ Plusieurs structures : 10 accueils de loisirs et « périscolaires » et 1 accueil périscolaire.</li> </ul>
<b>Jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le nombre de jeunes de 12 ans à moins de 16 ans est de 1 355 en 2019 et celui des 16-17 ans est de 544 pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne.</li> <li>□ Plusieurs structures : 4 accueils de loisirs adolescents.</li> <li>□ Plusieurs clubs sportifs disposant de sections jeunes sont présents sur le territoire.</li> </ul>
<b>Scolarisation et réussite éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Une assez forte scolarisation des tout-petits (2 à 5 ans) : en effet, 77,8% d'entre eux étaient scolarisés en 2017 (78,8 % en Vendée, 73,6% en France). A noter que ce taux est en légère baisse par rapport à 2007 (83,1% en Pays de Mortagne) (source : Insee).</li> <li>□ Trois collèges (1 public et 2 privés) et trois lycées privés.</li> </ul>

## VIII. SYNTHESE GENERALE DU PAYS DE MORTAGNE

Indicateurs socio-démographiques	
<b>Population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ La Communauté de communes du Pays de Mortagne se compose de <b>11 communes</b></li> <li>□ En 2018, elle comptait <b>27 696 habitants</b></li> <li>□ La commune la plus peuplée est <b>Mortagne-sur-Sèvre</b> avec 6 000 habitants</li> <li>□ L'évolution annuelle moyenne de la population sur la Communauté de communes est équivalente (0,4) à celle de la France métropolitaine (0,4).</li> </ul>
<b>Structure de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ En 2017, la Communauté des communes du Pays de Mortagne comprend une proportion de personnes âgées de <b>0 à 14 ans</b> et de <b>30 à 59 ans</b> supérieure par rapport à tous les territoires de références.</li> </ul>
<b>Natalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Sur la période 2012-2017, le taux de natalité sur La Communauté de communes du Pays de Mortagne était de 12,2 pour 1000 habitants, pratiquement équivalente la moyenne nationale de 12,1.</li> <li>□ Ce constat est en accord avec le solde naturel positif de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.</li> </ul>
<b>Indice de vieillissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ En 2017, l'indice de vieillissement du Pays de Mortagne était de 73,4, inférieur à l'indice de vieillissement du Département (99,9), de la région (79,2) et de la France (79,9).</li> </ul>
<b>Structure des ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ En 2017, la part des ménages composés d'une seule personne (26,8 %), est plus faible que celles au niveau départemental (32,4%) régional (35,2%) et national (36,4%). Cette part est aussi moins importante concernant les familles monoparentales.</li> <li>□ A l'inverse <b>les couples avec enfants et sans enfant sont plus nombreux</b> en comparaison avec les territoires de référence.</li> </ul>
Focus sur l'enfance et la famille	
<b>Familles monoparentales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ En 2017, la Communauté de communes du Pays de Mortagne comptait 4,4% de familles monoparentales, c'est légèrement moins que la Vendée qui en comptait 6,4% (France 9,4%)</li> <li>□ Les familles monoparentales représentent 14% des familles allocataires CAF, cette proportion est inférieure à celle du département de la Vendée (22%).</li> <li>□ La part des familles composées d'un couple et de deux enfants représente 29% des allocataires CAF (Source : CAF, données 2019).</li> </ul>
<b>Petite enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Au 31/12/2019, le territoire de la communauté de communes du Pays de Mortagne comptait 1 706 enfants de moins de 6 ans rattachés à la Caf et à la Msa, dont 805 ont moins de 3 ans. (source : données de synthèse CAF 2019 de la Vendée).</li> <li>□ Sur le territoire, on compte 7,4% des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans contre 12,8% pour la Vendée.</li> <li>□ Sur le territoire on compte, un multi-accueil municipal à Mortagne-sur-Sèvre, et 3 micro-crèches privées à Chanverrie et Saint-Laurent.</li> <li>□ En 2019, on dénombre 259 assistants maternels actifs sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, dont 38,6%, âgés de 55 ans et plus (soit légèrement plus qu'en Vendée (33%)).</li> </ul>
<b>Enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ En 2019, le nombre d'enfants de 3 à 11 ans est de 844 sur le territoire</li> <li>□ Plusieurs structures existent sur le territoire : 10 accueils de loisirs et « périscolaires » et 1 accueil périscolaire.</li> </ul>

<b>Jeunesse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> En 2019, le nombre de jeunes de 12 à 15 ans est de 1 355 sur le territoire</li> <li><input type="checkbox"/> En 2019, le nombre de jeunes de 16-17 ans est de 544 sur le territoire</li> <li><input type="checkbox"/> Plusieurs structures existent sur le territoire : 4 accueils de loisirs adolescents et plusieurs clubs sportifs disposant de sections jeunes.</li> </ul>
<b>Scolarisation et réussite éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La scolarisation des tout-petits (2 à 5 ans) est assez forte sur le territoire : en 2017, 77,8% d'entre eux étaient scolarisés (78,8 % en Vendée et 73,6% en France. A noter que ce taux est en légère baisse par rapport à 2007 (83,1% Pays de Mortagne). (source : Insee)</li> <li><input type="checkbox"/> Il y a trois collèges (1 public et 2 privés) et trois lycées privés sur le territoire.</li> </ul>
<b>Indicateurs socio-économiques</b>	
<b>Statut vis-à-vis de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le taux d'activité de la population de 15-64 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (79,0 %) par rapport au département de la Vendée (76,4 %), la région Pays de la Loire (75,6 %) et à la France métropolitaine (74,1 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Le taux de chômage de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est inférieur (7,4 %) aux taux départemental (11,1%), régional (11,7 %) et national (13,4 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Des demandeurs d'emploi plutôt jeunes et peu qualifiés.</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des niveaux de formation et de qualification relativement faibles.</li> </ul>
<b>Catégories socio-professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des agriculteurs exploitants et ouvriers en nombre plus important que sur les territoires de référence</li> </ul>
<b>Revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La médiane de revenus déclarés par unité de consommation de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (21 640 €) est légèrement supérieure à la médiane départementale (21 320 €) mais plutôt comparable aux médianes régionale (21 620 €), et nationale (21 730 €).</li> <li><input type="checkbox"/> La part des ménages fiscaux imposés de la Communauté de communes du Pays de Mortagne est inférieure (45,5 %) à celle du département (47,4 %), de la région (49%), et de la France métropolitaine (51,7 %).</li> </ul>
<b>Niveau de pauvreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Un faible taux de pauvreté 6,1 %.</li> </ul>
<b>Aides sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne, la part d'allocataires CAF couvertes par le RSA et la part des allocataires CAF où les prestations sociales sont supérieures à 50 % des ressources sont inférieurs à tous les territoires de référence.</li> <li><input type="checkbox"/> Sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne le pourcentage de patients consommant de la Complémentaire santé solidaire est très inférieur à tous les territoires de référence</li> </ul>
<b>Logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La part de résidences principales sur la Communauté de communes est nettement supérieure à tous les territoires de références.</li> <li><input type="checkbox"/> En 2017, 78 % des résidences principales étaient occupées par leur propriétaire sur le territoire (72,1% en Vendée). Ces parts sont bien au-dessus de celle de la région (64,2%) et de la France métropolitaine (57,6%).</li> </ul>
<b>Etat de santé</b>	
<b>Esperance de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'espérance de vie à la naissance des habitants de la Vendée est de 79,4 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes. Ces chiffres sont équivalents à l'espérance de vie en France</li> </ul>

<b>Santé des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Meilleur suivi buccodentaire des enfants et adolescents de 10 à 17 ans.</li> <li><input type="checkbox"/> Moins de troubles mentaux et du comportement des enfants de 1 à 17 ans et des jeunes de 18 à 24 ans.</li> <li><input type="checkbox"/> Par contre, plus forte mortalité générale pour les jeunes de 18 à 24 ans avec un taux d'hospitalisation en court séjour pour lésion traumatique plus élevé.</li> </ul>
<b>Santé des 25-64 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Un ensemble d'indicateurs d'efficience de santé favorables pour les personnes de 25 à 64 ans hormis le taux de mortalité par suicide de 35 % plus fort qu'au niveau national.</li> </ul>
<b>Santé des personnes âgées de 65 ans ou plus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des indicateurs proches du niveau national pour la population de 65 ans et plus.</li> </ul>
<b>Dépistage des cancers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Concernant le cancer du côlon-rectum, la part de la participation au dépistage organisé des 50-74 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieur (32,3 %) à celle de la France (27,2 %) et légèrement inférieur au département (32,4 %) et à la région (32,8 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Concernant le cancer du sein, la participation au dépistage organisé des 50-74 ans est inférieure (61,3 %) à la région (64 %) et très légèrement à la France (61,6 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Concernant le cancer du col de l'utérus, la part de la participation au dépistage organisé des femmes de 25 à 65 ans sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne est supérieure (59,9 %) à celle du département (56,7 %), de la région (55,2 %) et de la France (52,2 %).</li> </ul>
<b>Mortalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> L'indicateur de mortalité prématuée (85) est favorable pour la Communauté de communes du Pays de Mortagne comparativement au département, la région et la France métropolitaine.</li> <li><input type="checkbox"/> Pour la mortalité générale et la mortalité prématuée évitable, il n'existe pas de différence significative par rapport à l'indice national</li> <li><input type="checkbox"/> Une forte mortalité par accident de la circulation est à noter sur le territoire Nord Est Vendée.</li> </ul>
<b>Offre de soins ambulatoires</b>	
<b>Médecins généralistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> En 2019, 18 médecins généralistes, soit une densité de 6,5 médecins pour 10 000 habitants, une densité faible par rapport à la région (8,3) et la France (8,8). L'ensemble du Pays de Mortagne est en zone d'intervention prioritaire ou zone d'action concertée - zonage ARS 2018. Le Pays de Mortagne a d'ailleurs développé</li> <li><input type="checkbox"/> Des médecins généralistes relativement jeunes, seulement 38,9 % étaient âgés de 55 ans et plus (contre 52,8 % en France).</li> </ul>
<b>Infirmiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> En 2019, 18 infirmiers libéraux, soit une densité de 6,5, nettement inférieure au département (9,8), à la région des Pays de la Loire (8,5) et de la France (14,9).</li> <li><input type="checkbox"/> Des infirmiers relativement jeunes : La part des infirmiers âgés de moins 40 ans représentait 55,6 %, celle des 55 ans et plus représente 16,7 %.</li> </ul>
<b>Masseurs-kinésithérapeutes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> En 2019, 20 masseurs kinésithérapeutes ont été recensés, soit une densité de 7,2, inférieure à tous les territoires de référence</li> <li><input type="checkbox"/> La part des 55 et plus représentait en 2019 10 % et la part des moins de 40 ans représentait 55 %.</li> </ul>
<b>Chirurgiens-dentistes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> En 2019, 8 chirurgiens-dentistes ont été recensés sur le territoire</li> <li><input type="checkbox"/> La densité des chirurgiens-dentistes est faible et d'autant plus à considérer que le pourcentage des dentistes de 60 ans et plus (50%) est fort</li> </ul>

<b>Pharmacies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 6 pharmacies recensées dans la Communauté de communes du Pays de Mortagne.</li> </ul>
<b>Autres professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 8 orthophonistes,</li> <li><input type="checkbox"/> 5 sages-femmes,</li> <li><input type="checkbox"/> 5 pédicures podologues,</li> <li><input type="checkbox"/> 4 psychologues,</li> <li><input type="checkbox"/> 2 diététiciens,</li> <li><input type="checkbox"/> 7 ostéopathes.</li> </ul> <p>Présence d'un laboratoire d'analyses médicales à Mortagne sur Sèvre.</p>
<b>Structures hospitalières et taux d'équipement</b>	
<b>Structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les établissements de référence en hospitalisation de médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite sont ceux de Cholet : Centre hospitalier puis polyvalent du Parc.</li> <li><input type="checkbox"/> Le centre hospitalier Georges Mazurelle : Pôle de secteur Nord-Est de psychiatrie générale du CH prend en charge les patients adultes de plus de 16 ans du secteur Les Herbiers- Pouzauges-Mortagne-Les Essarts.</li> </ul>
<b>Equipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Concernant la psychiatrie générale (Centre Georges Mazurelle), les taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète et d'équipement global de la Vendée sont inférieurs (0,6 et 1,1) à la région (0,7 et 1,2) et à la France métropolitaine (1,0 et 1,4).</li> <li><input type="checkbox"/> Concernant la psychiatrie infanto-juvénile, le taux d'équipement des lits d'hospitalisation complète en Vendée (0,2) est semblable à celui de la région (0,1) et de la France métropolitaine (0,2). Le taux d'équipement global de la Vendée (1,1) est supérieur à celui de la région (0,7) et de la France métropolitaine (0,9).</li> </ul>
<b>Prise en charge des personnes âgées</b>	
<b>Allocations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le taux de bénéficiaires de l'APA de Vendée est inférieur (18,3%) à celui de la France métropolitaine (21,3%) et à celui de la région Pays-de-la-Loire (19%).</li> <li><input type="checkbox"/> La part des bénéficiaires de l'APA à domicile GIR1+GIR2 en Vendée (14,6%) est comparable à la région (14,2%) et inférieure à la France métropolitaine (18,9%).</li> <li><input type="checkbox"/> La part des bénéficiaires des allocations supplémentaires du minimum vieillesse de Vendée est inférieure (1,6%) à celle de la région (1,9%) et à la France métropolitaine (2,8%).</li> </ul>
<b>Structures de prise en charge</b>	<p>On recense un taux d'équipement en lits très supérieur sur le territoire à la France. 10 structures accueillent des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 6 EHPAD, totalisant 533 places,</li> <li><input type="checkbox"/> 2 EHPA,</li> <li><input type="checkbox"/> 2 MARPA totalisant 48 places</li> </ul>
<b>Services d'aide</b>	<p>On recense sur le territoire plusieurs services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> MDSF</li> <li><input type="checkbox"/> SSIAD</li> <li><input type="checkbox"/> SAAD</li> <li><input type="checkbox"/> CCAS</li> <li><input type="checkbox"/> Portage de repas</li> </ul>

Prise en charge des personnes en situation de handicap	
<b>Enfants et adolescents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La part des bénéficiaires de l'AEEH sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne (1,6 %) est semblable à celle du département (1,9 %), de la région (1,4 %) et de la France métropolitaine (1,8 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Le taux d'équipement en places des établissements pour enfants handicapés en Vendée (4,9) est inférieur à celui de la région (5,5) et de la France métropolitaine (6,6). Il en est de même pour le taux d'équipement en places dans les SESSAD.</li> <li><input type="checkbox"/> Il n'y a pas d'établissement pour enfants et jeunes en situation de handicap sur la Communauté de communes du Pays de Mortagne.</li> </ul>
<b>Adultes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Au niveau de la Communauté de communes du Pays de Mortagne (2 %), la part des bénéficiaires de l'AAH est plus faible que sur le département (2,7 %), la région (2,6 %) et la France métropolitaine (2,9 %).</li> <li><input type="checkbox"/> Les taux d'équipement en accueil pour adultes handicapés de la Vendée sont tous supérieurs aux taux de la France métropolitaine.</li> <li><input type="checkbox"/> Le taux d'équipement en place dans les foyers de vie (inclus les foyers occupationnels) de la Vendée (2,7) et la région (2,1) est supérieur au taux d'équipement de la France métropolitaine (1,6).</li> <li><input type="checkbox"/> Le taux d'équipement en place dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de la Vendée (3,7) est proche de ceux de la région (3,6) et la France (3,6).</li> <li><input type="checkbox"/> Deux établissements les Muguet (La Gaubretière) et Les Hauts de Sèvre (Mortagne sur Sèvre).</li> <li><input type="checkbox"/> UMEA, travail protégé de 25 places, Mortagne sur Sèvre.</li> </ul>
Cadre de vie – santé environnementale - mobilité	
<b>Des dispositifs en œuvre sur le Pays de Mortagne</b>	Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, le Pays de Mortagne a élaboré : <ul style="list-style-type: none"> <li>Un PCAET : plan climat énergie territorial</li> <li>Un PAT : plan alimentaire territorial</li> <li>Un PLUI : un plan local urbanisme intercommunal</li> </ul>
<b>Eau / Air / Bruit / Sol</b>	<p>Sur le territoire du Pays de Mortagne sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des indicateurs de qualité de l'eau distribuée correctes et inférieurs aux seuils de non-conformité</li> <li>- Une qualité de l'air extérieur posant problème pour l'exposition à l'ozone (avec des pics d'exposition) comme pour toute la région mais moindrement impacté par les particules fines.</li> <li>- Une moindre exposition de la population au bruit des voies routières ou ferrées</li> <li>- Une qualité des sols marquée par une trop forte présence de radon</li> </ul>
<b>Mobilité – transport - Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte utilisation de la voiture dans les ménages</li> <li>- Un développement recherché des alternatives à la voiture : aires de covoiturage et mise à disposition d'une plateforme de covoiturage, pistes cyclables</li> <li>- Un habitat marqué par des maisons individuelles, de grande taille</li> </ul>

## IX. Un territoire économiquement dynamique et réellement industriel

Le Pays de Mortagne se caractérise par un marché du travail dynamique.

En effet, la Communauté de Communes comptabilise :

- Une population active de 13 303 personnes (fin 2017).
- 8 129 salariés en mars 2021, qui représentent environ 4,4 % des salariés du

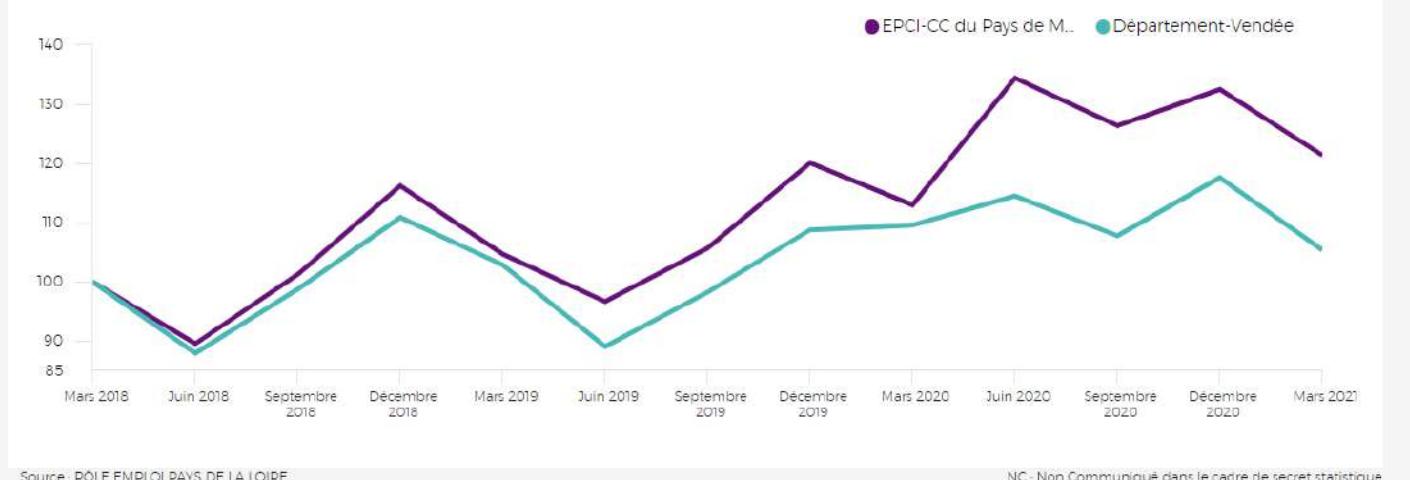
Département de la Vendée.

- 773 demandeurs d'emploi catégorie A en mars 2021.

Le taux de chômage pour le bassin d'emploi Les Herbiers – Montaigu (dont fait partie le Pays de

#### Catégorie A - Tous demandeurs - Mars 2021

#### EVOLUTION EN BASE 100 DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LES 13 DERNIERS TRIMESTRES



Source: PÔLE EMPLOI PAYS DE LA LOIRE

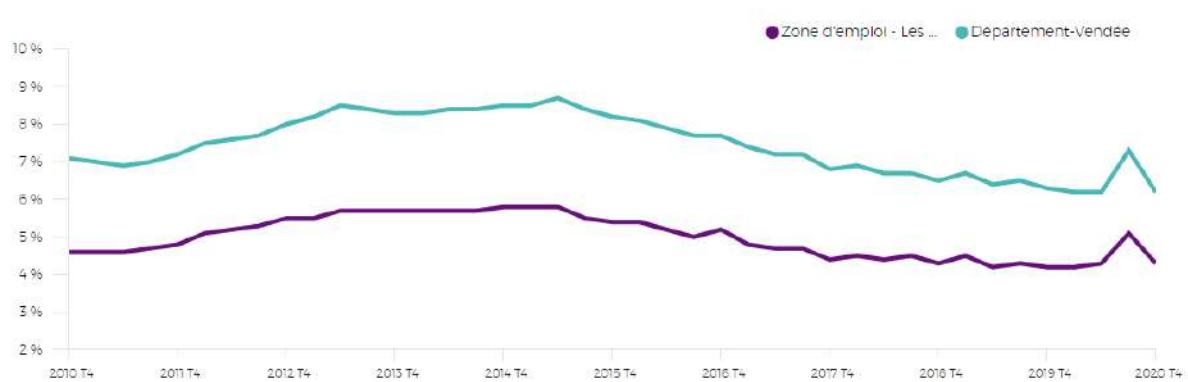
NC : Non Communiqué dans le cadre de secret statistique

Mortagne) est de 4,3 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 (en comparaison, le taux de chômage du Département pour cette même date est de 6,2%).

#### 2020 T4

#### EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES

Attention : les données sur les taux de chômage sont indisponibles pour EPCI - CC du Pays de Mortagne. Les données ci-dessous correspondent au Zone d'emploi - Les Herbiers-Montaigu



Source : INSEE

Source INSEE / Pôle Emploi : <https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/donnees-localisees/demande-emploi/cc-du-pays-de-mortagne/vendee/202103-F28-F32>

Le Pays de Mortagne compte environ 2 100 établissements économiques en 2020 dont les répartitions par secteur d'activités, effectif et Communes sont précisées dans les tableaux ci-après.

#### Répartition des établissements par Commune

CHANVERRIE	23%
LA GAUBRETIÈRE	10%

LES LANDES-GENUSSON	8%
MALLIÈVRE	1%
MORTAGNE-SUR-SÈVRE	24%
SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	4%
SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE	12%
SAINT-MALÔ-DU-BOIS	6%
SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	3%
TIFFAUGES	5%
TREIZE-VENTS	4%

#### Répartition des établissements par Section NAF

A - Agriculture, sylviculture et pêche	16%
B - Industries extractives	0%
C - Industrie manufacturière	10%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0%
F - Construction	11%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12%
H - Transports et entreposage	3%
I - Hébergement et restauration	6%
J - Information et communication	1%
K - Activités financières et d'assurance	7%
L - Activités immobilières	2%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7%
N - Activités de services administratifs et de soutien	4%
P - Enseignement	2%
Q - Santé humaine et action sociale	8%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	4%
S - Autres activités de services	5%

#### Répartition des établissements économiques par tranche effectif

non salariés	72%
1 à 9 salariés	22%
10 à 19 salariés	3%
20 à 49 salariés	2%
50 à 99 salariés	1%
plus de 100 salariés	1%

Une autre des caractéristiques majeures du territoire concerne une forte représentation des activités industrielles.

Sans revenir sur une historique détaillée (filatures et papeteries le long de la Sèvre Nantaise, au XIXème siècle, bois mécanique, métaux et agroalimentaire aujourd'hui), le territoire se distingue encore aujourd'hui par son modèle « d'usines à la campagne ».

Aussi, il s'intègre, avec l'ensemble du Haut-Bocage et des Mauges, dans une zone extrêmement dynamique économiquement et productive avec un système productif difficilement comparable nationalement.

## 1/ Le poids effectif de l'industrie et du transport

Le Pays de Mortagne regroupe ainsi la quasi-majorité de ses effectifs salariés dans l'activité industrielle.

### Effectif estimé en 2020 pour l'ensemble du territoire avec un détail par section NAF (Source INSEE / BODACC)

Section NAF	2020
A - Agriculture, sylviculture et pêche	4,36%
B - Industries extractives	0,01%
C - Industrie manufacturière	46,59%
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,81%
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,19%
F - Construction	7,96%
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	7,79%
H - Transports et entreposage	15,74%
I - Hébergement et restauration	2,68%
J - Information et communication	0,26%
K - Activités financières et d'assurance	2,28%
L - Activités immobilières	0,45%
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,97%
N - Activités de services administratifs et de soutien	1,99%
P - Enseignement	0,44%
Q - Santé humaine et action sociale	3,32%
R - Arts, spectacles et activités récréatives	0,88%
S - Autres activités de services	1,29%
Ensemble	100,00%

Les emplois se concentrent principalement sur les 3 unités urbaines, Mortagne- sur-Sèvre, Chanverrie et Saint-Laurent-sur-Sèvre avec Mortagne-sur-Sèvre comme pôle majeur.

Viennent ensuite 3 pôles localement intermédiaires, la Gaubretière, Tiffauges et les Landes-Genusson et avec respectivement 662, 643 et 631 emplois.

### Effectif estimé en 2020 pour l'ensemble du territoire avec un détail par communes (Source INSEE / BODACC)

Commune	2020
CHANVERRIE	2 194
LA GAUBRETIÈRE	662
LES LANDES-GENUSSON	631
MALLIÈVRE	22
MORTAGNE-SUR-SÈVRE	3 467
SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX	135

SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE	1 555
SAINT-MALÔ-DU-BOIS	381
SAINT-MARTIN-DES-TILLEULS	160
TIFFAUGES	643
TREIZE-VENTS	144
Ensemble	9 992

Pour en revenir au secteur industriel, il se compose en majorité des domaines d'activités suivant : agroalimentaire, ameublement, métallurgie, et cuir et textile.

Depuis le 12 janvier 2021, le Pays de Mortagne a rejoint le Territoire d'industrie Vendée Est, aux côtés des Pays de Pouzauges, des Herbiers, Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et la Chataigneraie.

Le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Le programme s'articule autour de 4 enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier. Ces quatre axes recouvrent des problématiques majeures pour le développement des Territoires d'industrie :

- Favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie ;
- Faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- Accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ;
- Accélérer les procédures administratives...

#### **Répartition des "Industries manufacturières" par sous domaine d'activité**

10 - Industries alimentaires	13,27%
31 - Fabrication de meubles	13,27%
25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	9,95%
33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	9,00%
14 - Industrie de l'habillement	7,11%
28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,64%
16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	6,16%
32 - Autres industries manufacturières	5,21%
23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4,27%
15 - Industrie du cuir et de la chaussure	3,79%
20 - Industrie chimique	3,32%
13 - Fabrication de textiles	2,37%

18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2,37%
22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,37%
24 - Métallurgie	2,37%
11 - Fabrication de boissons	1,90%
29 - Industrie automobile	1,90%
17 - Industrie du papier et du carton	1,42%
26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,42%
27 - Fabrication d'équipements électriques	1,42%
30 - Fabrication d'autres matériels de transport	0,47%
Total des division NAF	100,00%

Le secteur du transport et de la logistique représente également un secteur important pour le territoire. Il représente environ 56 entreprises (2,62% des établissements du territoire) et environ 16 % des emplois privés (environ 1 500 emplois).

## 2/ Des entreprises diversifiées et géographiquement réparties

Le tissu économique du Pays de Mortagne s'appuie sur une très large majorité de PME/PMI souvent de structure familiale apportant une certaine flexibilité, une relative autonomie vis-à-vis des secteurs ainsi qu'un réel attachement à l'implantation locale.

- 21,24 % des établissements comptent de 1 à 9 salariés
- 6,31 % des établissements comptent plus de 10 salariés (134 établissements).

### Nombre d'établissements par tranche effectif en 2020

Sans salarié	72,46%
1 à 9 salariés	21,24%
10 à 19 salariés	2,68%
20 à 49 salariés	1,93%
50 à 99 salariés	0,85%
plus de 100 salariés	0,85%
Total des tranches effectif	100,00%

Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger, d'une part le nombre d'établissements unipersonnels (72,46 % des établissements).

Les établissements principaux (plus de 20 salariés) se localisent majoritairement sur les 3 unités urbaines du canton.

Cependant, hormis Mallièvre, toutes les communes comptent au moins une activité de production regroupant plus de 20 salariés.

Les Transports et l'industrie manufacturière sont les secteurs les plus représentés.

DÉNOMINATION	COMMUNE	LIBELLÉ CLASSE NAF	TRANCHE EFFECTIF
COGELEC	MORTAGNE SUR SEVRE	Fabrication d'équipements de communication	100 à 199 Salariés
DACHSER FRANCE	CHANVERRIE	Transports routiers de fret	100 à 199 Salariés
DACHSER FRANCE - DACHSER	8130 CHANVERRIE	Transports routiers de fret	250 à 499 Salariés
DENIS INDUSTRIES	LES LANDES GENUSSON	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	100 à 199 Salariés
FRIGO TRANSPORTS 85	MORTAGNE SUR SEVRE	Transports routiers de fret	100 à 199 Salariés
LUCAS G	CHANVERRIE	Fabrication de machines agricoles et forestières	100 à 199 Salariés
MCPP FRANCE	TIFFAUGES	Fabrication de matières plastiques de base	200 à 249 Salariés
MCPP FRANCE	TIFFAUGES	Fabrication de matières plastiques de base	200 à 249 Salariés
O'GUSTE - SERVIANDES	MORTAGNE SUR SEVRE	Transformation et conservation de la viande de boucherie	100 à 199 Salariés
RATUREAU APPLE SHOES	LA GAUBRETIERE	Fabrication de chaussures	100 à 199 Salariés
RATUREAU SAS	MORTAGNE SUR SEVRE	Transports routiers de fret	100 à 199 Salariés
SIDEL END OF LINE SOLUTIONS FRANCE	MORTAGNE SUR SEVRE	Fabrication de matériel de levage et de manutention	100 à 199 Salariés
SMURFIT KAPPA FRANCE	MORTAGNE SUR SEVRE	Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	200 à 249 Salariés
SOCIETE INNOVATION DU BATIMENT	MORTAGNE SUR SEVRE	Fabrication de portes et fenêtres en métal	200 à 249 Salariés
SOVERISO	ST LAURENT SUR SEVRE	Façonnage et transformation du verre plat	200 à 249 Salariés
TRANS COMBUSTIBLES GOUPILLE LANDRIAU VIENNOISERIE LIGERIENNE - LA BOULANGERE	ST LAURENT SUR SEVRE	Transports routiers de fret	100 à 199 Salariés
	MORTAGNE SUR SEVRE	Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	250 à 499 Salariés

### 3/ Des ZAE dynamiques et un stock de foncier disponible en forte baisse

La diversification du tissu économique du Pays de Mortagne a notamment été permise par l'implication des collectivités (spécialement la Communauté de Communes) dans l'implantation d'entreprises, en particulier par l'aménagement de nombreuses zones d'activités économiques (ZAE) maillant le territoire et favorisant leurs conditions de développement. Celles-ci sont généralement localisées de façon stratégique le long de l'autoroute et à proximité des échangeurs (Vendéopole, Pôle du Landreau, ...)

La majorité des ZAE ont une vocation mixte accueillant des activités industrielles, artisanales et de services aux entreprises.

Les 3 principaux pôles se situent sur Chanverrie et sur Mortagne- sur-Sèvre avec les pôles d'activités du Landreau (Chanverrie), le Vendéopôle du Haut-Bocage (Chanverrie) et les ZAE du Puynardon, de la Louisière, de Gautreau et de Maunit (Mortagne-sur-Sèvre).

Le Pays de Mortagne comptabilise plus de 360 hectares d'espaces économiques au sein de 28 zones d'activités économiques intercommunales ou sites économiques privés.

La grande majorité de ces espaces sont d'ores et déjà commercialisés et à ce jour les espaces aménagés et disponibles à la commercialisation représentent environ 38 hectares (hors Vendéopôle qui appartient au Syndicat Mixte du Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen) et dont plus de 4 hectares sont en cours de négociation.

Le SCoT du Bocage Vendéen, approuvé en juillet 2017, n'autorise pas le développement d'espaces économiques supplémentaires sur le territoire. Ainsi le Pays de Mortagne doit rationaliser ces espaces économiques en étudiant les potentiels de densification dans les ZAE existantes. Un bureau d'études va accompagner prochainement le Pays de Mortagne sur cette mission.

#### **4/ Des besoins en main d'œuvre sur des fonctions peu qualifiées**

L'analyse sur les besoins en main d'œuvre du bassin d'emploi des Herbiers (typologie propre à Pôle Emploi qui englobe le Pays de Mortagne) démontre des besoins en main d'œuvre en augmentation ces dernières années.

Les métiers les plus recherchés par les employeurs sont listés ci-dessous (source Pôle Emploi 2019) :

- Mise en rayon libre-service
- Conducteur de transport de marchandises sur longue distance
- Conduite et livraison par tournées sur courte distance
- Personnel de cuisine
- Service en restauration
- Métiers services à la personne à domicile
- Personnel polyvalent des services hospitaliers
- Personnel d'étage
- Soins d'hygiène, de confort du patient
- Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- Conducteur d'équipement de fromage et découpage des matériaux
- Conduite d'équipement de production alimentaire
- Assemblage - montage de vêtements et produits textiles
- Installation et maintenance d'équipements industriels
- Assistant commercial

La situation de l'emploi avec un faible taux de chômage (voir par ailleurs) couplée au dynamisme de l'économie locale posent actuellement la question du renouvellement de la main d'œuvre industrielle sur le Haut-Bocage.

#### **5/ Une population modestement formée**

Le niveau de formation le plus représenté sur le territoire est le CAP/BEP détenu par environ 6 141 personnes (soit 30 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée).

La population disposant au moins du baccalauréat ou du brevet professionnel s'élève à 8337 soit 41 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée.

Surtout, la population sans diplôme est fortement surreprésentée sur le territoire avec 24 %.

La part des personnes disposant d'un diplôme au moins équivalent au BAC+2 représente environ 22,6 % de la population de plus de 15 ans non scolarisée.

**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2017**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	20 334	10 036	10 298
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	24,0	20,2	27,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7	3,9	5,4
CAP, BEP ou équivalent	30,2	36,9	23,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,4	18,9	18,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	12,0	10,9	13,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	7,0	5,4	8,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	3,6	3,8	3,4

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

## 6/ Une sociologie d'actifs assez équilibrée

**EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle**

	2007	dont actifs ayant un emploi	2012	dont actifs ayant un emploi	2017	dont actifs ayant un emploi
<b>Ensemble</b>	<b>12 564</b>	<b>11 856</b>	<b>12 978</b>	<b>12 085</b>	<b>13 268</b>	<b>12 333</b>
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	582	582	466	466	515	515
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	626	610	644	635	727	697
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	908	870	1 075	1 035	1 084	1 044
<i>Professions intermédiaires</i>	2 600	2 537	2 929	2 738	3 394	3 249
<i>Employés</i>	3 120	2 830	3 171	2 907	3 058	2 804
<i>Ouvriers</i>	4 720	4 427	4 653	4 304	4 434	4 024

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

La répartition sectorielle des catégories socio-professionnelles (CSP) sur le territoire confirme l'homogénéité repérée.

En 2017, les ouvriers constituent la CSP la plus représentée sur l'ensemble du territoire (32,6 %).

Les employés et professions intermédiaires représentent environ 49 % des actifs ayant un emploi.

## 7/ Le développement économique

La Communauté de Commune a une politique fortement développée en matière de développement économique. Le service développement économique assure l'accueil et l'information des porteurs de projets et d'entreprises du territoire. Son rôle est de faciliter la mise en œuvre de leurs projets, à travers notamment les actions suivantes :

- Accueil et accompagnement personnalisés de tous les porteurs de projets
- Information et conseils techniques, réglementaires, administratifs...
- Mise en relation entre les entreprises et les partenaires du développement économique (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie...)
- Orientation des porteurs de projets vers les dispositifs d'aides adaptés (Initiative Vendée Bocage, aides régionales)
- Aide à la recherche de locaux professionnels ou d'un terrain en Zone d'Activités Economiques
- Soutien et participation à l'animation du Club des entreprises « Le Challenge du Pays de Mortagne » qui regroupe environ 90 adhérents.

Les élus du Pays de Mortagne ont pour ambition de travailler sur une stratégie de développement économique à court et moyen terme. Pour ce faire, une consultation pour retenir un bureau d'études est en cours.

Cette mission a pour objectif d'élaborer une stratégie de développement économique de court et moyen terme, tout en proposant des actions concrètes à mettre en place rapidement.

Par cette stratégie de développement économique, le Pays de Mortagne se donne pour objectif de conforter et dynamiser son économie locale.

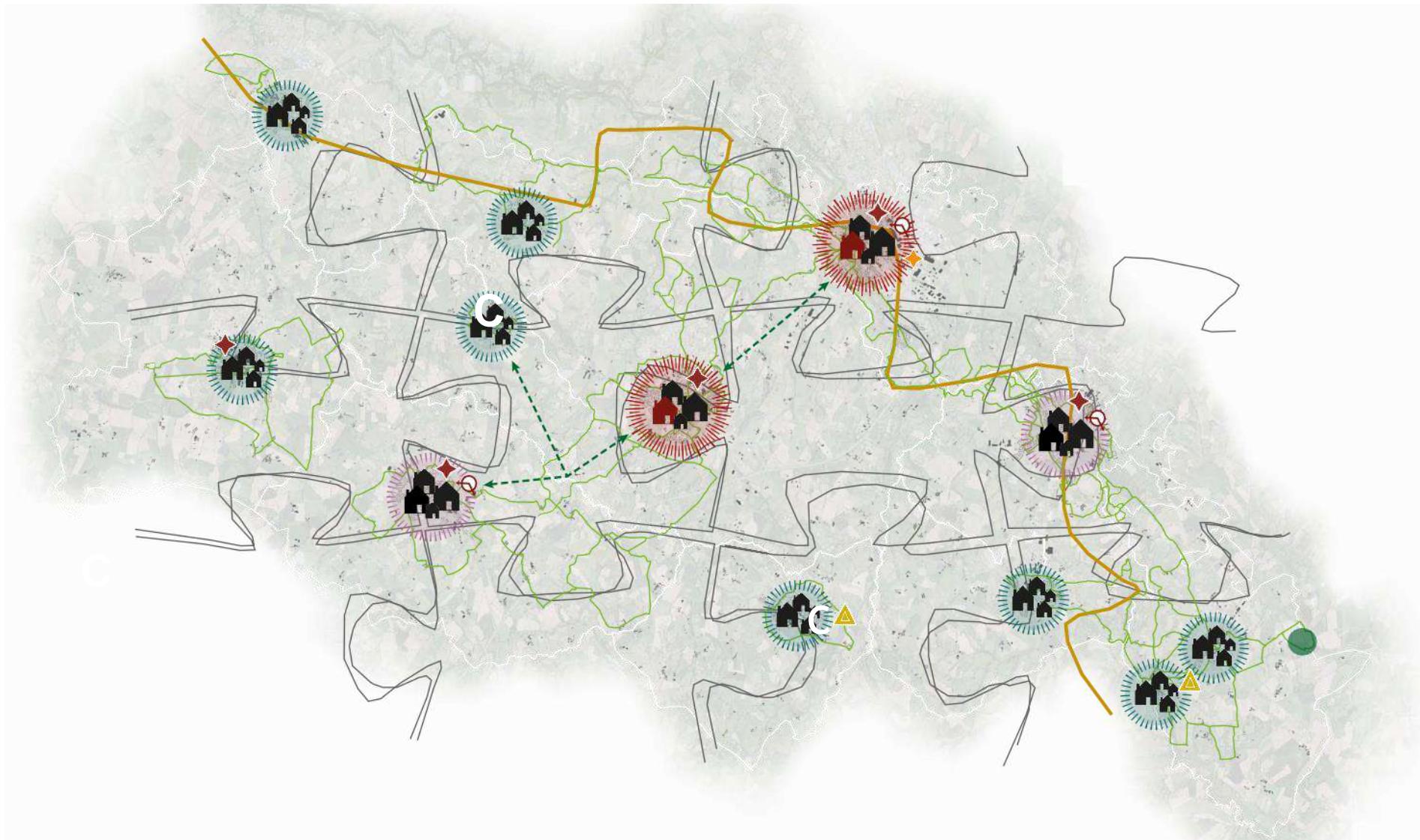
Cette étude prendra en compte les spécificités et l'identité du territoire tout en considérant l'offre de services des territoires voisins et notamment du Choletais et du bocage vendéen. Elle devra également prendre en compte la politique d'écologie industrielle initiée il y a plus de 3 ans.

Cette mission aura également pour objectif de conforter et développer l'offre de service aux entreprises dans un contexte de nécessaire densification et de rationalisation des espaces économiques constructibles.

Enfin, cette mission devra proposer une stratégie d'implantation d'entreprises exogènes notamment en mettant en avant les enjeux liés à l'implantation d'entreprises exogènes et outils à disposition des collectivités et devra également cibler les activités à implanter en priorité sur le territoire, en complémentarité avec le tissu économique existant et le potentiel de développement endogène.

## F. AXE 1 : RENFORCER LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE ET CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE

- Légende page suivante -



## Axe 1 Renforcer le Solidarité Intercommunale

Permettre la création de logements sur l'ensemble du territoire en privilégiant les principales polarités

Produire environ 2000 logements à compter de la mise en application du PLUi et ce sur une période de 10 ans, soit environ 200 logements/an.



Favoriser le développement de Mortagne-sur-Sèvre et de La Verrie en y prévoyant la production de 35% à 40% des logements prévus.



Conforter Saint-Laurent-sur-Sèvre et La Gaubretière comme polarités secondaires en y prévoyant la production de 20% à 25% des logements prévus.



Rechercher la production de 35% à 45% des logements prévus sous une forme répartie au sein et aux marges des autres bourgs en fonction de leur capacité d'accueil des logements prévus.



Produire une offre de logements diversifiée, pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire



Maintenir l'offre en EHPAD



Veiller au maintien de l'offre d'accueil pour les gens du voyage



Produire près de 10% de logements aidés en s'appuyant sur les pôles structurants.

Penser de manière commune la gestion des énergies et des ressources



Accompagner la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires dans une logique intercommunale



Implanter préférentiellement le grand commerce (achats exceptionnels et hebdomadaires) à Mortagne-sur-Sèvre et La Verrie



Localiser de manière préférentielle les commerces d'achat hebdomadaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre et La Gaubretière



Maintenir la centrale photovoltaïque au sol à Treize-Vents et permettre son extension.



Permettre les projets de création de nouvelles stations d'épuration pour les communes de Treize-Vents, Mallièvre et Chambretaud.

### Améliorer les liaisons entre les communes



Assurer la connexion entre les bourgs en posant comme jalons les principaux hameaux et sites touristiques emblématiques.



Appuyer ces liaisons sur le réseau de chemins existants



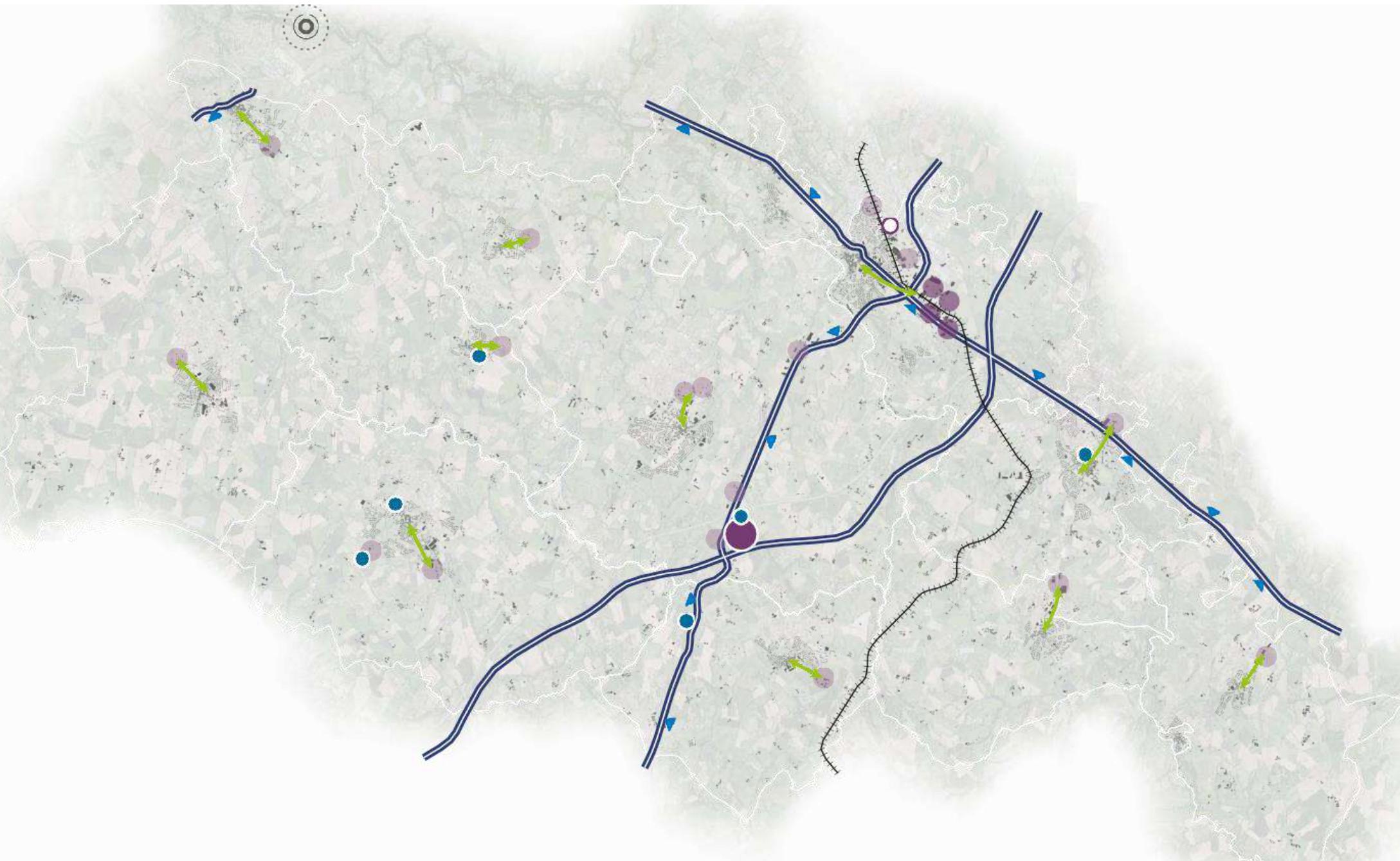
Appuyer le développement des liaisons cyclables à partir du tracé de la véloroute départementale



Aménager progressivement les liaisons entre les communes, à l'image de la jonction entre La Verrie et Mortagne-sur-Sèvre, ou encore entre Saint-Martin-des-Tilleuls, La Gaubretière et La Verrie.

## **AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE**

- Légende page suivante -



## AXE 2

### VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE

#### Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles

 Protéger les cœurs de biodiversité en y limitant strictement les occupations du sol

 Préserver les vallées humides comme celle de la Sèvre nantaise

 Préserver les cours d'eau et leurs abords en limitant l'imperméabilisation de ces derniers

 Maintenir et créer des haies le long des liaisons douces existantes sur le territoire

 Restaurer des continuités écologiques en favorisant le maintien et la création de haies, de bandes enherbées, etc.

## G.AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE

- Légende page suivante -



## AXE 2

### VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE

#### Développer un tourisme vert appuyé sur la vallée de laSèvre



Permettre les aménagements concourant à la mise en valeur du site de Poupet



Poursuivre l'aménagement des centres-bourgs en renforçant leur qualité, leur fonctionnalité et leurs liens avec la vallée de la Sèvre en prenant en compte le fonctionnement du milieu naturel et agricole



Travailler la mise en valeur des affluents, à l'image de la Crûme



Valoriser le grand paysage et les sites touristiques en préservant les points de vue par exemple



Aménager l'accès à la Sèvre Nantaise depuis le tracé de la véloroute



Développer une offre d'hébergement de qualité dans les communes à proximité du Puy du Fou



Permettre la mutation, la transformation des constructions remarquables en bord de Sèvre



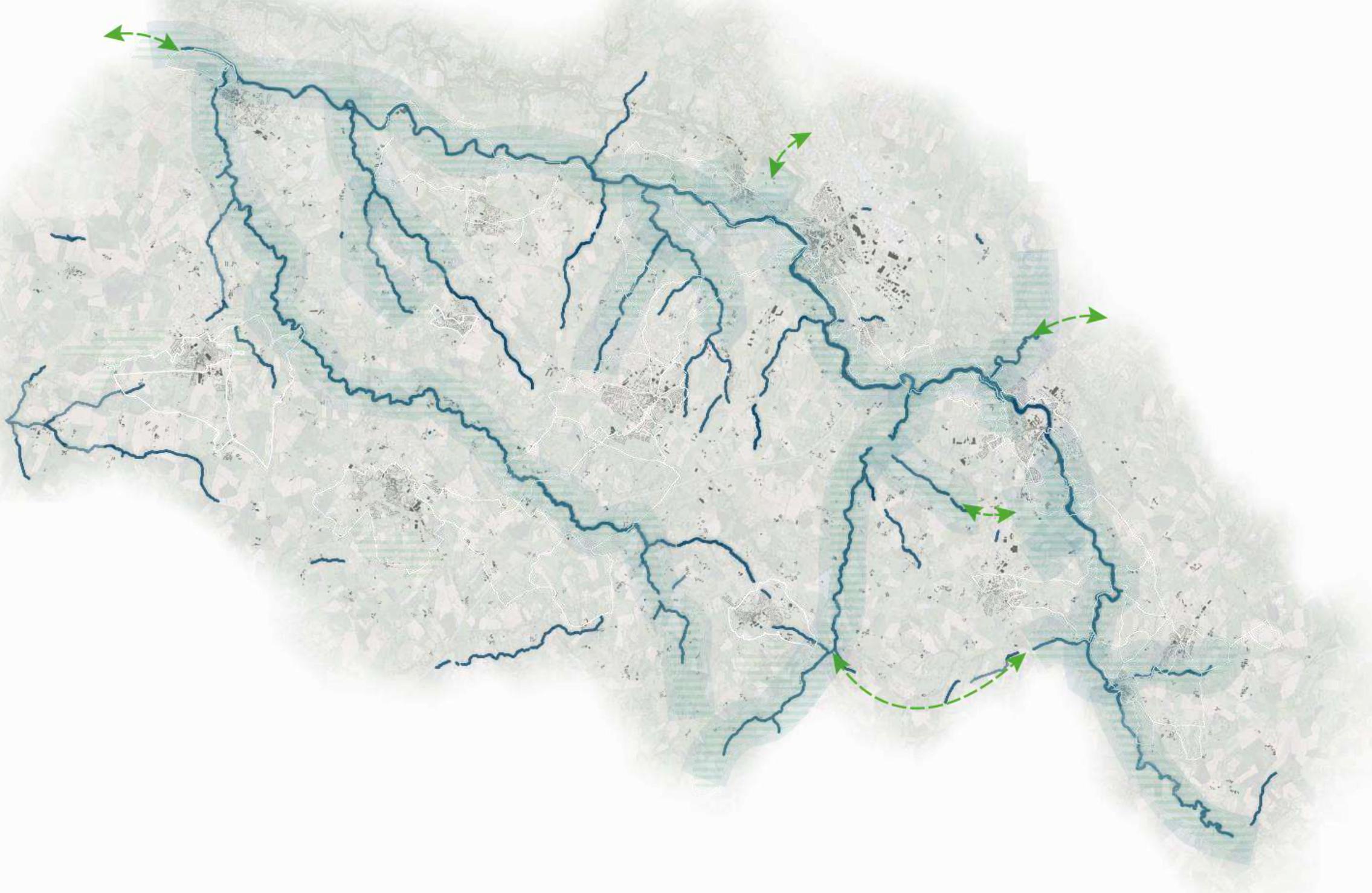
Préserver les points de vue sur la Sèvre depuis les bourgs concernés



Valoriser le patrimoine religieux de Saint-Laurent-sur-Sèvre

## H. AXE 2 VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE

- Légende page suivante -



## AXE 2

### VALORISER LE RÔLE D'INTERFACE DU TERRITOIRE

#### **Préserver et mettre en valeur les continuités naturelles**

■■■ Protéger les coeurs de biodiversité en y limitant  
strictement les occupations du sol

■■■ Préserver les vallées humides comme celle de la  
Sèvrenantaise

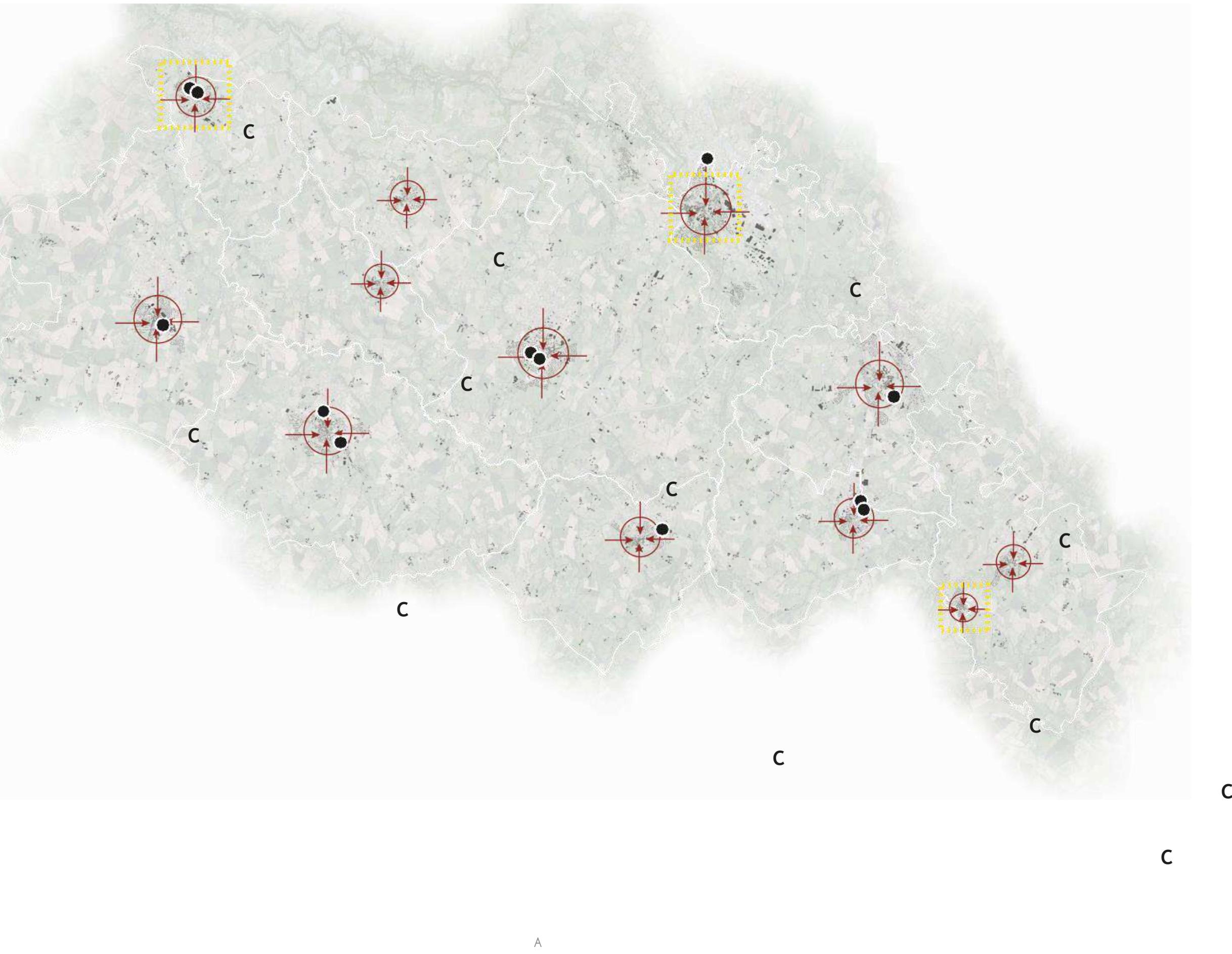
■■■ Préserver les cours d'eau et leurs abords en limitant  
l'imperméabilisation de ces derniers

■■■ Maintenir et créer des haies le long des liaisons  
douces existantes sur le territoire

Restaurer des continuités écologiques en favorisant  
le ↘ maintien et la création de haies, de bandes  
enherbées, etc.

## I. AXE 3 CONSOLIDER LES BOURGS DU PAYS DE MORTAGNE

- Légende page suivante -



## AXE 3

### CONSOLIDER LES BOURGS DU PAYS DE MORTAGNE

#### **Renouveler et renforcer l'attractivité résidentielle des bourgs**



Produire au moins 30% des logements au sein des enveloppes urbaines, par densification ou renouvellement du tissu existant.



Accompagner le renouvellement des sites conventionnés par l'Etablissement Public Foncier de Vendée

#### **Assurer la vocation économique et la mixité des usages ausein des bourgs**

Implanter prioritairement les commerces de proximité dans les centre-bourgs

**C** Permettre l'installation de nouveaux commerces et l'évolution des commerces de proximité dans toutes les communes

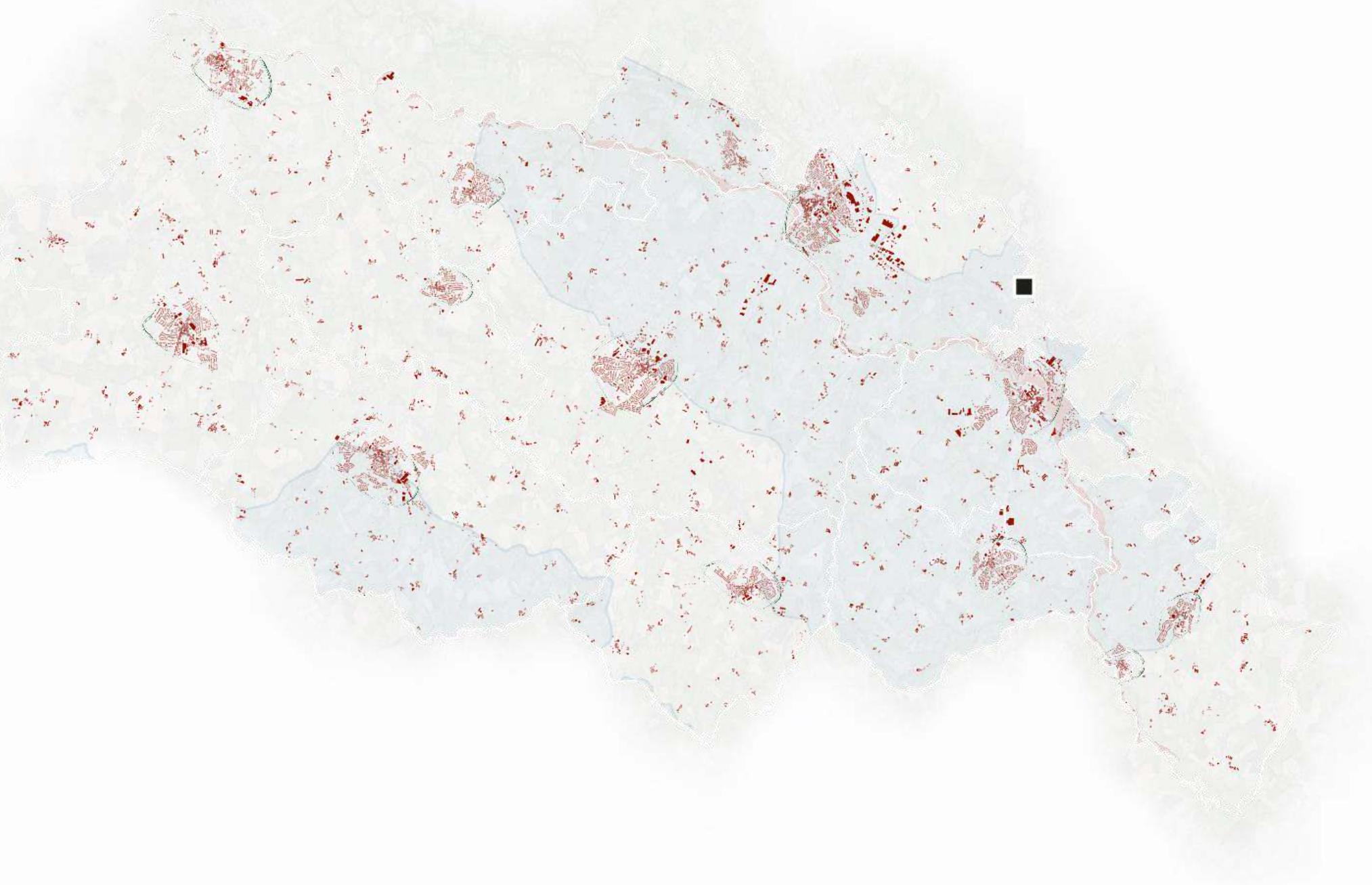
#### **Organiser un traitement continu de l'espace public**

- ■ Intégrer les règles des Secteurs Patrimoniaux Remarquables (anciennes AVAP et ZPPAUP)
- ■

# J. AXE 4

## CONCILIER DEVELOPPEMENT PROJETE, CADRE DE VIE ET RESSOURCES A PRESERVER

- Légende page suivante -



A



## AXE 4

CONCILIER DEVELOPPEMENT PROJETE,  
CADRE DE VIE ET RESSOURCES A PRESERVER

### Accorder le développement des activités humaines dans le respect des espaces environnants

 Accentuer l'effort de végétalisation en lisière de bourg et plus particulièrement sur les entrées de bourg

 Composer avec une urbanisation dispersée pour permettre son évolution en préservant les richesses du socle naturel et agricole et les coupures paysagères

 Soutenir l'exploitation de la carrière

### Encadrer les installations humaines

 Préserver les captages d'alimentation en eau potable des pollutions diffuses et accidentielles

 Intégrer le risque inondation dans les choix d'aménagement et dans la construction notamment par l'intégration du PPRI

## K. LE TOURISME

### I. Le tourisme, un réel potentiel à deux pas du Puy du Fou®

Le Pays de Mortagne, traversé par la vallée de la Sèvre Nantaise est touristiquement idéalement localisé, entre Cholet et les Herbiers et à quelques km du Puy du Fou®, élu meilleur parc d'attraction au Monde (environ 2 millions de visiteurs accueillis par saison).

Le territoire est doté de sites touristiques majeurs, tels que le Château de Tiffauges, (premier site touristique culturel de la Vendée, 60.000 visiteurs/an), le Chemin de Fer de la Vendée (20.000 visiteurs/an), La Cité des Oiseaux (12.000 visiteurs/an) et Vendée Vitrail (3.000 visiteurs/an). Par ailleurs, le Musée du Mange Cailloux installé dans l'ancienne école de Mortagne, invite à se familiariser de façon très ludique avec les minéraux (1.000 visiteurs/an). Enfin, Le Ludylab, véritable laboratoire d'exploration proposant des activités de réalité virtuelle, un Escape Game nouvelle génération, un espace Drone Indoor, accueille de nombreux événements (environ 1.000 visiteurs par an).

Le territoire dispose d'un patrimoine riche. En témoignent la Petite Cité de Caractère de Mallièvre, ancien village de tisserands mais aussi plus petite commune des Pays de La Loire, et les cités remarquables de Mortagne-sur-Sèvre, Saint-Laurent-sur-Sèvre, bien connues pour son patrimoine cultuel et culturel et Tiffauges.

Le tourisme vert s'impose naturellement sur le territoire, grâce à un environnement naturel et authentique, loin de la foule et de l'industrie touristique. Pour le plus grand plaisir des randonneurs, la Vallée de la Sèvre Nantaise, qui longe le territoire du nord et sud, propose une très belle offre de chemins de randonnées à parcourir à pied, à vélo, à cheval, en canoë, à trottinette électrique... A noter également le très beau Jardin de la Cure à Mortagne qui offre de très beaux panoramas sur la vallée de la Sèvre.

Le dynamisme et l'attractivité du territoire c'est aussi des rendez-vous culturels et festifs incontournables, comme le Festival de Poupet qui accueille chaque été les plus grands artistes dans son théâtre de verdure, l'emblématique Marché de Noël de Tiffauges qui attire des milliers de visiteurs, ou encore le Festival Bouge ton Bocage, évènement gratuit qui rend accessible la culture à tous.



#### SITES TOURISTIQUES

**CHÂTEAU DE TIFFAUGES**  
85180 TIFFAUGES  
02 51 67 60 00 - [www.sitesculturels.vendee.fr](http://www.sitesculturels.vendee.fr)

**CHEMIN DE FER DE LA VENDEE**  
2 bis, Avenue de la Gare  
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVE  
02 51 43 02 01 - [www.vendee-train.fr](http://www.vendee-train.fr)

**LA CITÉ DES OISEAUX**  
85180 LES LANDES-GENUSSON  
02 51 67 60 60 - [www.sitesculturels.vendee.fr](http://www.sitesculturels.vendee.fr)

**LUDYLAB**  
2 rue du Boisage - Chambretaud - 85500 CHANVERIE  
(02 51 63 91 91) - [www.ludylab.fr](http://www.ludylab.fr)

**MUSÉE DU MANOIR CAILLOUX**  
1 rue Belle Allée  
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVE  
09 77 84 53 37 - [www.mangeoailoux.com](http://www.mangeoailoux.com)

**VENDEE VITRALE**  
Eglise de Saint-Hilaire  
85290 MORTAGNE-SUR-SÈVE  
02 51 67 94 94 - [www.vendevitral.com](http://www.vendevitral.com)

#### PRODUCEURS LOCAUX

**BRASSERIE MELUSINE** (bières artisanales)  
2A Rue Barbâtre - Chambretaud - 85500 CHANVERIE  
(02 51 61 52 35) - [www.brasserie-melusine.com](http://www.brasserie-melusine.com)

**EARL L'HORIZON « LES ARTISANS DU POTAGER »**  
(maraîcher - horticulteur)  
34 rue Saint-Martin - 85180 TIFFAUGES  
07 49 07 05

**EARL LES MURS** (bovins et volailles)  
Les Mur - 85180 CHANVERIE  
06 25 73 83 06 - [www.lfarmedelamur.com](http://www.lfarmedelamur.com)

**GABO BAUCHET** (bovins)  
La Saboterie - 85180 LES LANDES-GENUSSON  
06 88 33 98 70

**LAITERIE DE LA LÉMANIE**  
Rue René Leprince - La Verrie - 85180 CHANVERIE  
05 33 47 95 06 - [www.lalemanie.bio](http://www.lalemanie.bio)

**LABELLE ORANGE** (magasin à la ferme)  
La Prétong - 85290 MORTAGNE-SUR-SÈVE  
07 71 58 03 35

**LA SERME DES COUETS** (jambon à base de cerf)  
35 route de Potters - 85290 MORTAGNE-SUR-SÈVE  
02 51 63 52 35 - [www.lafarmedescouets.com](http://www.lafarmedescouets.com)

**LA FERME DU BOIRON** (jambons, produits laitiers,  
viande porcine et bovine)  
La Rignon - La Verrie - 85180 CHANVERIE  
06 76 71 47 26 - [www.jean-yvesbroiset.jimdo.com](http://www.jean-yvesbroisset.jimdo.com)

**LA FERME DE LA PIERRE** (produits à base de canard, produits laitiers)  
2 rue le Pétré - 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SÈVE  
02 51 92 86 39

**LES ALPINISTES** (produits à base de lait de chèvre)  
La Pogele - 85180 LA GAUBRETIÈRE  
02 51 47 57 65 - [www.lepetitfromage.fr](http://www.lepetitfromage.fr)

**LES DÉLICES DE L'AGUAU** (conserves de terrines,  
rillettes et plats cuillés)  
2A Rue Barbâtre - Chambretaud - 85500 CHANVERIE  
(02 51 24 46 84) - [www.delicesdeaguau.fr](http://www.delicesdeaguau.fr)

**JULIEN DOMINIQUE MARY** (jambon)  
3 rue de la Vallée - 85180 TIFFAUGES  
02 51 65 70 67 - [www.dominiquemary.fr](http://www.dominiquemary.fr)

**LES SOURCES** (produits à base de lait de chèvre)  
La Roudrière - 85180 LA GAUBRETIÈRE  
06 73 09 94 04

**OLIVIER JOUTEAU** (jambons, produits laitiers, viande  
porcine et bovine)  
La Grande Bouscardière  
85180 SAINT-ALBIN-DES-CORMEILLES - 02 51 65 62 71

**TERRE DE GALLIE** (produits à base de farines et pâtisseries)  
14 rue Marie Mayne - 85590 SAINT-MALÔ-DU-BOIS  
07 87 31 03 10 - [www.terredegallie.fr](http://www.terredegallie.fr)

**LA CHEVRIÈRE** (produits à base de lait de chèvre)  
La Chavie - 85590 TREIZE-VENTS  
06 85 73 50 23

**VENDEE ALIGUES** (spécialité du bocage)  
Le Cou Chapon - 85590 TREIZE-VENTS  
06 38 16 99 76 - [www.spiruline-vendee-aligues.fr](http://www.spiruline-vendee-aligues.fr)

#### LOISIRS

**BALADE EN MINIÉMÉLECTRIQUE**  
04 51 64 34 04  
[www.lescoquelicots.fr/electricmobile.loisirs.fr](http://www.lescoquelicots.fr/electricmobile.loisirs.fr)

**BALADE EN TROTINETTE ELECTRIQUE**  
06 36 18 95 47 - [www.trottinette.nature.fr](http://www.trottinette.nature.fr)

**BASSES DE CANDÉS**  
MORTAGNE-SUR-SÈVE :  
02 51 24 46 84 - [www.ccmortagne-a-monsite.com](http://www.ccmortagne-a-monsite.com)  
SAINT-MALÔ-DU-BOIS :  
06 13 59 36 63 - [www.concepoupet.fr](http://www.concepoupet.fr)

**canoe kayak**  
MORTAGNE-SUR-SÈVE :  
04 16 15 93 66 - [www.mortagnais-a-quatre.fr](http://www.mortagnais-a-quatre.fr)

**SAINTE-AUBIN-DES-CORMEILLES** :  
02 50 06 50 09 - [www.ecu-leschampblancs.weebly.com](http://www.ecu-leschampblancs.weebly.com)

**DÉPARTS DE PISTES CTOLAILLES**  
DÉPARTS DE RANDONNÉES

**ESCALADE**  
PARCS ET JARDINS

**PÊCHE**  
BECOME

Espace Aquatique à Mortagne-sur-Sèvre :  
02 51 55 01 73 - [www.paysdemortagne.fr](http://www.paysdemortagne.fr)

**PONTON PÊCHE PMR**

Une question ?  
Nous avons la réponse !  
VOTRE OFFICE DE TOURISME :  
02 51 65 11 32  
[www.tourisme.paysdemortagne.fr](http://www.tourisme.paysdemortagne.fr)



## CARTE TOURISTIQUE 2021



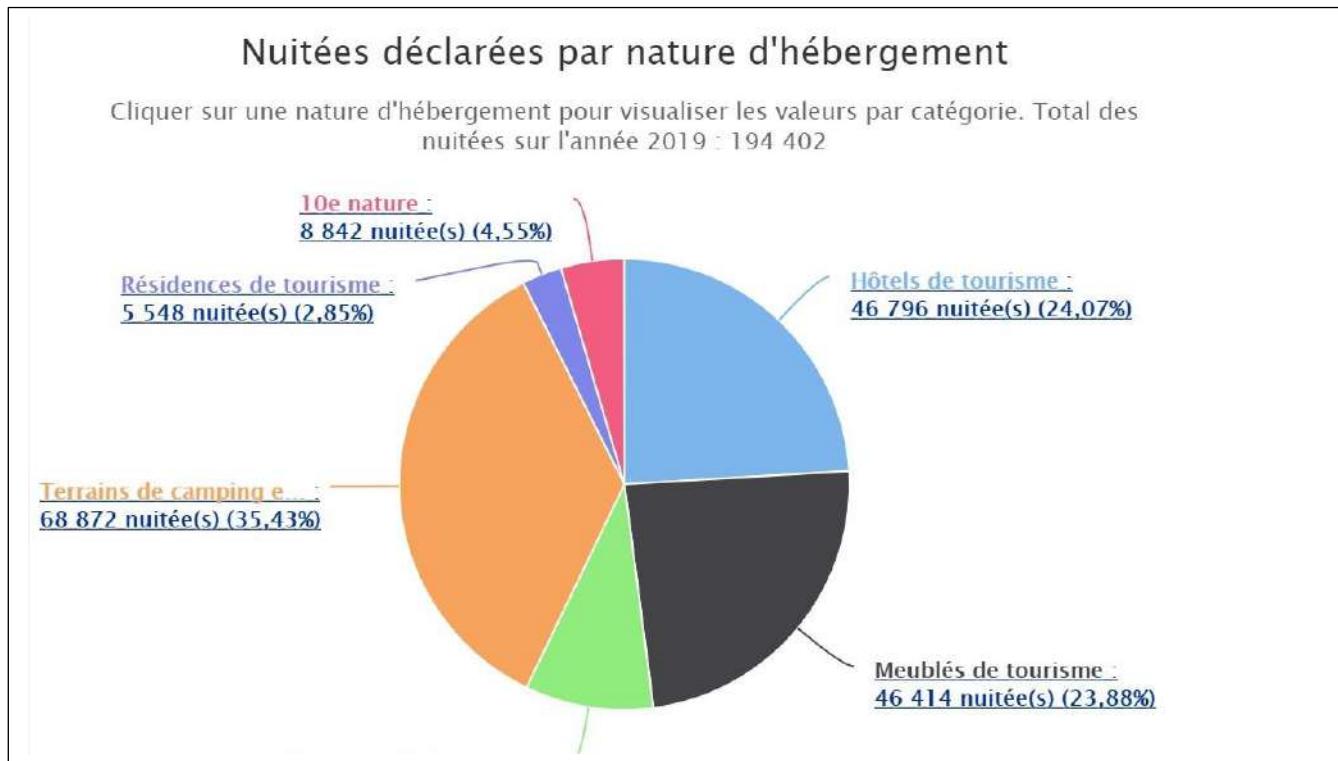
Office de  
Tourisme  
PAYS DE MORTAGNE

## 1/ L'Hébergement

### Nombre de lits marchands sur le territoire du Pays de Mortagne

Types de structures	Nombre de lits	Nombre de structures	%
Campings (emplacements nus)	1017	4	44.38
Campings (structures en dur)	545		
Chambres d'hôtes labellisées / qualifiées	120	29	3.41
Chambres d'hôtes non labellisées/qualifiées	142	61	4.03
Gîtes non labellisés/non classés	186	66	5.28
Gîtes classés	326	99	9.26
Gîtes labellisés	4	1	0.11
Gîtes classés et labellisés	67	22	1.90
Hébergements de groupes	607	6	17.24
Hôtels	400	7	11.36
Résidence de tourisme	106	1	3.01
	<b>3.520 lits</b>	<b>296</b>	<b>100</b>

#### a) Répartition des nuitées en 2019

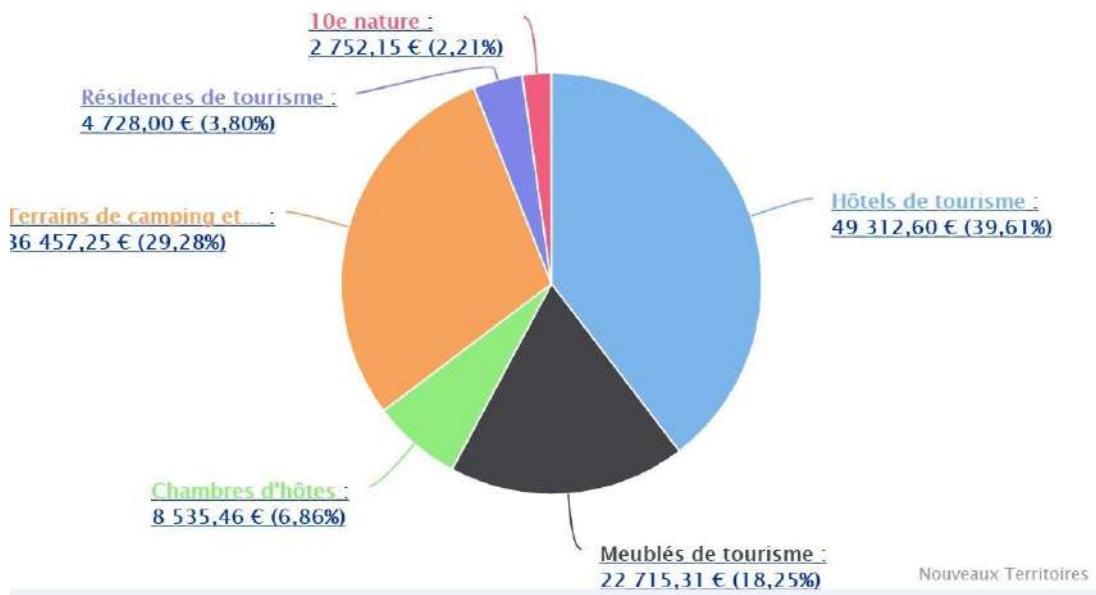


Nb : 10ème nature = hébergements de groupe

La Taxe de séjour est collectée à l'année sur le territoire depuis 2017. Auparavant elle était collectée du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

### Montants déclarés par nature d'hébergement

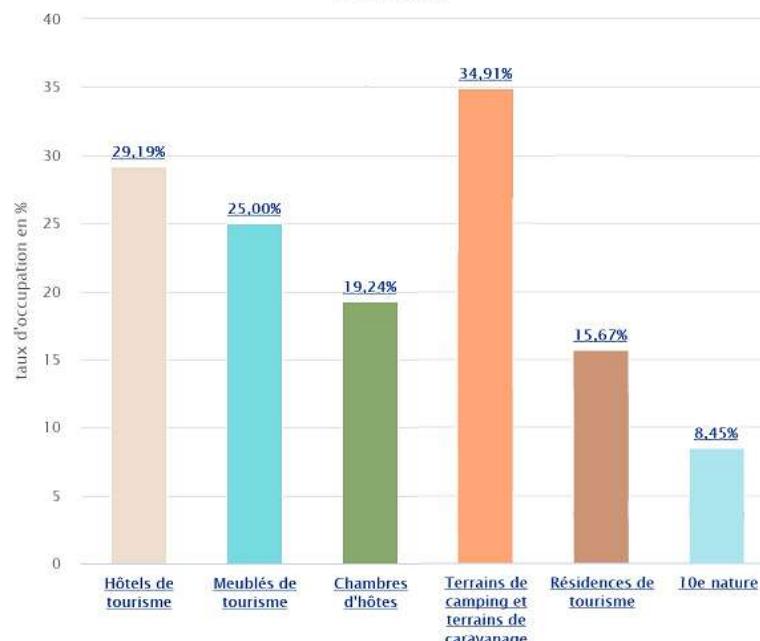
Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par catégorie. Montant total sur l'année 2019 : 124 500,77



### b) Taux d'occupation des nuitées en 2019

Taux d'occupation des lits en % par nature et par catégorie d'hébergement

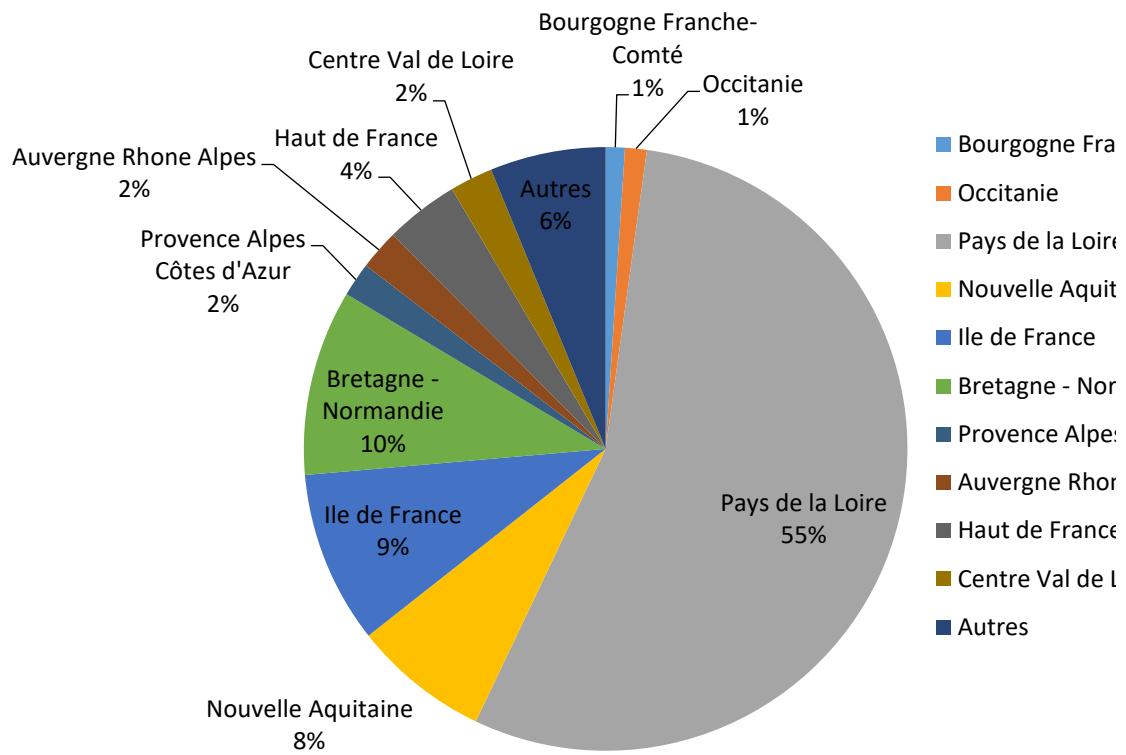
Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par catégorie d'hébergement



L'essentiel des réservations se fait entre le 15 avril et la fin septembre, période d'ouverture du Puy du Fou.

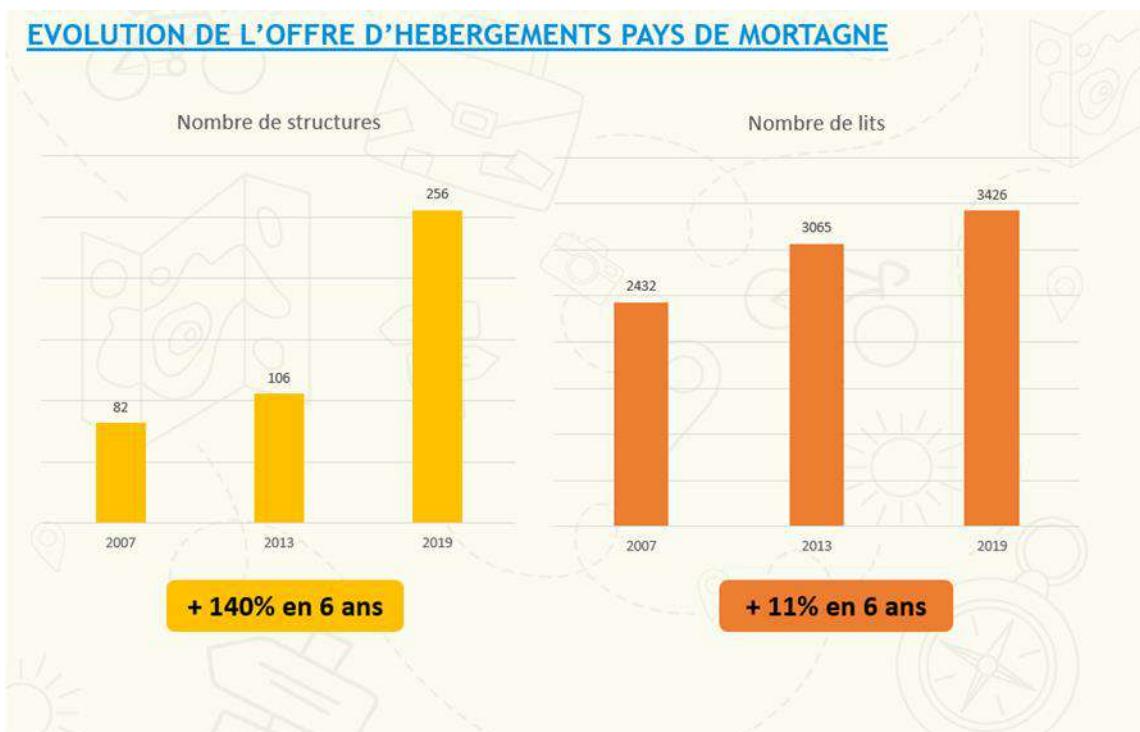
Seuls les meublés de tourisme et (quelques) hôtels ont une activité lissée sur l'année.  
La fréquentation annuelle des hébergements touristiques (2019) démontre le caractère familial (35 % des nuitées réalisées en camping).

### Provenance géographique des touristes Français / 2019



On note un réel rayonnement touristique de proximité. En effet, 74% des touristes logeant sur le territoire proviennent du Grand-Ouest :

- Régions Pays de la Loire (55%)
- Bretagne-Normandie (10%)
- Ile de France (9%).



Cette dernière décennie, en parallèle du développement du Puy du Fou, le nombre de lits marchands a doublé sur l'ensemble du territoire Vendée Vallée (regroupement de 6 territoires : Pays de Mortagne, des Herbiers, de Montaigu, de St Fulgent, de Pouzauges et de Chantonnay).

Entre 20013 et 2019, le Pays de Mortagne enregistre une augmentation de 11%.

L'Office de Tourisme accompagne les porteurs de projets vers une démarche de qualification (classement en étoiles, marque 'Chambre d'hôtes référence®' ou labellisation). Grâce à ce travail de sensibilisation, depuis une dizaine d'années, le territoire dispose d'une offre d'hébergements de très bon niveau. Seules les catégories de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme ne sont pas totalement qualifiées.

## 2/ Fréquentation dans les sites touristiques (2019)

	<b>Château de Tiffauges : 59 696 visiteurs (+ 2%)</b>
	<b>Chemin de Fer de la Vendée : 21 649 visiteurs (+ 3%)</b>
	<b>Cité des Oiseaux : 13 378 visiteurs (- 3%)</b>
	<b>Saint-Laurent-sur-Sèvre : 4 500 visiteurs à la Sagesse et 7 000 visiteurs à la Basilique</b>
	<b>Musée Le Mange Cailloux : 1 553 visiteurs (- 3%)</b>
	<b>Vendée Vitrail : 3 600 visiteurs (- 10%)</b>
	<b>LUDyLAB : 3 000 visiteurs</b>

### **3/ L'offre Touristique :**

Le territoire dispose d'une offre de sites touristiques plutôt culturelle et assez qualitative. Les musée de Vendée Vitrail et du Mange Cailloux à Mortagne sont venus enrichir cette offre.

Le Ludylab ouvert en 2018 est un site atypique se définissant comme un laboratoire d'exploration accessible à tous. Il propose des activités très novatrices autour de la réalité virtuelle, des Escape Game VR, Drone Indoor, Fablab..

Le slow tourisme (art de voyager, de découvrir, de partager en prenant son temps) s'impose naturellement sur le Pays de Mortagne :

- environnement naturel (= tourisme vert)
- destination intime
- destination confidentielle : loin de la foule et en dehors des sentiers battus

#### L'offre de pleine nature :

La randonnée pédestre (25 circuits, dont un certain nombre le long du GR de Pays) a été renforcée dans sa communication à travers la numérisation de tous les circuits, l'amélioration des panneaux de départ et une harmonisation du balisage. Par ailleurs, des boucles intercommunales ont été créées pour permettre un maillage à travers tout le territoire par pôle géographique.

Les pistes cyclables 'Vendée Vélo' entretenues par le Département traversent le territoire en longeant la Sèvre Nantaise.

En plus de la pêche, du canoë, de la montgolfière, ces dernières années elle a été enrichie par l'ouverture de deux centres équestres : Le Pôle Mortagnais et Les Écuries de Champs Blanc à Saint-Aubin des Ormeaux.

Depuis 2020, deux nouvelles offres électriques séduisent le public :

'Trott et Nature' qui propose des balades en trottinettes électriques et 'Écomobiles Loisirs' loue des méharis avec circuits touristiques GPS intégrés et une petite flotte de vélos électriques.

#### Un territoire animé en période estivale :

En juillet et août, et lors des Journées Européennes du Patrimoine, l'Office de Tourisme propose des visites guidées de Mallièvre, St Laurent et de Mortagne.

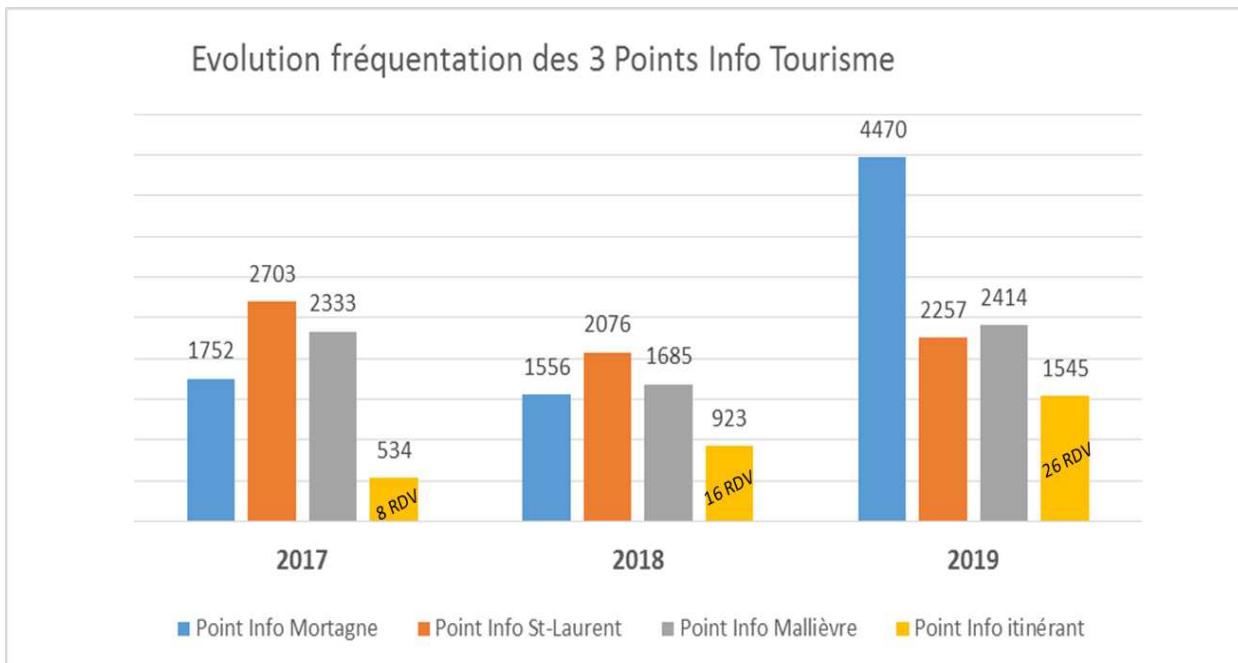
L'été, l'OT propose une programmation de soirées estivales (une soirée par semaine)

Tous ces rendez-vous sont gratuits de façon à être accessibles à tous.

Les Guide des sorties estivales inventorie les nombreux rendez-vous programmés de juin à fin septembre.

Depuis 2015, l'OT organise la semaine 'Visitons nos Entreprises' en novembre (pas d'édition n 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire).

#### 4/ Évolution de la Fréquentation Touristique



Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'Office de Tourisme du Pays de Mortagne alors associatif est passé en régie communautaire.

L'Office de Tourisme est progressivement passé d'un site unique (Le Point Info Tourisme de la Gare) à 4 lieux :

- Création du Point Info Tourisme de Saint-Laurent-sur-Sèvre en 2014
- Rénovation et gestion du Point Info Tourisme de Mallièvre en 2015
- Rénovation totale du Point Info de la Gare de Mortagne en 2019
- Intégration d'un hall tourisme à la Communauté de Communes en 2019 pour l'accueil du public en basse saison.

En basse saison (de novembre à fin mars), le service tourisme accueille le public au siège, dans le hall tourisme de la Communauté de Communes.

La fréquentation est beaucoup moins importante et le public plutôt local, est en recherche d'informations liées aux animations, à la randonnée ou d'un service de billetterie (carte de bus et de pêche, Festival de Poupet, Puy du Fou et spectacles du territoire).

En période estivale (entre avril et fin octobre), les trois Points Info Tourisme de Mortagne, Mallièvre et St-Laurent ouvrent leurs portes aux visiteurs.

En raison de la situation et de l'activité du Chemin de Fer, l'amplitude d'ouverture est plus large au Point Info Tourisme de la Gare à Mortagne (d'avril à fin octobre).

Depuis 2017, en juillet et août, à raison d'un ou deux rendez-vous par semaine, l'Office de Tourisme va à la rencontre des touristes sur leurs lieux d'hébergements, sur les sites touristiques ou lors d'événements. Il s'agit de rendez-vous hors les murs qui permettent de renseigner les touristes, qui peut-être ne seraient pas venus dans un Point Info Tourisme.

Au regard de la fréquentation physique des 3 Points Info Tourisme du Pays de Mortagne (Mortagne, Mallièvre et St Laurent) entre juin et septembre, et des taux de remplissage des différents types d'hébergement touristique, on constate que l'activité touristique sur le territoire est à ce jour indissociable de l'attraction du Puy du Fou.

Le territoire dispose d'une offre de sites touristiques et d'hébergements, variée, qualifiée et qualitative.

Toutefois, quelques axes peuvent être améliorés :

- Proposer des solutions de restauration en période estivale. En effet, le territoire étant très dynamique économiquement toute l'année. En conséquence, les restaurants ferment pour congés en période estivale.
- Développer les mobilités douces et proposer des locations de vélos électriques.
- Proposer des offres autour de la randonnée (sous exploitée) et réussir à capturer les randonneurs de passage (itinérants)
- Encourager les actions écologiques (démarches EIT)
- Développer et encourager les marchés de producteurs
- Travailler sur le tourisme d'affaires. Le territoire est doté d'une offre très adaptée (hébergements, salles, équipement, services...)
- Développer les offres 'bien être', assez peu présentes
- Animer le territoire à toutes les saisons pour un tourisme des 4 saisons
- Commercialiser notre offre avec Vendée Vallée